



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions – TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Quebec**

**K1A0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Informatics Professional Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6369-17P5LQ/A	<b>Date</b> 2018-03-20
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W6369-17P5LQ	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$IPS-011-32312	
<b>File No. - N° de dossier</b> 011ips.W6369-17P5LQ	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-04-09</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Tardif, Jean-Francois	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 011ips
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 286-6185 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> To be provided upon contract award	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Informatics Professional Services Division/Division des  
services professionnels en informatique

Terrasses de la Chaudière 4th Floo

10 Wellington Street

Gatineau

Quebec

K1A0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

**DEMANDE DE SOUMISSIONS  
POUR L’ATTRIBUTION DE CONTRATS DANS LE CADRE D’UN  
ARRANGEMENT EN MATIÈRE D’APPROVISIONNEMENT DE  
SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE CENTRÉS SUR  
LES TÂCHES (SPICT)  
CATÉGORIE DE RESSOURCES – NIVEAU 2 OU 3  
POUR  
LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**

**Table des matières**

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....	4
1.1 Introduction.....	4
1.2 Sommaire .....	4
1.3 Comptes rendus .....	10
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L’INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....	10
2.1 Directives, clauses et conditions uniformisées .....	10
2.2 Présentation des soumissions.....	14
2.3 Demandes de renseignements – Demandes de soumissions .....	14
2.4 Ancien fonctionnaire .....	14
2.5 Lois applicables .....	16
2.6 Données volumétriques.....	16
PARTIE 3 – DIRECTIVES DE PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	17
3.1 Instructions pour la préparation des soumissions .....	17
3.2 Section I : Soumission technique.....	19
3.3 Section II : Soumission financière.....	21
3.4 Section III : Attestations.....	21
PARTIE 4 – PROCÉDURES D’ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....	22
4.1 Procédures d’évaluation.....	22
4.2 Évaluation technique .....	22
4.3 Évaluation financière .....	23
4.4 Méthode de sélection.....	25

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	28
5.1 Attestations préalables à l’attribution du contrat et renseignements supplémentaires .	28
5.2 Attestations additionnelles préalables à l’attribution du contrat .....	28
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES .....	29
6.1 Exigences relatives à la sécurité – Obligatoires avant l’attribution d’un contrat.....	29
6.2 Capacité financière .....	29
PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....	30
7.1 Besoin .....	30
7.2 Autorisation de tâches .....	30
7.3 Garantie des travaux minimums .....	33
7.4 Clauses et conditions générales .....	34
7.5 Exigences en matière de sécurité.....	35
7.6 Période du contrat.....	35
7.7 Responsables .....	36
7.8 Divulgence proactive des marchés conclus avec d’anciens fonctionnaires.....	36
7.9 Paiement.....	36
7.10 Instructions relatives à la facturation.....	40
7.11 Attestations et renseignements supplémentaires .....	40
7.12 Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi – Manquement de la part de l’entrepreneur .....	40
7.13 Lois applicables .....	41
7.14 Ordre de priorité des documents .....	41
7.15 Entente de non-divulgence .....	41
7.16 Marché de défense .....	41
7.17 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien).....	41
7.18 Exigences en matière d’assurance.....	42
7.19 Limitation de la responsabilité – Gestion de l’information et technologie de l’information	43
7.20 Entrepreneur – Coentreprise .....	45
7.21 Services professionnels – Généralités.....	46

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

7.22	Protection des supports électroniques.....	47
7.23	Exigences relatives à l'établissement de rapports .....	47
7.24	Déclarations et garanties .....	47
7.25	Accès aux biens et aux installations du Canada.....	47
7.26	Mise en œuvre.....	48
7.27	Responsabilités relatives au protocole d'identification .....	48

**Liste des annexes du contrat subséquent :**

Annexe A, Énoncé des travaux;

l'appendice A de l'annexe A – Procédure d'attribution de tâches

l'appendice B de l'annexe A – Formulaire d'autorisation de tâches;

l'appendice C de l'annexe A – Critères d'évaluation des ressources et tableau de réponses;

l'appendice D de l'annexe A – Attestations à l'étape de l'autorisation de tâches;

Annexe B – Base de paiement

Annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Annexe D – Entente de confidentialité

**Liste des pièces jointes de la partie 3 (Instructions pour la préparation des soumissions) :**

Pièce jointe 3.1 : Formulaire de présentation de la soumission

**Liste des pièces jointes à la partie 4 (procédures d'évaluation et méthode de sélection) :**

Pièce jointe 4.1 : Critères obligatoires et cotés

Pièce jointe 4.3.1 : Barème de prix - Volet 1

Pièce jointe 4.3.2 : Barème de prix - Volet 2

Pièce jointe 4.3.3 : Barème de prix - Volet 3

Pièce jointe 4.3.4 : Barème de prix - Volet 4

Pièce jointe 4.3.5 : Barème de prix - Volet 5

**Liste des pièces jointes de la Partie 5 (attestations) :**

Pièce jointe 5.1 : Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation

**Formulaires :**

Formulaire 1 – Formulaire des coordonnées de clients cités en référence

Formulaire 2 – Formulaire d'instruments de paiement électronique

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

**DEMANDE DE SOUMISSIONS  
POUR L'ATTRIBUTION DE CONTRATS DANS LE CADRE D'UN  
ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT DE  
SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE CENTRÉS SUR  
LES TÂCHES (SPICT)  
CATÉGORIE DE RESSOURCES – NIVEAU 2 OU 3  
POUR  
LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

Le présent document énonce les modalités de la demande de soumissions en question. Il comporte sept parties, en plus des annexes et des pièces jointes. Ces parties sont les suivantes :

Partie 1 – Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin.

Partie 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, les clauses et les conditions relatives à la demande de soumissions.

Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leurs soumissions.

Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection.

Partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir.

Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre.

Partie 7 – Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des besoins et toute autre annexe.

### **1.2 Sommaire**

- (a) La présente demande de soumissions vise à répondre au besoin du ministère de la Défense nationale (le client) en matière de services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) des SPICT. Le besoin porte sur des services professionnels en informatique en vue de créer, de tenir à jour et de fournir du soutien pour des logiciels personnalisés et des applications COTS et pour intégrer des applications logicielles. Le besoin en services découlera de la planification et de la mise en œuvre de nouvelles capacités et d'améliorations aux capacités existantes. Le besoin de concevoir, de soutenir et d'assurer la maintenance des applications personnalisées exigera des connaissances,

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

des compétences et des expériences diversifiées. Ce besoin est divisé en cinq volets, comme cela est décrit dans le sous-article (j) ci-dessous.

Note: Cet approvisionnement comprend un besoins de sécurité qui restreint les ressources de l'entrepreneur à être citoyen Canadien ou Américain (EUA) seulement (Pour plus de détails, voir l'appendice C à l'Annexe A).

- (b) On s'attend à ce qu'un maximum de (2) contrats soit attribué pour chacun des cinq volets de travail (pour un total possible de 10 contrats), et à ce que chaque contrat porte uniquement sur les travaux du volet qui y sont associés. Chaque contrat sera d'une durée de 2 ans et comprendra 3 périodes irrévocables d'un an qui permettront au Canada d'en prolonger la durée.
- (c) ***Les soumissionnaires ne sont pas tenus de présenter une soumission pour chaque volet. Si un soumissionnaire souhaite présenter une offre portant sur plusieurs volets, une soumission distincte devra être soumise pour chaque volet.***
- (d) La présente demande de soumission comprend des exigences en matière de sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour en savoir plus sur le filtrage de sécurité du personnel et de l'organisation ainsi que sur les clauses de sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).
- (e) Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Pérou, de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama, de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras, de l'Accord de libre-échange Canada-Corée et de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).
- (f) Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique au présent besoin; voir la Partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires, la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent, et la pièce jointe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation ».
- (g) Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la présentation des offres. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2 de la demande de soumissions « Instructions à l'intention des soumissionnaires » pour obtenir de plus amples renseignements.
- (h) La présente demande de soumissions vise à établir un contrat comportant des autorisations de tâches pour répondre au besoin décrit dans la demande de soumissions, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans les zones visées par des ERTG au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec ou au Labrador devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des contrats subséquents.
- (i) Seuls les titulaires d'AMA pour les SPICT qui détiennent actuellement un AMA pour des SPICT au palier 2, dans toutes les catégories de ressources énoncées ci-dessous pour chaque volet et dans la région de la capitale nationale aux termes de la série d'AMA n° EN578-170432 peuvent présenter une soumission. L'AMA pour des SPICT n° EN578-170432 est incorporé par renvoi et fait partie de la présente demande de soumissions, comme s'il y était formellement reproduit, et est assujéti aux conditions contenues dans la présente demande de soumissions. Les autres termes qui ne sont

Sollicitation No. – N° de l'invitation W6369-17-P5LQ/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-17-P5LQ	File No. – N° du dossier 011IPS. W6369-17-P5LQ	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

pas expliqués dans la présente demande de soumissions ont la signification indiquée dans l'AMA des SPICT.

- (j) Les titulaires d'un AMA qui sont invités à soumissionner à titre de coentreprise doivent présenter une soumission à ce titre et ne doivent pas former une autre coentreprise pour soumissionner. Toute coentreprise doit déjà avoir été sélectionnée dans le cadre de l'AMA n° EN578-170432 au moment de la clôture des soumissions pour pouvoir présenter une soumission. Les catégories de ressources décrites ci-après sont requises, au besoin, pour chacun des champs de travail, conformément à l'annexe A de l'AMA des SPICT : **Afin de présenter une soumission pour un volet donné, le titulaire d'AMA doit être admissible dans toutes les catégories de ressources applicables au volet donné seulement. Les titulaires d'AMA ne sont pas tenus d'être admissibles pour toutes les catégories de ressources dans tous les volets.**

VOLET 1 – ARCHITECTURE AXÉE SUR LE SERVICE						
CATÉGORIE DE RESSOURCE	NIVEAU DE COMPÉTENCE	NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES POUR LA DURÉE DU CONTRAT ET LES ANNÉES DES PÉRIODES D'OPTION				
		ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE D'OPTION 1	ANNÉE D'OPTION 2	ANNÉE D'OPTION 3
A.1. Architecte d'applications et de logiciels	3	2	2	2	2	2
A.7. Analyste-programmeur	3	6	6	6	6	6
A.8. Analyste des systèmes	3	6	6	6	6	6
A.10. Coordonnateur des essais	3	2	2	2	2	2
A.11. Testeur	2	5	5	5	5	5

VOLET 2 – RENSEIGNEMENTS D'AFFAIRES ET ANALYSES, SERVICES DE BASES DE DONNÉES ET GESTION DES DONNÉES DE RÉFÉRENCE						
CATÉGORIE DE RESSOURCE	NIVEAU DE COMPÉTENCE	NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES POUR LA DURÉE DU CONTRAT ET LES ANNÉES DES PÉRIODES D'OPTION				
		ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE D'OPTION 1	ANNÉE D'OPTION 2	ANNÉE D'OPTION 3

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

A.1. Architecte d’application s et de logiciels	3	2	2	2	2	2
A.7. Analyste- programmeur	3	4	4	4	4	4
A.8. Analyste des systèmes	3	3	3	3	3	3
A.11. Testeur	2	2	2	2	2	2
I.1. Spécialiste de la conversion de données	3	3	3	3	3	3
I.2. Administrateur de bases de données	2	3	3	3	3	3
I.4. Modélisateur de données ou modélisateur en GI	2	2	2	2	2	2

<b>VOLET 3 – GESTION DES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (GRC)</b>		
<b>CATÉGORIE DE RESSOURCE</b>	<b>NIVEAU DE COMPÉTENCE</b>	<b>NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES POUR LA DURÉE DU CONTRAT ET LES ANNÉES DES PÉRIODES D’OPTION</b>

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

		<b>ANNÉE 1</b>	<b>ANNÉE 2</b>	<b>ANNÉE D’OPTION 1</b>	<b>ANNÉE D’OPTION 2</b>	<b>ANNÉE D’OPTION 3</b>
A.1. Architecte d’application s et de logiciels	3	1	1	1	1	1
A.7. Analyste- programmeur	3	5	5	5	5	5
A.8. Analyste des systèmes	3	3	3	3	3	3
A.11. Testeur	2	2	2	2	2	2
P.6 Administrateur de projet	2	2	2	4	4	4
P.9. Gestionnaire de projet	3	4	4	5	5	5

<b>VOLET 4 – SERVICES D’INGÉNIERIE DE SOLUTIONS/SERVICES DE PLANIFICATION DE LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS</b>						
<b>CATÉGORIE DE RESSOURCE</b>	<b>NIVEAU DE COMPÉTENCE</b>	<b>NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES POUR LA DURÉE DU CONTRAT ET LES ANNÉES DES PÉRIODES D’OPTION</b>				
		<b>ANNÉE 1</b>	<b>ANNÉE 2</b>	<b>ANNÉE D’OPTI ON 1</b>	<b>ANNÉE D’OPTI ON 2</b>	<b>ANNÉE D’OPTI ON 3</b>

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

A.1. Architecte d’applications et de logiciels	3	2	2	2	2	2
I.5. Architecte en gestion de l’information (GI)	3	3	4	5	5	5
I.10. Architecte technique	3	1	1	1	1	1
I.11. Architecte de technologie	3	2	2	2	2	2
B.4 Spécialiste en continuité des activités et reprise après sinistre	3	3	3	2	1	1
B.7 Architecte de transformation des activités	3	1	1	1	1	1
B.9. Développeur de didacticiel	2	1	1	1	1	1
P.2 Architecte d’entreprise	3	1	1	1	1	1
C.6. Ingénieur en sécurité de la TI	3	1	1	1	1	1

<b>VOLET 5 – ANALYSTE DES SYSTÈMES OPÉRATIONNELS ET SERVICES DE SÉCURITÉ</b>						
<b>CATÉGORIE DE RESSOURCE</b>	<b>NIVEAU DE COMPÉTENCE</b>	<b>NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES POUR LA DURÉE DU CONTRAT ET LES ANNÉES DES PÉRIODES D’OPTION</b>				
		<b>ANNÉE 1</b>	<b>ANNÉE 2</b>	<b>ANNÉE D’OPTION 1</b>	<b>ANNÉE D’OPTION 2</b>	<b>ANNÉE D’OPTION 3</b>
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	3	9	11	13	13	13

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	3	5	5	5	5	5
---	---	---	---	---	---	---

### 1.3 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent en faire la demande à l’autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, au téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L’INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Directives, clauses et conditions uniformisées

- (a) Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d’achat [CCUA] (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).
- (b) Les soumissionnaires qui déposent une soumission s’engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- (c) Le document 2003 (2017-04-27) Instructions uniformisées – Biens ou services – Besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante. En cas de divergence entre les clauses du document 2003 et celles du présent document, les clauses pertinentes de ce dernier prévalent.
- (d) L’alinéa 3.a) de la section 01, Dispositions relatives à l’intégrité – soumission, du document 2003 Instructions uniformisées, qui est intégré par renvoi ci-dessus, est supprimé dans son intégralité et est remplacé par ce qui suit :
  - a. Au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d’arrangement en matière d’approvisionnement, le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu’exigé aux termes de la *Politique d’inadmissibilité et de suspension*. Pendant ce processus d’approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.
- (e) Le paragraphe 5(4) du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :
  - (i) Supprimer : 60 jours
  - (ii) Insérer : 180 jours

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

(f) Les instructions uniformisées 2003 sont modifiées comme suit :

L'article 5, Présentation des soumissions, est modifié comme suit :

- Le paragraphe 1 est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit : « Le Canada exige que chaque soumission, à la date et à l'heure de clôture de la demande ou sur demande de l'autorité contractante, par exemple dans le cas d'une soumission acheminée par Connexion postel, soit signée par le soumissionnaire ou par son représentant autorisé. Si une soumission est présentée par une coentreprise, elle doit être conforme à l'article intitulé Coentreprise. »
- Le paragraphe 2d. est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit : « de faire parvenir sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) indiqué dans la demande de soumissions ou à l'adresse indiquée dans la demande de soumissions, selon le cas; »
- Le paragraphe 2e. est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit : « de veiller à ce que le nom, l'adresse de l'expéditeur et le numéro d'entreprise pour l'approvisionnement, le numéro de la demande de soumissions ainsi que la date et l'heure de clôture de la demande soient clairement indiqués dans la soumission; »

L'article 06, soumissions déposées en retard, est entièrement supprimé et remplacé par le suivant : « TPSGC renverra les soumissions livrées après la date et l'heure de clôture stipulées dans la demande de soumissions, à moins que ces soumissions soient considérées comme des soumissions retardées selon les circonstances énoncées à l'article intitulé Soumissions retardées. Les soumissions transmises par un moyen autre que le service Connexion postel de la Société canadienne des postes seront renvoyées. Dans le cas des soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel, les conversations entamées par le Module de réception des soumissions à l'aide du service Connexion postel qui comportent un accès, des dossiers et des renseignements relatifs à une soumission déposée en retard seront supprimées. »

L'article 7, Soumissions retardées, est modifié comme suit :

- Le paragraphe 1 est modifié pour ajouter l'élément de preuve suivant « d. une date et heure de l'envoi du service Connexion postel de la SCP indiquée dans l'activité de la conversation du service Connexion postel. »

L'article 8, Transmission par télécopieur, est supprimé et remplacé par ce qui suit :

« Transmission par télécopieur ou Connexion postel

#### 1. Télécopieur

- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises par télécopieur. Le seul numéro de télécopieur valide pour la réception des réponses aux demandes de soumissions émises par l'administration centrale de TPSGC est le 819-997-9776 ou, si applicable, le numéro de télécopieur indiqué dans la demande

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

de soumissions. Le numéro de télécopieur pour répondre aux demandes de soumissions émises par les bureaux régionaux de TPSGC est indiqué dans la demande de soumissions.

- b. Pour les soumissions transmises par télécopieur, le Canada ne sera responsable d’aucune défaillance attribuable à l’utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, il n’assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
  - i. la réception d’une soumission brouillée ou incomplète;
  - ii. la disponibilité ou l’état du télécopieur utilisé pour la réception;
  - iii. l’incompatibilité entre le matériel utilisé pour l’envoi et celui utilisé pour la réception;
  - iv. le retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
  - v. l’absence d’identification de la soumission par le soumissionnaire;
  - vi. la non-admissibilité de la soumission;
  - vii. la sécurité des données incluses dans la soumission.
- c. Une soumission transmise par télécopieur constitue l’offre officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l’article intitulé Présentation des soumissions.

## 2. Connexion postel

- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises à l’aide du service Connexion postel fourni par la Société canadienne des postes  
([https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost\\_connect\\_send\\_a](https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost_connect_send_a))
- b. Pour transmettre une soumission à l’aide du service Connexion postel, le soumissionnaire doit, au choix :
  - i. envoyer directement sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC à l’aide du contrat personnel d’utilisation du service Connexion postel fourni par la Société canadienne des postes; ou
  - ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions, un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC pour demander d’ouvrir une conversation Connexion postel. Les demandes d’ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- c. Si le soumissionnaire envoie un courriel au Module de réception des soumissions, ce dernier entamera alors la conversation Connexion postal dans laquelle le soumissionnaire pourra ensuite transmettre sa soumission à n’importe quel moment avant la date et l’heure de clôture de la demande de soumissions. La conversation du service Connexion postal créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation, et le soumissionnaire peut répondre à cette notification en transmettant sa soumission.
- d. Si le soumissionnaire utilise son contrat d’utilisation personnel pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postal ouverte jusqu’à au moins trente (30) jours ouvrables suivant la date et l’heure de clôture de la demande de soumissions.
- e. L’adresse de courriel du Module de réception des soumissions à l’administration centrale de TPSGC est : TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Le numéro de la demande de soumissions doit être indiqué dans le champ de description de Connexion postal dans toutes les transmissions électroniques.
- f. Il est important de savoir qu’il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postal. Si le soumissionnaire n’en a pas, il peut utiliser l’adresse du Module de réception des soumissions indiquée à la page 1 de la demande de soumissions pour s’inscrire au service.
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postal, le Canada ne pourra être tenu responsable d’aucune défaillance attribuable à l’utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, le Canada n’assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
- i. réception d’une soumission brouillée ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou condition du service Connexion postal;
  - iii. l’incompatibilité entre le matériel utilisé pour l’envoi et celui utilisé pour la réception;
  - iv. le retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
  - v. l’absence d’identification de la soumission par le soumissionnaire;
  - vi. illisibilité de la soumission;
  - vii. sécurité des données contenues dans la soumission;
  - viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postal.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- h. Une soumission transmise par le service Connexion postal constitue l'offre officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article intitulé Présentation des soumissions. »

## 2.2 Présentation des soumissions

- (a) Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de TPSGC au plus tard à la date, à l'heure et à l'adresse de TPSGC indiquées à la page 1 de la demande de soumissions.
- (b) En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou par courrier électronique à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

## 2.3 Demandes de renseignements – Demandes de soumissions

- (a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- (b) Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au gouvernement du Canada de fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Ancien fonctionnaire

- (a) Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu, les renseignements requis n'ont pas encore été fournis au moment où l'évaluation des soumissions est effectuée, le gouvernement du Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de répondre à la demande du Canada et de respecter les exigences dans le délai prescrit, le soumissionnaire verra sa soumission déclarée non recevable.

### (b) Définitions

Aux fins de cette clause, « *ancien fonctionnaire* » désigne tout ancien employé d'un ministère, au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces canadiennes ou un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (i). une personne;
- (ii). une personne qui s'est constituée en personne morale;
- (iii). une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires;

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- (iv). une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« *Période du paiement forfaitaire* » désigne la période, mesurée en semaines de salaire, pour laquelle un paiement a été effectué afin de faciliter la transition vers la retraite ou un autre emploi suite à la mise en place de divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'indemnité de départ, qui se mesure de façon similaire.

Le terme « *pension* » désigne une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R.C., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R.C., 1985, ch. S-24 dans la mesure où elle a une incidence sur la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables en vertu de la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, de la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, de la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, de la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, de la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et la partie de la pension payable en vertu du [Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

(c) **Ancien fonctionnaire touchant une pension**

Selon les définitions précédentes, le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire percevant une pension? **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, s'il y a lieu :

- (i). le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (ii). la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de départ à la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, soit affiché sur les sites Web ministériels dans les rapports de divulgation proactive, conformément à l'[Avis sur la Politique des contrats : 2012-2](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation proactive des contrats](#).

(d) **Directive sur le réaménagement des effectifs**

Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a touché un paiement forfaitaire conformément aux modalités de la Directive sur le réaménagement des effectifs?  
**Oui ( ) Non ( )**

Dans l'affirmative, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

- (i). le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (ii). les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (iii). la date de la cessation d'emploi;
- (iv). le montant du paiement forfaitaire;
- (v). le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- (vi). la période du paiement forfaitaire, y compris la date de début, la date de fin et le nombre de semaines;
- (vii). le nombre et le montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peuvent être payés à un ancien fonctionnaire ayant reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$ (taxes applicables comprises).

## 2.5 Lois applicables

- (a) Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

**Remarque à l'intention des soumissionnaires** : À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent utiliser les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées. On demande aux soumissionnaires d'indiquer, dans le Formulaire de présentation de la soumission, la province ou le territoire canadien dans lequel ils souhaitent obtenir tout contrat subséquent.

## 2.6 Données volumétriques

Le nombre estimatif de jours et le nombre de ressources pour chaque ressource pour chaque volet a été fourni aux soumissionnaires afin de les aider à préparer leurs soumissions. L'inclusion de ces données dans la présente demande de soumissions ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services précisés dans la présente demande de soumissions correspondra à ces données. Elles sont fournies à titre d'information seulement.

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

## PARTIE 3 – DIRECTIVES DE PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

#### (a) Présentation de soumission par Connexion postel

(i) Si le soumissionnaire choisit d’envoyer sa soumission par Connexion postel, le Canada exige de sa part qu’il respecte l’article 08 des Instructions uniformisées 2003, comme il est modifié à l’article 2.1 « Instructions, clauses et conditions uniformisées » de la partie 2 « Instructions à l’intention des soumissionnaires ». Les soumissionnaires sont tenus de fournir leur soumission en une seule transmission. Le service Connexion postel peut recevoir plusieurs documents pouvant chacun atteindre, au maximum, 1 Go.

(ii) La soumission doit être présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique  
Section II : Soumission financière  
Section III : Attestations

#### (b) Présentation des soumissions en format électronique (CD ou sur clé USB)

(i) Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission en format électronique au Module de réception des soumissions, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique – Une (1) copie électronique sur CD ou clé USB  
Section II : Soumission financière – Une (1) copie électronique sur CD ou clé USB  
Section III : Certifications – Une (1) copie électronique sur CD ou clé USB

(c) Si le soumissionnaire fournit simultanément une copie par Connexion postel ou en format électronique, en cas d’incompatibilité entre leur libellé, le libellé de la copie envoyée par Connexion postel aura préséance.

(d) Le Canada ne demande pas de copie papier de la soumission. Toutefois, si le soumissionnaire fournit une copie papier de la soumission, en cas d’incompatibilité entre le libellé de la copie électronique/Connexion Postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique/Connexion Postel aura préséance.

(e) Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

(f) **Format de la soumission** : Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- (i) utiliser du papier de 8,5 po sur 11 po (216 mm sur 279 mm);
- (ii) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumission;
- (iii) mettre sur chaque volume de leur soumission une page titre où sont inscrits le titre, la date, le numéro de la demande de soumissions, le nom et l’adresse du soumissionnaire et les coordonnées de son représentant;
- (iv) inclure une table des matières.

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

(g) **Le soumissionnaire doit présenter une soumission distincte pour un ou plusieurs des volets ci-dessous :**

- Volet 1**
- Volet 2**
- Volet 3**
- Volet 4**
- Volet 5**

(h) **Présentation d'une seule soumission pour chaque volet :**

- (i) Un soumissionnaire et ses entités liées ne peuvent soumettre qu'une seule soumission par volet en réponse à la présente demande de soumissions. Si un soumissionnaire ou une entité liée participe à plusieurs soumissions (participer signifie faire partie du soumissionnaire, et non pas être un sous-traitant), le Canada accordera deux (2) jours ouvrables à ces soumissionnaires pour préciser la soumission unique que le Canada devra examiner. À défaut de respecter ce délai, toutes les soumissions touchées seront rejetées. Une seule soumission peut contenir des propositions visant à obtenir un contrat dans un ou plusieurs volets. Cependant, une soumission ne peut pas contenir une soumission du soumissionnaire et de ses entités connexes en vue d'obtenir plus d'un contrat dans l'un des volets.
- (ii) Aux fins du présent article, peu importe la province ou le territoire où les entités ont été constituées en société ou formées juridiquement (qu'il s'agisse d'une personne physique, d'une société, d'un partenariat, etc.), une entité est considérée comme étant « **liée** » à un soumissionnaire :
  - (A) s'il s'agit de la même personne morale (c'est-à-dire la même personne physique, société ou société à responsabilité limitée, le même partenariat, etc.);
  - (B) s'il s'agit de « personnes liées » ou de « personnes affiliées » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*;
  - (C) si les entités entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre agences ou toute autre forme de relation fiduciaire) ou ont entretenu une telle relation au cours des deux années précédant la date de clôture des soumissions;
  - (D) si les entités ont tout autre lien de dépendance entre elles ou avec le même tiers.
- (iii) Les membres individuels d'une coentreprise ne peuvent pas participer à une autre soumission en présentant eux-mêmes une soumission ou en participant à une autre coentreprise.

(i) **Expérience d'une coentreprise**

- (i) Si le soumissionnaire est une coentreprise qui possède de l'expérience à ce titre, il peut citer l'expérience qu'il a acquise en tant que coentreprise.  
  
Exemple : Un soumissionnaire est une coentreprise formée des membres L et O. La demande de soumissions exige que le soumissionnaire possède de l'expérience en prestation de services de maintenance et dépannage à un client comptant au moins 10 000 utilisateurs pendant 24 mois. Le soumissionnaire (en tant que coentreprise formée des membres L et O) a déjà fourni ces services par le passé. Le soumissionnaire peut citer cette expérience pour répondre à l'exigence. Si le membre L a acquis cette

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

expérience alors qu'il faisait partie d'une coentreprise avec le tiers N, cette expérience ne peut pas être utilisée, car le tiers N ne fait pas partie de la coentreprise soumissionnaire.

- (ii) Une coentreprise qui présente une soumission peut évoquer l'expérience de l'un de ses membres pour démontrer qu'elle satisfait à tout critère technique de la présente demande de soumissions.

Exemple : Le soumissionnaire est une coentreprise formée des membres X, Y et Z. Si la demande de soumissions exige : a) que le soumissionnaire possède trois (3) ans d'expérience en prestation de services de maintenance, et b) que le soumissionnaire possède deux (2) ans d'expérience en intégration de matériel à des réseaux complexes, chacune de ces deux exigences peut être satisfaite par un membre différent de la coentreprise. Cependant, pour un critère donné, par exemple les trois années d'expérience exigées dans la prestation de services d'entretien, le soumissionnaire ne peut pas indiquer que chaque membre, soit X, Y et Z, a un an d'expérience pour un total de trois ans. Une telle réponse serait déclarée non recevable.

- (iii) Les membres de la coentreprise ne peuvent cependant pas mettre en commun leurs capacités pour répondre à un critère technique donné de la présente demande de soumissions. Un membre de la coentreprise peut néanmoins mettre sa propre expérience en commun avec celle de la coentreprise. Chaque fois qu'il doit faire la preuve qu'il répond à un critère, le soumissionnaire doit indiquer quel membre de la coentreprise y répond. Si le soumissionnaire n'a pas précisé le membre de la coentreprise qui satisfait à l'exigence, l'autorité contractante lui donnera l'occasion de fournir cette information pendant la période d'évaluation. Les soumissionnaires qui ne fourniront pas ce renseignement dans le délai établi par l'autorité contractante verront leur soumission déclarée non recevable.

Exemple : Un soumissionnaire est membre d'une coentreprise composée de A et B. Si, dans une demande de soumissions, on exige que le soumissionnaire ait de l'expérience dans la prestation de ressources pour un minimum de 100 jours facturables, le soumissionnaire peut démontrer son expérience en présentant ce qui suit :

- les contrats signés par le membre A;
- les contrats signés par B;
- les contrats signés par A et B en coentreprise;
- les contrats signés par le membre A et les contrats signés par les membres A et B à titre de coentreprise;
- les contrats signés par le membre B et les contrats signés par les membres A et B en coentreprise.

Le tout doit totaliser 100 jours facturables.

- (iv) Les soumissionnaires qui ont des questions concernant l'évaluation des soumissions présentées par une coentreprise devraient poser leurs questions dans le cadre du processus de demande de renseignements dès que possible durant la période de demande de soumissions.

### 3.2 Section I : Soumission technique

- (a) La soumission technique comprend ce qui suit :

- (i) **Formulaire de présentation des soumissions (pièce jointe 3.1)** : Les soumissionnaires doivent joindre le formulaire de présentation de la soumission – pièce jointe 3.1 à leur soumission. Le formulaire constitue un document général sur lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés aux fins d'évaluation de la

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

soumission et d'attribution du contrat, tels que le nom d'une personne-ressource, le numéro d'entreprise – approvisionnement du soumissionnaire, etc. L'utilisation du formulaire pour fournir ces renseignements n'est pas obligatoire, mais recommandée. Si le Canada considère que les renseignements demandés dans le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, il donnera au soumissionnaire la possibilité de les compléter ou de les corriger.

- (ii) **Justification de la conformité technique (Pièce jointe 4.1)** : pour chaque volet, dans sa soumission technique, le soumissionnaire doit prouver qu'il s'est conformé aux articles de la pièce jointe 4.1, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. La justification ne doit pas être une simple répétition des exigences, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux demandés. Il ne suffit pas de déclarer simplement que la solution ou les ressources proposées sont conformes. Si le Canada détermine que la justification n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Réponse du soumissionnaire » de la Pièce jointe 4.1, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander que le soumissionnaire dirige le Canada vers l'endroit approprié dans le document.
- (iii) **Coordonnées des clients cités en référence** :
- (A) Le soumissionnaire doit fournir les coordonnées de clients cités en référence. Chaque référence de la part d'un client doit confirmer, si TPSGC le demande, l'information requise pour le soumissionnaire dans les articles suivants de la pièce jointe 4.1 :
- VOLET 1: O1, O2, O3, C1 C2, C3;
  - VOLET 2 : O1, O2, O3, O4, C1, C2, C3, C4, C5;
  - VOLET 3 : O1, O2, O3, C1, C2, C3;
  - VOLET 4 : O1, O2, O3, C1, C2, C3;
  - VOLET 5 : O1, O2, O3, O4, C1, C2.
- (B) Voici la question qui sera utilisée pour demander la confirmation des clients cités en référence :
- « Le soumissionnaire a-t-il offert à votre organisation les services et, le cas échéant, fournir les délais dans lesquels ces services ont été offerts »
- Oui, le soumissionnaire a fourni à mon organisation les services décrits ci-dessus.
- Non, le soumissionnaire n'a pas fourni à mon organisation les services décrits ci-dessus.
- Je ne veux pas ou ne peux pas fournir de renseignements au sujet des services décrits ci-dessus.
- (C) Pour chaque client cité en référence, le soumissionnaire doit, au minimum, fournir le nom et l'adresse de courriel d'une personne-ressource. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre de la personne-ressource. Il incombe au

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

soumissionnaire de s'assurer que la personne-ressource qu'il propose est au fait des services qu'il a offerts et qu'elle est prête à être citée en référence. Des références de l'État seront acceptées.

### 3.3 Section II : Soumission financière

- (a) **Établissement du prix** : Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec le barème de prix figurant aux pièces jointes 4.3.1 à 4.3.5 – Barème de prix (les soumissionnaires doivent fournir une soumission financière uniquement pour le volet pour lequel ils présentent une soumission). Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu. À moins d'indication contraire, les soumissionnaires doivent inscrire un seul taux quotidien ferme, tout compris, en dollars canadiens, dans chacune des cellules nécessitant une inscription dans les tableaux des prix.
- (b) **Variation des taux pour les ressources par période** : Pour toute catégorie de personnel donnée, si les tableaux financiers fournis par le Canada permettent de facturer différents prix fermes pour une catégorie de personnel, pendant des périodes différentes :
- (i) le taux présenté dans la soumission ne doit pas augmenter de plus de 5 % d'une période à une autre;
  - (ii) le taux présenté dans la soumission pour une même catégorie de ressources pour toute période subséquente ne doit pas être inférieur au taux présenté dans la soumission pour la période comprenant le premier mois de la période initiale du contrat.
- (c) **Tous les coûts doivent être compris** : La soumission financière doit comprendre tous les coûts relatifs au besoin décrit dans la demande de soumissions pour toute la période du contrat, y compris toute année d'option. Il incombe entièrement au soumissionnaire d'indiquer tout le matériel, les logiciels, les périphériques, le câblage et les composants nécessaires pour satisfaire aux exigences de la présente demande de soumissions, ainsi que les prix de ces articles.
- (d) **Prix non indiqués** : On demande aux soumissionnaires d'entrer « 0,00 \$ » pour tout article qu'il ne compte pas facturer ou qui a déjà été ajouté à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vierge, le Canada considérera le prix comme étant « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation et pourrait demander que le soumissionnaire confirme que le prix est bel et bien 0,00 \$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix durant cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un article dont le champ est vide est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable.
- (e) **Paiement électronique de factures – soumission** : Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter le formulaire 4 – Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés. Si le formulaire 4 – Instruments de paiement électronique n'a pas été rempli, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté. L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.4 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation technique et financière. Le processus d'évaluation comporte plusieurs étapes, qui sont décrites ci-après. Même si l'évaluation et la sélection seront effectuées par étape, le fait que le Canada passe à une étape ultérieure ne signifie pas qu'il a irréfutablement déterminé que le soumissionnaire a réussi toutes les étapes précédentes. Il peut exécuter parallèlement certaines étapes de l'évaluation.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du client et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) évaluera les soumissions au nom du Canada. Le Canada peut faire appel à des experts-conseils ou à des personnes-ressources du gouvernement pour évaluer les soumissions. Tous les membres de l'équipe responsable de l'évaluation ne participeront pas nécessairement à tous les volets de l'évaluation.
- (c) En plus de tout autre délai prescrit dans la demande de soumissions :
- (i) **Demandes de précisions** : Si le Canada demande des précisions au soumissionnaire au sujet de sa soumission ou qu'il veut vérifier celle-ci, le soumissionnaire disposera d'un délai de deux jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. À défaut de respecter ce délai, la proposition sera jugée non recevable.
  - (ii) **Prolongation des délais** : Si le soumissionnaire a besoin d'un meilleur délai, l'autorité contractante pourra le lui accorder, à sa seule et entière discrétion.

### 4.2 Évaluation technique

Une évaluation technique distincte sera effectuée pour chaque volet de travail.

- (a) **Critères techniques obligatoires** :
- (i) Chaque soumission sera étudiée à des fins de conformité avec les exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions qui constituent des exigences obligatoires sont désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire ». Les soumissions qui ne respectent pas l'ensemble des exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et rejetées.
  - (ii) Les critères techniques obligatoires sont décrits dans la pièce jointe 4.1.
- (b) **Critères techniques cotés** :
- (i) Chaque soumission sera cotée en attribuant une note aux exigences cotées, lesquelles sont précisées dans l'invitation à soumissionner par le terme « cotées » ou au moyen de référence à une note. Les soumissionnaires qui ne présentent pas de soumissions complètes contenant tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions verront leurs soumissions cotées en conséquence.
  - (ii) Les exigences cotées sont décrites dans la pièce jointe 4.1.
- (c) **Nombre de ressources évaluées** :
- Les ressources seront évaluées qu'après l'attribution du contrat quand l'entrepreneur devra accomplir des tâches précises. Après l'attribution du contrat, le processus d'autorisation de tâches sera appliqué conformément à la partie 7 – Clauses du contrat subséquent, selon l'article intitulé « Autorisation des tâches ». Quand un formulaire d'autorisation de tâches sera émis, l'entrepreneur devra proposer une ressource pour satisfaire le besoin précis d'après l'Énoncé des

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

travaux du formulaire d'autorisation de tâches. La ressource proposée sera évaluée par rapport aux critères de l'EDT du contrat, conformément à l'appendice C de l'annexe A.

(d) **Vérification des références :**

- (i) La vérification des références n'est pas obligatoire. Toutefois, si TPSGC choisit de procéder à une vérification des références pour quelque exigence cotée ou obligatoire que ce soit, il le fera pour les soumissionnaires dont la candidature n'a pas été jugée irrecevable à ce stade de l'évaluation.
- (ii) Le Canada effectuera la vérification des références par courriel. Il enverra toutes les demandes de vérification des références par courriel à toutes les personnes dont les coordonnées ont été fournies par les soumissionnaires, dans une période de 48 heures, à l'aide des adresses électroniques indiquées dans la soumission. La réponse doit être envoyée dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'envoi du courriel de vérification des références, faute de quoi le Canada n'attribuera aucun point ou considérera que le soumissionnaire ne satisfait pas à l'exigence obligatoire en matière d'expérience (selon le cas).
- (iii) Le troisième jour ouvrable après l'envoi de la demande de vérification d'une référence, si le Canada n'a toujours pas reçu de réponse, il en informera le soumissionnaire par courriel pour que ce dernier puisse rappeler à la personne en question qu'elle doit répondre au Canada dans le délai de cinq jours ouvrables prescrit. Si la personne donnée en référence n'est pas disponible au moment de l'évaluation, le soumissionnaire pourra fournir le nom et l'adresse électronique d'une autre personne chez le même client. Cette possibilité n'est offerte aux soumissionnaires qu'une fois par client, et ce, uniquement si la personne nommée initialement n'est pas disponible (c'est-à-dire que le soumissionnaire ne peut pas soumettre le nom d'une autre personne si la première personne-ressource indique qu'elle ne souhaite pas répondre ou n'est pas en mesure de le faire). Le délai de cinq jours ouvrables ne sera pas prolongé pour permettre à la nouvelle personne-ressource de répondre.
- (iv) En cas de contradiction entre l'information donnée par la personne citée en référence et celle fournie par le soumissionnaire, l'information donnée par la personne citée en référence sera vérifiée.
- (v) On n'accordera aucun point ou on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté (selon le cas) si 1) le client cité en référence indique qu'il n'est pas en mesure de fournir l'information demandée ou qu'il ne veut pas le faire, ou 2) le client cité en référence n'est pas un client du soumissionnaire même (par exemple, le client ne peut pas être le client d'une filiale du soumissionnaire). De même, on n'accordera aucun point au soumissionnaire ou on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client est lui-même une filiale ou autre entité qui a des liens de dépendance avec le soumissionnaire.

#### 4.3 Évaluation financière

- (a) Deux méthodes d'évaluation financière sont possibles pour ce besoin. La première méthode sera utilisée si trois soumissions ou plus sont jugées recevables (voir la section b – Évaluation financière – Méthode A, ci-dessous). La deuxième méthode sera utilisée si moins de trois soumissions sont jugées recevables (voir la section c – Évaluation financière – Méthode B ci-dessous).

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- (b) **Évaluation financière – Méthode A :** La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si trois soumissions ou plus sont jugées recevables :
- (i) **Calcul du prix total de la soumission :** L'évaluation financière sera effectuée à partir des tableaux d'établissement des prix fournis par les soumissionnaires et de la méthode d'évaluation de la médiane des taux quotidiens fermes expliquée ci-dessous. On effectuera des calculs financiers séparé à chacun des volets et pour chaque soumissionnaire on multipliera les taux fermes quotidiens, ou les taux médians s'il y a lieu, pour la période initiale du contrat et les périodes d'option par le nombre prévu de jours de travail pour chaque période, dans toutes les catégories de ressource énoncées dans les pièces jointes 4.3.1 à 4.3.5 – Barème de prix. La somme de ces taux représente le prix total de la soumission.
- (ii) **Évaluation de la médiane des taux quotidiens fermes**
- (A) **Méthode utilisée :** La médiane des taux quotidiens fermes servira à modifier le taux à évaluer lors de l'évaluation financière d'un soumissionnaire, lorsqu'un soumissionnaire propose un taux quotidien ferme pour une catégorie de ressources qui est inférieur à la limite inférieure de la bande établie selon le calcul ci-après. Le calcul de la médiane du taux quotidien ferme servira aux fins d'évaluation seulement, et le taux quotidien réel soumis sera utilisé dans le cadre du contrat subséquent, dans tous les cas.
- (B) **Calcul des médianes pour la période initiale du contrat et les périodes d'option :** Une bande médiane sera calculée pour chaque catégorie de ressources à l'aide du taux quotidien proposé pour chaque ressource individuelle, et pour chacune des périodes d'option. Le taux médian pour chaque catégorie de ressources sera calculé au moyen de la fonction « médiane » de Microsoft Excel. La limite inférieure de la bande médiane sera calculée pour chaque catégorie de ressources et permettra d'établir une fourchette qui prendra en compte un taux médian correspondant à une valeur de moins (-) 20 % du taux médian. Si un soumissionnaire propose un taux quotidien ferme pour une catégorie de personnel, qui est inférieur à la limite inférieure de la bande, sa proposition financière sera évaluée à l'aide du taux quotidien de la limite inférieure de la bande médiane pour cette catégorie de personnel.
- Par exemple, s'il est déterminé que le taux médian pour une catégorie de ressources est de 500 \$, la limite inférieure de la bande médiane serait de moins (-) 20 % de 500 \$, ou 400 \$. Si un soumissionnaire propose un taux quotidien ferme inférieur à 400 \$, le taux médian de 500 \$ sera utilisé dans son évaluation financière pour cette catégorie de ressources.
- (c) **Évaluation financière – Méthode B :** La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si moins de trois soumissions sont jugées recevables :
- (i) **Calcul du prix total de la soumission :** On effectuera l'évaluation financière à l'aide des tableaux de prix remplis par les soumissionnaires. On effectuera des calculs financiers séparé à chacun des volets et pour chaque soumissionnaire on multipliera les taux fermes quotidiens pour la période initiale du contrat et les périodes d'option par le nombre prévu de jours de travail et le nombre de ressources pour chaque période, dans toutes les catégories de personnel énoncées dans les pièces jointes 4.3.1 à 4.3.5 – Barème de prix. La somme de ces taux représente le prix total de la soumission.
- (d) **Justification des taux pour les services professionnels – (à utiliser pour la Méthode A ci-dessus).**

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposent de temps à autre des tarifs au moment de déposer une soumission pour une ou plusieurs catégories de personnel qu'ils refusent de respecter par la suite, parce que ces tarifs ne leur permettent pas de recouvrer leurs propres coûts ou de réaliser un profit. Dans le cadre de l'évaluation des taux pour les services professionnels présentés dans la soumission, le Canada pourra, sans toutefois y être obligé, demander que l'on fournisse de la documentation visant à justifier les taux, conformément au présent article. Si le Canada demande une justification des prix, elle sera demandée à tous les soumissionnaires conformes proposant un taux au moins 20 % inférieur à la médiane des taux offerts par tous les soumissionnaires conformes pour la ou les mêmes catégories de ressources. Si le Canada demande une justification des prix, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

- (i) une facture (ainsi que le numéro de série du contrat ou tout autre élément permettant d'identifier le contrat) démontrant que le soumissionnaire a fourni et facturé des services similaires à ceux qui seraient fournis par cette catégorie de ressource à un client (qui n'a aucun lien de dépendance avec le soumissionnaire), que les services ont été offerts pour une période d'au minimum trois (3) mois au cours des dix-huit (18) mois précédant la date de clôture de la présente demande de soumissions, et que les services ont été fournis à un tarif quotidien égal ou inférieur à celui proposé au Canada;
- (ii) relativement à la facture mentionnée en (i), une preuve du client du soumissionnaire démontrant que les services indiqués sur la facture comprennent au minimum 50 % des tâches énumérées dans l'Énoncé des travaux pour la catégorie de ressources évaluée, et ce, à un taux déraisonnablement bas. Il peut s'agir d'une copie du contrat (dans lequel on décrit les services à offrir et où l'on démontre qu'au moins 50 % des tâches sont les mêmes que celles qui doivent être effectuées dans le cadre de l'énoncé des travaux de la présente demande de soumissions), ou d'une attestation du client indiquant que les services notés sur la facture comprenaient au moins 50 % des tâches qui doivent être effectuées aux termes de l'Énoncé des travaux de la présente demande de soumissions;
- (iii) le nom, le numéro de téléphone et, si possible, l'adresse de courriel d'une personne-ressource du client ayant reçu chacune des factures présentées au point (i), afin que le Canada puisse valider tout renseignement fourni par le soumissionnaire.

Lorsque le Canada demande une justification des taux offerts pour une catégorie de ressources particulière, il revient au soumissionnaire de présenter l'information (soit l'information décrite ci-haut ou d'autres renseignements, à la demande du Canada, y compris des renseignements qui lui permettraient de vérifier de l'information auprès de la ressource proposée) qui permettra au Canada de déterminer s'il peut compter en toute confiance sur la capacité du soumissionnaire à effectuer les services requis aux taux indiqués. Lorsque le Canada détermine que l'information fournie par le soumissionnaire ne justifie pas des taux déraisonnablement bas, la proposition sera jugée irrecevable.

**(d) Formules présentées dans les tableaux des prix**

Si les tableaux des prix fournis aux soumissionnaires comprennent des formules, le Canada peut entrer de nouveau les prix fournis par les soumissionnaires dans un nouveau tableau, s'il estime que les formules ne fonctionnent plus correctement dans la version fournie par un soumissionnaire.

**4.4 Méthode de sélection**

**Processus de sélection :** Le processus de sélection suivant sera suivi pour chaque volet.

- (a) Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions, satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires et obtenir la note de passage indiquée pour les critères cotés indiqués dans la demande de soumissions.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- (b) La soumission recevable obtenant la note totale la plus élevée sera recommandée pour l'attribution du contrat. La note maximale qu'un soumissionnaire peut obtenir pour le mérite technique est de 60; la note maximale en ce qui concerne le prix est établie à 40.
- (i) Calcul de la note technique totale : pour chaque volet, on calculera la note technique totale pour chaque soumission recevable en convertissant la note technique obtenue pour les critères techniques cotés par points à l'aide de la formule suivante (le résultat étant arrondi à deux décimales près) :
- $$\frac{\text{Note technique}}{\text{Nombre maximal de points techniques}} \times 60 = \text{Note technique finale}$$
- (voir les points techniques maximaux pour chaque volet à la pièce jointe 4.1).
- (ii) Calcul de la note financière totale : Pour chaque volet de travail, on calculera la note financière totale pour chaque soumission recevable en convertissant la note financière obtenue pour l'évaluation financière à l'aide de la formule suivante (le résultat étant arrondi à deux décimales près) :
- $$\frac{\text{Prix évalué le plus bas}}{\text{Prix évalué du soumissionnaire}} \times 40 = \text{Note financière finale}$$
- (iii) Calcul de la note totale du soumissionnaire : pour chaque volet, la note totale du soumissionnaire sera calculée pour chaque soumission recevable à l'aide de la formule suivante:
- $$\text{Note technique finale} + \text{Note financière finale} = \text{Note totale du soumissionnaire}$$
- (c) Dans l'éventualité où des soumissionnaires obtiendraient la même note totale dans un volet donné, le soumissionnaire ayant obtenu la note financière finale la plus élevée sera classé au premier rang.
- (d) Un maximum de deux contrat(s) par volet pourront être attribués dans le cadre de cet appel d'offres.
- (e) Les soumissionnaires devraient prendre note que toutes les attributions de contrats sont soumises au processus d'approbation interne du Canada, qui comprend une exigence relative à l'approbation du financement de tout contrat proposé. Même si un soumissionnaire a été recommandé pour l'attribution d'un contrat, un contrat sera attribué uniquement si l'approbation interne est obtenue conformément aux politiques internes du Canada. Si l'approbation n'est pas obtenue, aucun contrat ne sera attribué.

**Remarque à l'intention des soumissionnaires** : S'il y a un soumissionnaire qui est sélectionné pour l'attribution d'un contrat pour un ou plusieurs volets, le Canada se réserve le droit d'attribuer un contrat pour tous les volets alloués à ce soumissionnaire.

- (f) **Attribution de financement pour le contrat** : Lorsque plus d'un contrat est attribué pour un volet particulier, chaque contrat pour ce volet particulier sera attribué selon un montant de financement précisé à l'article intitulé « Limitation des dépenses » et calculé en fonction de ce qui suit :

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Note totale du soumissionnaire</b>	<b>Formule d'affectation des fonds (%)</b>	<b>Total des fonds alloués</b>
1	98	$98/187 \times 100 = 52,41$	5 241 000,00 \$
2	89	$89/187 \times 100 = 47,59$	4 759 000,00 \$
Total	187		10 000 000,00 \$
Financement total disponible : 10 000 000,00 \$			

**REMARQUE : Le tableau ci-dessus n'est qu'un exemple. Les données réelles seront déterminées après l'évaluation des soumissions.**

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Pour qu’un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et les renseignements supplémentaires nécessaires.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l’objet d’une vérification à tout moment par le Canada. À moins d’indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un manquement de la part de l’entrepreneur s’il est établi qu’une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d’évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L’autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l’autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux modalités du contrat.

### **5.1 Attestations préalables à l’attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

#### **(a) Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni son nom ni le nom des membres de la coentreprise du soumissionnaire, le cas échéant, ne figurent sur la « [Liste d’admissibilité limitée à soumissionner au PCF](https://www.canada.ca/fr/services/emplois/milieu-travail/droits-personne.html) » (<https://www.canada.ca/fr/services/emplois/milieu-travail/droits-personne.html>) du programme de contrats fédéraux (PCF) pour l’équité en matière d’emploi, disponible au bas de la page du site Web d’Emploi et développement social Canada (EDSC) – Programme du travail ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federiaux.page?&\\_ga=1.208372059.874989624.1439240617](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federiaux.page?&_ga=1.208372059.874989624.1439240617)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, est nommé dans la « [Liste d’admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux](#) » au moment de l’attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l’entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l’entrepreneur est une coentreprise, figure sur la « [Liste d’admissibilité limitée à soumissionner au PCF](#) » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l’autorité contractante la pièce jointe 5.1, Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi – Attestation, remplie avant l’attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l’autorité contractante l’annexe Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi – Attestation, remplie pour chaque membre de la coentreprise.

### **5.2 Attestations additionnelles préalables à l’attribution du contrat**

#### **(a) Présentation d’une seule soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste qu’il ne se considère pas comme étant lié à tout autre soumissionnaire.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

## **PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES**

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité – Obligatoires avant l'attribution d'un contrat**

- (a) Avant qu'un contrat soit attribué, les conditions qui suivent doivent être respectées :
- (i) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisation valable, conformément à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
  - (ii) la personne proposée par le soumissionnaire qui doit avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doit posséder une attestation de sécurité au niveau exigé dans la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent.
- (b) On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir l'habilitation de sécurité requise demeure à l'entière discrétion du titulaire du pouvoir de passation des marchés.
- (c) Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité des contrats de TPSGC (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).
- (d) Dans le cas d'un soumissionnaire constitué en coentreprise, chaque membre de la coentreprise doit répondre aux exigences relatives à la sécurité.

### **6.2 Capacité financière**

- (a) La clause A9033T (2012-07-16), Capacité financière, du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) s'applique. Cependant, le paragraphe 3 est supprimé et est remplacé par : « Si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, chaque société mère, y compris la société mère ultime, devra fournir l'information financière demandée par l'autorité contractante en 1(a) à (f). L'information financière fournie par une société mère ne dégage pas pour autant le soumissionnaire de l'obligation de présenter ses propres renseignements financiers; toutefois, si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, et si, dans le cours normal des affaires, les renseignements financiers ne sont pas générés distinctement pour la filiale, les renseignements financiers de la société mère doivent être fournis. Si le Canada juge que le soumissionnaire ne possède pas la capacité financière, mais que la société mère possède cette capacité, ou si le Canada ne peut évaluer la capacité financière du soumissionnaire puisque son information financière fait partie intégrante de celle de la société mère, le Canada peut, à sa seule discrétion, attribuer le contrat au soumissionnaire pourvu que la société mère fournisse une garantie au Canada. »
- (b) Dans le cas d'une coentreprise, chaque membre de la coentreprise doit respecter les exigences relatives à la capacité financière.

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

## PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 7.1 Besoin

- (a) **À INSÉRER À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT** (l'« **entrepreneur** ») consent à fournir au client les biens et les services décrits dans le contrat ainsi que dans l'Énoncé des travaux, conformément au présent contrat et aux prix énoncés dans ce dernier. Cela comprend la prestation de services professionnels, sur demande par le Canada à au moins un emplacement précisé par le Canada, à l'exception des lieux soumis aux ententes sur la revendication territoriale globale.
- (b) **Client** : Conformément au contrat, le « **client** » est le ministère de la Défense nationale (MDN).
- (c) **Réorganisation du client** : La redésignation, la restructuration, le réaménagement ou le remaniement du client n'aura aucune incidence sur l'obligation de l'entrepreneur en ce qui a trait à l'exécution des travaux (et ne donnera pas lieu non plus au paiement d'honoraires supplémentaires). La réorganisation, le réaménagement ou la restructuration du client s'entendent aussi de sa privatisation, de sa fusion avec une autre entité et de sa dissolution, lorsque cette dissolution est suivie de la création d'une ou de plusieurs autres entités dont la mission est semblable à celle du client d'origine. Peu importe le type de réorganisation, le Canada peut désigner un autre ministère ou un autre organisme gouvernemental comme autorité contractante ou responsable technique, conformément aux nouveaux rôles et aux nouvelles responsabilités découlant de la réorganisation.
- (d) **Définition des termes** : Les termes et expressions définis dans les conditions générales ou les conditions générales supplémentaires et qui sont utilisés dans ce contrat ont le sens qui leur a été attribué dans ces conditions. Dans l'arrangement en matière d'approvisionnement, toute référence à un « utilisateur désigné » signifie le client. De plus, toute mention de « livrable » au singulier ou au pluriel comprend tous les documents décrits dans le présent contrat. Par « bureau local », l'entrepreneur entend un bureau où travaille au moins un employé à temps plein et qui n'est pas une ressource partagée travaillant à cet endroit.

### 7.2 Autorisation de tâches

- (a) **Autorisations de tâches sur demande** : La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés « sur demande », au moyen d'une autorisation de tâches (AT). Les travaux décrits dans cette autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant d'avoir reçu une autorisation de tâches officielle approuvée par le Canada. L'entrepreneur convient que toute tâche effectuée avant la réception de cette autorisation de tâches approuvée est effectuée à ses propres risques.
- (b) **Attribution des AT** : Plus d'un contrat a été attribué pour ce besoin. Par conséquent, les AT établies dans le cadre de cette série de contrats seront attribuées conformément à ce qui suit :
- (i) Au moment où la série de contrats a été attribuée, chaque entrepreneur a reçu un montant de financement précisé dans l'article intitulé « Limitation des dépenses » en ce qui concerne les AT, selon le processus d'évaluation décrit dans la demande de soumissions qui a mené à l'attribution de la série de contrats.
- (ii) Le Canada fera un effort raisonnable pour veiller à ce que la valeur des autorisations de tâches émises aux entrepreneurs soit équilibrée pendant la période du contrat en fonction des pourcentages établis dans la formule d'affectation de fonds. Un examen des AT émises aux entrepreneurs sera mené tous les six mois et au début de chaque exercice financier pour confirmer l'utilisation et la distribution proportionnelles des AT. Si

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

un entrepreneur refuse une AT dans le cadre du contrat, l'entrepreneur suivant, selon le même processus d'affectation, sera visé par le projet d'AT. La valeur de l'AT refusée sera soustraite de la valeur du contrat de l'entrepreneur et pourra être réaffectée en tout ou en partie, à la discrétion de l'autorité contractante, à un ou à plusieurs entrepreneurs. Si tous les entrepreneurs refusent une AT aux termes du contrat, le Canada se réserve le droit de recourir à d'autres méthodes d'approvisionnement. S'il détermine que les ressources proposées ne satisfont pas aux exigences minimales en matière d'expérience ou à d'autres exigences des catégories précisées dans le projet d'autorisation de tâches, le Canada (« pourra » ou « pourrait, à son entière discrétion ») demander à l'entrepreneur de proposer d'autres ressources, et celui-ci disposera du délai précisé dans le paragraphe « Réponse de l'entrepreneur à un projet d'autorisation de tâches » pour répondre à cette demande. Si l'entrepreneur ne répond pas à cette demande dans le délai prévu ou que le Canada détermine que les ressources proposées ne satisfont pas aux exigences minimales en matière d'expérience ou à d'autres exigences des catégories précisées dans le projet d'AT, celui-ci sera envoyé à l'entrepreneur classé au rang suivant, selon le même processus d'affectation.

- (c) **Évaluation des ressources proposées à l'étape de l'AT** : Les processus relatifs à l'établissement d'une AT, en réponse à une AT et à l'évaluation sont décrits aux appendices A, B, C et D de l'annexe A.
- (d) **Formulaire et contenu du projet d'autorisation de tâches** :
- (i) Le responsable technique fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen d'un projet d'AT à l'aide du formulaire figurant à l'appendice B de l'annexe A.
  - (ii) Le projet d'AT doit expliquer en détail les travaux à effectuer et doit également contenir les renseignements suivants :
    - (A) le numéro du contrat;
    - (B) le numéro de tâche;
    - (C) la date avant laquelle la réponse de l'entrepreneur doit être reçue (cette date figurera sur le projet d'autorisation de tâches, mais non sur l'autorisation de tâches attribuée);
    - (D) les catégories de ressources et le nombre de ressources nécessaires;
    - (E) une description des travaux associés à la tâche, notamment les activités à réaliser et les éléments livrables à présenter (comme des rapports);
    - (F) les dates de début et de fin;
    - (G) les dates jalons pour les produits livrables et les paiements (le cas échéant);
    - (H) le nombre de jours-personnes requis;
    - (I) une note indiquant si les travaux comprennent des activités à réaliser sur place en précisant l'endroit;
    - (J) le profil linguistique des ressources requises;
    - (K) le niveau d'attestation de sécurité que doivent posséder les employés de l'entrepreneur;
    - (L) le prix payable à l'entrepreneur pour l'exécution de la tâche, en indiquant s'il s'agit d'un prix ferme ou du prix maximum de l'AT (et dans le cas du prix maximum, l'AT doit indiquer la façon dont le montant final payable sera

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

déterminé; lorsque l'AT n'indique pas la façon dont le montant final payable sera déterminé, le montant payable est le montant, jusqu'à concurrence du montant maximum, pour les heures réellement travaillées sur le projet que l'entrepreneur justifie en présentant des feuilles de présence remplies au moment de l'exécution des travaux par les ressources pour justifier les frais);

(M) toute autre contrainte pouvant avoir un impact sur l'exécution de la tâche.

(e) **Réponse de l'entrepreneur à l'ébauche de l'AT** : L'entrepreneur doit fournir au responsable technique, dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'ébauche de l'autorisation de tâches (ou en respectant tout autre délai plus long précisé dans l'ébauche de l'autorisation de tâches), une proposition de prix incluant le prix total proposé pour l'exécution de la tâche et la ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat, ainsi que le ou les noms des ressources proposées et leurs résumés. La proposition de prix de l'entrepreneur doit être établie selon les taux stipulés dans le contrat. L'entrepreneur ne sera pas payé pour la préparation ni la présentation d'une réponse, ni pour la fourniture d'autres renseignements requis pour la préparation et l'attribution officielle de l'autorisation de tâches.

(f) **Limite des AT et pouvoirs relatifs à l'attribution officielle d'AT** :

Pour être valide, une AT doit être signée par l'autorité contractante.

(i) Toute AT qui ne porte pas les signatures requises n'a pas été émise de façon officielle par le Canada et n'est donc pas valide. Tous les travaux effectués par l'entrepreneur sans que celui-ci ait reçu une AT valide seront effectués à ses propres risques. L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante s'il reçoit une autorisation de tâches qui ne comporte pas les signatures requises. Au moyen d'un avis écrit envoyé à l'entrepreneur, l'autorité contractante peut suspendre en tout temps le pouvoir du client d'attribuer des AT, ou réduire la valeur indiquée à l'alinéa (A) ci-dessus. L'avis de suspension ou de réduction prend effet dès la réception.

(g) **Rapports d'utilisation périodique** :

(i) L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément aux AT valides émises dans le cadre du contrat. Il doit également fournir ces données au Canada, conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous. Si des données ne sont pas disponibles, une justification est nécessaire. Si aucun service n'a été fourni pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ». Les données doivent être présentées chaque trimestre à l'autorité contractante. De temps à autre, l'autorité contractante peut aussi demander un rapport provisoire pendant une période de référence.

(ii) Les trimestres sont définis comme suit :

- (A) 1<sup>er</sup> trimestre : du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin;
- (B) 2<sup>e</sup> trimestre : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre;
- (C) 3<sup>e</sup> trimestre : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre;
- (D) 4<sup>e</sup> trimestre : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars.

Les données doivent être transmises à l'autorité contractante au plus tard dix jours civils après la période visée par le rapport.

(iii) Chaque rapport doit contenir les renseignements suivants pour chaque autorisation de tâches valide attribuée (dans leur version modifiée) :

(A) le numéro de l'AT et le numéro de la version modifiée, le cas échéant;

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- (B) le titre ou une courte description de chaque tâche autorisée;
  - (C) le nom et la catégorie de ressources et le niveau de chaque ressource participant à l'exécution de l'autorisation de tâches, le cas échéant;
  - (D) le coût total estimatif (taxes applicables en sus) indiqué dans l'autorisation de tâches attribuée de façon officielle de chaque tâche;
  - (E) le montant total, excluant les taxes applicables, dépensé jusqu'à maintenant pour chaque tâche autorisée;
  - (F) la date de début et d'achèvement de chaque tâche autorisée;
  - (G) l'état d'avancement de chaque tâche autorisée, s'il y a lieu (p. ex. indiquer si les travaux sont en cours, ou si le Canada a annulé ou suspendu l'AT).
- (iv) Chaque rapport doit également contenir les renseignements cumulatifs suivants pour chaque AT valide attribuée (dans leur version modifiée) :
- (A) le montant (taxes applicables en sus) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) qui correspond à la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les AT émises de façon officielle;
  - (B) le montant total, taxes applicables en sus, dépensé jusqu'à présent pour toutes les AT valides attribuées.
- (h) **Refus d'une autorisation de tâches ou soumission d'une réponse non valide :**  
L'entrepreneur n'est pas tenu de répondre à chaque projet d'autorisation de tâches présenté par le Canada. Cependant, en plus des autres droits du Canada relatifs à la résiliation du contrat, le Canada peut immédiatement et sans autre avis résilier le contrat pour manquement, conformément aux conditions générales, si, à au moins trois reprises pendant la durée du contrat, l'entrepreneur n'a pas répondu ou n'a pas présenté une réponse valable à la suite de la réception d'un projet d'autorisation de tâches. Par souci de clarté, chaque projet d'AT, identifiable par son numéro de tâche, ne comptera que pour un seul cas. Une réponse valide s'entend d'une réponse donnée dans le délai requis et qui satisfait à toutes les exigences du projet d'AT, y compris la proposition du nombre requis de ressources possédant chacune l'expérience minimale et satisfaisant aux autres exigences des catégories indiquées dans le projet d'AT, selon un prix ne dépassant pas les taux établis à l'annexe B.
- (i) **Regroupement d'AT à des fins administratives :** Le contrat peut être modifié à l'occasion afin de tenir compte de l'ensemble des AT valides attribuées à ce jour, et de consigner le travail effectué dans le cadre de ces AT à des fins administratives.

### 7.3 Garantie des travaux minimums

- (a) Dans la présente clause :
- (i) « **valeur maximale du contrat** » signifie le montant indiqué à la clause « **Limite des dépenses** » énoncée dans le contrat;
  - (ii) « **valeur minimale du contrat** » est établie à 20 000,00 \$ (taxes applicables en sus).
- (b) Aux termes du présent contrat, le Canada est tenu de demander des travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat ou, à son choix, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe c), sauf pour les cas prévus au paragraphe d). En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la période du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- (c) Si, pendant la durée du contrat, le Canada n'exige pas une quantité de travaux correspondant à la valeur minimale du contrat, il devra verser à l'entrepreneur la différence entre cette valeur et le coût total des travaux demandés.
- (d) Conformément à cet article, le Canada n'aura aucune obligation à l'égard de l'entrepreneur si le Canada résilie l'ensemble du contrat :
  - (i) pour manquement;
  - (ii) pour des raisons de commodité à la suite d'une décision ou d'une recommandation d'un tribunal ou d'une cour énonçant que le contrat soit résilié, fasse l'objet d'une autre demande de propositions ou soit attribué à un autre fournisseur;
  - (iii) pour des raisons de commodité dans les dix jours ouvrables suivant l'attribution du contrat.

#### 7.4 Clauses et conditions générales

Toutes les clauses et conditions définies dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

(a) **Conditions générales :**

- (i) Les conditions 2035 (2016-04-04), Conditions générales – besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

En ce qui concerne l'article 30 – Résiliation pour des raisons de commodité – du document 2035 (Conditions générales), le paragraphe 4 est supprimé et remplacé par les paragraphes 4, 5 et 6 suivants :

- 4. Les sommes auxquelles l'entrepreneur a droit selon le présent article et les sommes versées, qui sont dues ou qui seront dues à l'entrepreneur ne doivent pas dépasser, au total, le prix contractuel.
- 5. Si l'autorité contractante résilie le contrat en totalité et si les articles de l'accord comprennent une garantie des travaux minimums, le montant total à verser à l'entrepreneur aux termes du contrat ne doit pas dépasser le plus élevé des deux montants suivants :
  - (a) le montant total auquel a droit l'entrepreneur selon le présent article, en plus des montants qui lui ont été versés, des montants qui lui seront dus en plus des montants qui devront lui être payés aux termes de la garantie de revenu minimum, ou les montants qui lui sont dus à la date de la résiliation;
  - (b) la somme payable aux termes de la garantie des travaux minimums, moins les sommes versées ou dues à l'entrepreneur à la date de la résiliation.
- 6. Sauf dans la mesure prévue par le présent article, l'entrepreneur n'aura aucun recours, notamment en ce qui a trait à l'obtention de dommages-intérêts, de compensation, de perte de profit, d'indemnité découlant de tout avis de résiliation donné par le Canada aux termes du présent article. L'entrepreneur convient de rembourser immédiatement au Canada tout paiement anticipé non liquidé à la date de la résiliation.

(b) **Conditions générales supplémentaires :**

Les conditions générales supplémentaires qui suivent :

- (i) le document 4002 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires - Services d'élaboration ou de modification de logiciels;

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- (ii) le document 4004 (2013-04-25), Conditions générales supplémentaires - Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licences;
- (iii) le document 4006 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – L’entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux.

## 7.5 Exigences en matière de sécurité

Les clauses suivantes relatives à la sécurité, qui ont été communiquées par les responsables du Programme de sécurité des contrats, s’appliquent au contrat et en font partie intégrante.

1. L’entrepreneur ou l’offrant doit détenir en permanence, pendant l’exécution du contrat ou de l’offre à commandes, une attestation de sécurité d’installation valable au niveau SECRET, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de TPSGC.
2. Le personnel de l’entrepreneur ou de l’offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS**, ou à des établissements de travail dont l’accès est réglementé, **doivent être des citoyens du Canada ou des États-Unis d’Amérique, et doivent TOUS** détenir une cote de sécurité du personnel au niveau requis de **SECRET, CONFIDENTIEL ou DE NIVEAU FIABILITÉ**, *au besoin* délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. L’entrepreneur ou l’offrant **NE DOIT PAS** emporter de renseignements ou de biens **CLASSIFIÉS ou PROTÉGÉS** hors des lieux de travail visés, et l’entrepreneur ou l’offrant doit s’assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu’il la respecte.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE** doivent PAS être attribués sans l’autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
5. L’entrepreneur ou l’offrant doit respecter les dispositions des documents suivants :
  - a) *la Liste de vérification des exigences en matière de sécurité* et le guide de sécurité (s’il y a lieu), reproduits ci-joint à l’Annexe C;
  - b) *le Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

## 7.6 Période du contrat

- (a) **Période du contrat** : La « période du contrat » représente toute la période au cours de laquelle l’entrepreneur est obligé d’exécuter les travaux et comprend :
  - (i) la « **période initiale du contrat** », qui débute à la date d’attribution du contrat et se termine deux ans plus tard;
  - (ii) la période de prolongation de ce contrat, si le Canada décide de se prévaloir des options énoncées dans le contrat.
- (b) **Option de prolongation du contrat** :
  - (i) L’entrepreneur accorde au Canada l’option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus trois périodes d’une (1) année, selon les mêmes conditions. Il accepte que, pendant la période de prolongation du contrat, il soit payé conformément aux dispositions applicables prévues dans la Base de paiement.

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- (ii) Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en faisant parvenir un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'échéance du contrat. Cette option ne peut être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

## 7.7 Responsables

### (a) Autorité contractante

(b) L'autorité contractante dans le cadre du contrat est :

- (c) Nom : Jean-François Tardif  
(d) Titre : Autorité contractante  
(e) Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
(f) Direction générale des approvisionnements  
(g) Direction : Direction des projets spatiaux, d'innovations, et d'informatiques  
(h) Adresse : 10, rue Wellington, Gatineau (Québec)  
(i) Téléphone : 613-286-6185  
(j) Adresse courriel : [jean-francois.tardif@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:jean-francois.tardif@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### (k) Responsable technique

L'autorité technique pour ce contrat est :

#### **À AJOUTER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT**

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés aux termes du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements touchant la portée des travaux. Une telle modification peut être effectuée uniquement au moyen d'une modification au marché établie par l'autorité contractante.

### (l) Représentant de l'entrepreneur

#### **À AJOUTER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT**

## 7.8 Divulgence proactive des marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique, l'entrepreneur accepte que ces renseignements soient affichés sur les sites Web ministériels, dans le cadre des rapports de divulgation proactive, conformément à l'Avis sur la politique sur les marchés 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor.

## 7.9 Paiement

### (a) Base de paiement

- (i) **Services professionnels fournis dans le cadre d'une autorisation de tâches avec un prix maximum** : Pour les services professionnels exigés par le Canada, conformément à une autorisation de tâches (AT) valide émise, le Canada paiera l'entrepreneur en arrérages, jusqu'à concurrence du prix maximum pour l'AT, pour les heures réellement travaillées et pour tous les livrables en découlant, conformément aux tarifs quotidiens fermes tout compris établis à l'annexe B, Base de paiement, taxes

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

applicables en sus. Les périodes de travail de moins d'une journée seront calculées au prorata, une journée normale de travail étant de 7,5 heures.

- (ii) **Frais de déplacement et de subsistance – Directive sur les voyages du Conseil national mixte** : L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais de déplacement et de subsistance autorisés qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit ou les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisés aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Tous les déplacements doivent être approuvés au préalable par le responsable technique du MDN. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.
  - (iii) **Attribution concurrentielle** : L'entrepreneur reconnaît que le présent contrat a été attribué à l'issue d'un processus concurrentiel. Aucun montant supplémentaire ne sera versé à l'entrepreneur en compensation d'erreurs, d'oublis ou de mauvaises interprétations ou estimations dans sa soumission.
  - (iv) **Taux des services professionnels** : D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposent parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de personnel au moment de déposer une soumission qu'ils refusent de respecter par la suite parce que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer leurs propres coûts ou de réaliser un profit. Cela annule les avantages que le Canada aurait pu retirer de ce contrat. Si l'entrepreneur ne répond pas ou refuse de présenter une personne possédant les compétences décrites dans le contrat dans le délai prévu au contrat (ou qu'il propose plutôt de présenter quelqu'un d'une autre catégorie, à un taux différent), même si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie ou choisit de se prévaloir de ses droits aux termes des conditions générales, le Canada peut imposer des sanctions ou prendre des mesures conformément à la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs (ou l'équivalent) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en vigueur. Ces mesures peuvent comprendre une évaluation de laquelle peut découler l'imposition à l'entrepreneur de conditions qu'il devra respecter pour continuer à faire affaire avec le Canada ou une radiation complète de l'entrepreneur l'empêchant de soumissionner à l'avenir.
- (b) **Limite des dépenses – Total cumulatif de toutes les AT**
- (i) Dans le cadre du contrat, la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les AT valides attribuées, y compris toutes révisions, ne doit pas dépasser la somme indiquée à la première page du contrat, moins les taxes applicables, selon le cas. En ce qui concerne le montant inscrit à la première page du contrat, les droits de douane et les taxes applicables sont inclus.
  - (ii) Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation n'ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.
  - (iii) L'entrepreneur doit informer l'autorité contractante par écrit du caractère suffisant de cette somme :
    - (A) lorsque 75 % de la somme est engagée;
    - (B) quatre (4) mois avant la date d'échéance du contrat;
    - (C) dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisante pour l'achèvement des travaux requis et demandés dans toutes les autorisations de tâche autorisées, y compris toutes révisions,

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

selon la première de ces conditions à se présenter.

- (i) Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas automatiquement la responsabilité de l'État à son égard.
- (c) **Modalités de paiement pour les AT comportant un prix maximum** : Pour chaque autorisation de tâches attribuée dans le cadre du contrat et comportant un prix maximum :
  - (i) Le Canada paiera l'entrepreneur pas plus d'une fois par mois selon la Base de paiement. L'entrepreneur doit présenter des feuilles de présence pour chaque ressource, indiquant le nombre de jours et d'heures de travail effectués, pour justifier les montants réclamés sur la facture.
  - (ii) Une fois que le Canada aura payé le prix maximum pour l'AT, le Canada n'aura aucune obligation d'effectuer un autre paiement, mais l'entrepreneur devra achever les travaux décrits dans l'AT, dont l'exécution a été exigée au prix maximum pour l'AT. Si les travaux décrits dans l'autorisation de tâches sont terminés plus tôt que prévu, et que leur coût (en fonction de la durée des travaux confirmée par les feuilles de présence) selon les taux établis dans le contrat est inférieur au prix maximum de l'autorisation de tâches, le Canada ne sera tenu de payer que le temps consacré à la réalisation des travaux liés à l'autorisation de tâches.
- (d) **Paiement électronique des factures – Contrat**  
L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :
  - (i) carte d'achat Visa;
  - (ii) carte d'achat MasterCard
  - (iii) dépôt direct (national et international);
  - (iv) échange de données informatisé (EDI);
  - (v) virement télégraphique (international seulement);
  - (vi) système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).

**Remarque à l'intention des soumissionnaires** : le cas échéant, l'instrument de paiement électronique choisi par le soumissionnaire dans le formulaire 4 sera inclus dans tout contrat subséquent.

- (e) **Vérification du temps**  
Le Canada pourra vérifier les temps imputés et l'exactitude du système d'enregistrement des temps de l'entrepreneur, avant ou après lui avoir versé un paiement. Si la vérification est effectuée après le paiement, l'entrepreneur devra rembourser, à la demande du Canada, tout paiement en trop.
- (f) **Crédits de paiement**
  - (i) **Incapacité de fournir une ressource** :
    - (A) Si l'entrepreneur ne peut fournir, dans le délai prescrit par le contrat, une ressource en services professionnels qui possède toutes les qualifications demandées, l'entrepreneur doit verser au Canada un montant égal au tarif

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

journalier (pour une journée de travail de 7,5 heures) de la ressource demandée pour chaque journée (ou portion de journée) de retard à fournir la ressource, jusqu'à un maximum de dix (10) jours.

- (B) **Mesures correctives** : Si, conformément à cet article, les crédits sont applicables durant deux (2) mois consécutifs ou trois (3) mois sur une période de douze (12) mois, l'entrepreneur doit présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème ne se produise de nouveau. L'entrepreneur aura cinq (5) jours ouvrables pour soumettre le plan d'action au client et à l'autorité contractante et vingt (20) jours ouvrables pour corriger le problème sous-jacent.
- (C) **Résiliation pour non-respect du niveau de disponibilité minimum** : Outre les autres droits qui lui sont conférés dans le cadre du contrat, le Canada peut résilier le contrat conformément aux conditions générales pour manquement en donnant à l'entrepreneur un avis écrit de trois (3) mois lui faisant part de son intention, si :
- (1) le montant total de crédits pour un cycle de facturation mensuelle donné a atteint 10 % de la facture mensuelle;
  - (2) les mesures correctives demandées ci-dessus à l'entrepreneur n'ont pas été prises.

La résiliation du contrat entrera en vigueur à la fin de la période de trois (3) mois, sauf si le Canada détermine que l'entrepreneur a mis en œuvre les mesures correctives de façon satisfaisante pendant cette période.

- (ii) **Les crédits s'appliquent pendant toute la durée du contrat** : Les parties conviennent que les crédits s'appliquent pendant toute la durée du contrat.
- (iii) **Crédits représentant des dommages-intérêts prédéterminés** : Les parties conviennent que les crédits sont des dommages-intérêts prédéterminés et qu'ils représentent leur meilleure estimation préalable de la perte pour le Canada dans l'éventualité du manquement applicable. Les crédits ne visent pas à constituer une pénalité et ne doivent pas être considérés comme constituant une pénalité.
- (iv) **Droit du Canada d'obtenir le paiement** : Les parties conviennent que ces crédits représentent une dette déterminée. Afin d'obtenir le paiement des crédits, le Canada est autorisé en tout temps à retenir, recouvrer ou déduire tout montant dû et impayé à même toute somme que le Canada doit payer à l'entrepreneur de temps à autre.
- (v) **Droits et recours du Canada non limités** : Les parties conviennent que rien dans le présent article ne limite les droits ou les recours dont le Canada peut se prévaloir conformément au présent contrat (y compris le droit de résilier le contrat pour manquement) ou en vertu de la loi en général.
- (vi) **Droits de vérification** : Le calcul de l'entrepreneur relatif aux crédits dans le cadre du contrat peut être vérifié par le service de vérification du gouvernement, à la discrétion de l'autorité contractante, avant ou après que le paiement ne soit fait à l'entrepreneur. L'entrepreneur doit coopérer entièrement avec le Canada au cours de la réalisation de toute vérification en permettant à ce dernier d'accéder à tous les documents et les systèmes qu'il juge nécessaires pour confirmer que tous les crédits ont été correctement imputés au Canada dans les factures de l'entrepreneur. Si une vérification démontre que des factures antérieures contiennent des erreurs de calcul des crédits, l'entrepreneur doit payer au Canada le montant, tel qu'il a été déterminé par la vérification, qui aurait dû être crédité au Canada, additionné des intérêts, à compter de la date à laquelle le Canada a versé le paiement excédentaire jusqu'à la date du remboursement (le taux d'intérêt

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

correspond au taux officiel d’escompte annuel de la Banque du Canada en vigueur à la date à laquelle le crédit était d’abord dû au Canada, plus 1,25 % par année). Si, à la suite de la réalisation d’une vérification, le Canada détermine que les documents ou les systèmes de l’entrepreneur servant à déterminer, calculer ou enregistrer les crédits ne sont pas adéquats, l’entrepreneur doit mettre en œuvre toutes les mesures supplémentaires exigées par l’autorité contractante.

- (g) **Aucune obligation de payer pour des travaux non effectués en raison de la fermeture des bureaux du gouvernement**
- (i) Si l’entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses représentants fournissent des services dans les locaux du gouvernement dans le cadre du contrat, que ces locaux ne sont pas accessibles en raison de l’évacuation ou de la fermeture des bureaux du gouvernement et que le travail n’est pas effectué en raison de cette fermeture, le Canada ne peut être tenu de payer l’entrepreneur pour le travail qu’il aurait exécuté s’il n’y avait pas eu de fermeture.
  - (ii) Si l’entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents ne peuvent accéder aux locaux du gouvernement où ils assurent des services aux termes du contrat en raison d’une grève ou d’un lock-out, et que cette situation les empêche de faire leur travail, le Canada n’est pas tenu de payer l’entrepreneur pour les travaux qui auraient pu être effectués s’il avait eu accès aux locaux.

#### 7.10 Instructions relatives à la facturation

- (a) L’entrepreneur doit présenter ses factures conformément aux renseignements prévus dans les conditions générales.
- (b) La facture de l’entrepreneur doit comporter un poste pour chaque sous-alinéa de la Base de paiement, et elle doit porter les numéros d’autorisation de tâches applicables.
- (c) En présentant des factures, l’entrepreneur atteste que les produits et les services ont été livrés et que tous les frais sont conformes aux dispositions de la base de paiement du contrat, y compris tous les frais pour des travaux effectués par des sous-traitants.
- (d) L’entrepreneur doit remettre au responsable technique l’original ainsi que deux copies de chaque facture, et une copie à l’autorité contractante.

#### 7.11 Attestations et renseignements supplémentaires

Sauf indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l’entrepreneur dans sa soumission ou avant l’attribution du contrat, toute proposition de prix relative aux autorisations de tâches et la coopération constante quant à la fourniture de renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat, et le fait de ne pas les respecter constitue un manquement de la part de l’entrepreneur. Les attestations pourront faire l’objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### 7.12 Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi – Manquement de la part de l’entrepreneur

L’entrepreneur comprend et convient que l’entente de mise en œuvre de l’équité en matière d’emploi conclue avec le Programme du travail d’Emploi et Développement social Canada (EDSC) doit demeurer valide pendant toute la durée du contrat. Si l’Accord pour la mise en œuvre de l’équité en matière d’emploi devient invalide, le nom de l’entrepreneur sera ajouté à la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du [Programme de contrats fédéraux](#) ». L’imposition d’une telle sanction par EDSC sera considérée comme un manquement de l’entrepreneur aux modalités du contrat.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

### 7.13 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **À ÊTRE INSÉRÉ LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### 7.14 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les libellés des documents énumérés dans la liste ci-dessous, le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste l'emporte sur le libellé de tout autre document qui figure plus bas sur la liste :

- (a) Les articles de la présente convention, ainsi que les différentes clauses du Guide des CCUA qui sont incorporées par renvoi dans ce marché;
- (b) Les conditions générales supplémentaires, dans l'ordre suivant :
  - (i) le document 4002 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – Services d'élaboration ou de modification de logiciels;
  - (ii) le document 4004 (2013-04-25), Conditions générales supplémentaires – Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licences;
  - (iii) le document 4006 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
- (c) Conditions générales 2035 (2016-04-04), Besoins plus complexes de services;
- (d) L'annexe A - *Énoncé des travaux, y compris les appendices comme suit* :
  - (i) l'appendice A de l'annexe A – Procédure d'attribution de tâches
  - (ii) l'appendice B de l'annexe A – Formulaire d'autorisation de tâches;
  - (iii) l'appendice C de l'annexe A – Critères d'évaluation des ressources et tableau de réponses;
  - (iv) l'appendice D de l'annexe A – Attestations à l'étape de l'autorisation de tâches;
- (e) L'annexe B – Base de paiement;
- (f) L'annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- (g) L'annexe D – Entente de non-divuligation;
- (h) Les autorisations de tâches émises de façon officielle et toute attestation requise (y compris toutes les annexes, s'il y en a);
- (i) La soumission de l'entrepreneur datant **À INSÉRER À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT** clarifiée le « ou » modifiée **À INSÉRER À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT**, s'il y a lieu.

### 7.15 Entente de non-divuligation

L'entrepreneur doit obtenir de son ou de ses employés ou sous-traitants l'entente de non-divuligation incluse à l'annexe D dûment remplie et signée, et la transmettre au responsable technique avant de leur donner accès aux renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux à exécuter.

### 7.16 Marché de défense

- (a) Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

### 7.17 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

- (a) Guide des CCUA, clause A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

## 7.18 Exigences en matière d'assurance

### (a) Conformité aux exigences en matière d'assurance

- (i) L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance énoncées dans le présent article. Il doit conserver la couverture exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité aux termes du contrat, ni ne la diminue.
- (ii) L'entrepreneur doit décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations aux termes du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire est à la charge de l'entrepreneur et est souscrite pour son bénéfice et sa protection.
- (iii) L'entrepreneur devrait faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, et le certificat d'attestation d'assurance doit confirmer que la police d'assurance satisfaisant aux exigences est en vigueur. Si le certificat d'attestation d'assurance n'est pas rempli et fourni comme il est demandé, l'autorité contractante en informera l'entrepreneur et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus sera considéré comme un manquement aux conditions générales. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie conforme certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

### (b) Assurance de responsabilité civile commerciale

- (i) L'entrepreneur doit obtenir et maintenir pour toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- (ii) La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - (A) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire ainsi : le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - (B) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
  - (C) Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
  - (D) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la calomnie.
  - (E) Responsabilité réciproque/séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été établie pour chacun d'eux.

- (F) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au marché, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
  - (G) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
  - (H) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
  - (I) Formule étendue d'assurance contre les dommages matériels, comprenant les activités terminées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus aux termes de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
  - (J) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - (K) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
  - (L) Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement tenu de payer.
  - (M) Préjudices découlant de la publicité : L'avenant doit notamment inclure le piratage ou l'appropriation illicite d'idées, ou la violation de droits d'auteur, de marques de commerce, de titres ou de slogans.
- (c) **Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions**
- (i) L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui qui est habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit en aucun cas être inférieure à 1 000 000 \$ par sinistre et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
  - (ii) S'il s'agit d'une assurance responsabilité professionnelle sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
  - (iii) Les avenants suivants doivent être compris :  
Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation.

#### **7.19 Limitation de la responsabilité – Gestion de l'information et technologie de l'information**

- (a) Cet article s'applique malgré toute autre disposition du marché et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Toute mention dans cette section de dommages causés par l'entrepreneur comprend les dommages causés par ses employés, ainsi que ses sous-traitants, ses mandataires, et ses représentants, et leurs employés. Le présent article s'applique, que la réclamation soit fondée contractuellement sur un délit civil ou un autre motif de

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

poursuite. L'entrepreneur n'est pas responsable envers le Canada en ce qui concerne l'exécution ou l'inexécution du contrat, sauf dans les cas précisés dans cet article et dans tout autre article du contrat préétablissant des dommages-intérêts. L'entrepreneur est uniquement responsable des dommages indirects, particuliers ou consécutifs, dans la mesure décrite dans le présent article, même si l'entrepreneur a été avisé de la possibilité de ces dommages.

(b) **Responsabilité de la première partie :**

- (i) L'entrepreneur est entièrement responsable de tous les dommages subis par le Canada, y compris les dommages indirects, particuliers et consécutifs causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
  - (A) toute violation des droits de propriété intellectuelle dans la mesure où l'entrepreneur viole l'article des conditions générales intitulé « Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances »;
  - (B) toute blessure physique, y compris la mort.
- (ii) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat et touchant des biens personnels ou des biens immobiliers qui appartiennent au Canada ou qui sont occupés par celui-ci.
- (iii) Chaque partie est responsable de tous les dommages directs causés par son manquement à l'obligation de confidentialité dans le cadre du contrat. Chaque partie est aussi responsable de tous les dommages indirects, particuliers ou consécutifs relatifs à sa divulgation non autorisée de secrets industriels de l'autre partie (ou de secrets industriels d'un tiers divulgués par une partie à une autre, dans le cadre du contrat) concernant la technologie de l'information.
- (iv) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs qui se rapportent à une charge ou à une réclamation liée à toute portion des travaux pour lesquels le Canada a effectué un paiement. Cette disposition ne s'applique pas aux charges ou réclamations relatives aux droits de propriété intellectuelle, lesquelles sont traitées au sous-alinéa (i)(A) susmentionné.
- (v) L'entrepreneur est aussi responsable envers le Canada de tous les autres dommages directs qui ont été causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
  - (A) tout manquement aux obligations en matière de garantie dans le cadre du contrat, jusqu'à concurrence du coût total payé par le Canada (y compris toute taxe applicable) pour les biens et les services touchés par le manquement;
  - (B) tout autre dommage direct, y compris tous les frais directs identifiables engagés par le Canada pour faire appel à une autre partie pour effectuer les travaux, lorsque le contrat est résilié en totalité ou en partie pour manquement, jusqu'à concurrence d'un maximum global pour ce sous-alinéa (B) du montant le plus élevé entre 0,75 fois le coût total estimatif (le montant indiqué à la première page du contrat dans la case intitulée « Coût total estimatif » ou le montant indiqué sur chaque commande subséquente, bon de commande ou tout autre document utilisé pour commander des biens ou des services) ou 1 000 000 \$.

Dans tous les cas, la responsabilité totale de l'entrepreneur prévue à l'alinéa (v) ne dépassera pas le coût total estimatif (comme il est défini ci-dessus) du contrat ou 1 000 000,00 \$, le montant le plus élevé étant retenu.
- (vi) Si les dossiers ou les données du Canada sont endommagés à la suite d'une négligence ou d'un acte délibéré, la seule responsabilité de l'entrepreneur consiste à rétablir à ses frais les dossiers et les données du Canada en utilisant la copie de sauvegarde la plus

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

récente conservée par le Canada. Ce dernier doit s'assurer de sauvegarder adéquatement ses documents et données.

(c) **Réclamations de tiers :**

- (i) Que la réclamation soit faite au Canada ou à l'entrepreneur, chaque partie convient qu'elle est responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers relativement au contrat, tel que stipulé dans un accord de règlement ou ultimement déterminé par un tribunal compétent, si le tribunal détermine que les parties sont conjointement et solidairement responsables ou qu'une seule partie est uniquement et directement responsable envers le tiers. Le montant de la responsabilité sera celui précisé dans l'accord de règlement ou déterminé par la cour comme ayant été la portion des dommages que la partie a causés au tiers. Aucun accord de règlement ne lie une partie, sauf si ses représentants autorisés l'ont approuvé par écrit.
- (ii) Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle ou d'une responsabilité conjointe et solidaire, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser au Canada le montant ultimement déterminé par un tribunal compétent comme étant la portion de l'entrepreneur des dommages qu'il a lui-même causés au tiers. Toutefois, malgré le sous-alinéa (i), lequel concerne les dommages-intérêts spéciaux, indirects ou consécutifs subis par des tiers et couverts par le présent article, l'entrepreneur est uniquement responsable de rembourser au Canada la portion des dommages qu'il a causés sur le montant total que doit verser le Canada à un tiers sur ordre d'un tribunal, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle relativement à la violation des droits de propriété intellectuelle, des blessures physiques, y compris la mort, des dommages touchant les biens personnels matériels ou immobiliers d'un tiers, toute charge ou tout privilège sur toute portion des travaux, ou le non-respect de la confidentialité.
- (iii) Les parties sont uniquement responsables l'une envers l'autre des dommages causés à des tiers dans la mesure décrite dans le paragraphe c).

**7.20 Entrepreneur – Coentreprise**

- (a) L'entrepreneur confirme que le nom de la coentreprise est \_\_\_\_\_ et que cette dernière est constituée des membres suivants \_\_\_\_\_ :
- (b) En ce qui a trait aux rapports entre les membres de cette coentreprise, chacun d'eux convient, déclare et garantit (selon le cas) que :
  - (i) \_\_\_\_\_ est désigné comme « représentant » de cette coentreprise et est autorisé à agir à titre de mandataire pour chacun des membres de la coentreprise en ce qui a trait à toutes les questions se rapportant au présent contrat;
  - (ii) tout avis envoyé par le Canada au représentant sera considéré comme un avis envoyé à tous les membres de la coentreprise;
  - (iii) toutes les sommes versées par le Canada au représentant aux termes du contrat seront réputées l'avoir été à tous les membres de la coentreprise.
- (c) Tous les membres conviennent que le Canada peut, à sa discrétion, résilier le contrat en cas de conflit entre les membres lorsque, de l'avis du Canada, ce conflit nuit d'une manière ou d'une autre à l'exécution des travaux.
- (d) Tous les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution du contrat.
- (e) L'entrepreneur reconnaît que toute modification dans la composition des membres de la coentreprise (c.-à-d. une modification du nombre de membres ou la substitution d'un membre par

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

une autre entité juridique) constitue une affectation et est assujettie aux dispositions sur les affectations prévues dans les conditions générales.

- (f) L'entrepreneur reconnaît que, le cas échéant, toutes les exigences contractuelles relatives aux biens contrôlés et à la sécurité s'appliquent à chaque membre de la coentreprise.

**Remarque à l'intention des soumissionnaires :** Cette clause sera supprimée si le soumissionnaire auquel le contrat est attribué n'est pas une coentreprise. Si l'entrepreneur est une coentreprise, cette clause sera complétée à l'aide des renseignements contenus dans sa soumission.

## 7.21 Services professionnels – Généralités

- (a) L'entrepreneur doit fournir des services professionnels sur demande, tels qu'ils sont précisés dans le présent contrat. Toutes les ressources fournies par l'entrepreneur doivent posséder les compétences décrites dans le contrat (notamment celles relatives à l'expérience, aux titres professionnels, aux études, aux aptitudes linguistiques et à la cote de sécurité) et être capables de fournir les services exigés selon les échéances précisées dans le contrat.
- (b) Si l'entrepreneur ne livre pas les produits livrables (à l'exception d'une personne précise) ou n'effectue pas les tâches décrites dans le contrat dans les délais prescrits, en plus de ne pas se conformer à tout autre droit ou recours dont le Canada peut se prévaloir aux termes du contrat ou de la loi, le Canada peut informer l'entrepreneur du manquement et peut exiger que ce dernier fournisse au responsable technique, dans les dix (10) jours ouvrables, un plan écrit décrivant les mesures que l'entrepreneur entend prendre pour remédier au problème. L'entrepreneur doit préparer le plan et le mettre en œuvre à ses frais.
- (c) L'article « Remplacement d'individus spécifiques » des conditions générales 2035 est supprimé et remplacé par ce qui suit :

### Remplacement de personnes désignées

- (i) Si l'entrepreneur ne peut fournir les services d'une personne en particulier désignée dans le contrat pour exécuter les travaux, il doit, dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de l'avis concernant le départ de la personne en question ou son incapacité à entamer les travaux (ou si le Canada en a demandé le remplacement, dans les dix jours ouvrables suivant la remise d'un avis à cet effet), fournir à l'autorité contractante ce qui suit :
- (A) le nom, les qualifications et l'expérience d'un remplaçant proposé disponible immédiatement;
- (B) les renseignements de sécurité sur le remplaçant proposé exigés par le Canada, s'il y a lieu.
- Les qualifications et l'expérience du remplaçant doivent correspondre à la note obtenue par la ressource initiale ou la dépasser.
- (ii) Sous réserve des dispositions relatives au retard justifiable, lorsque le Canada constate qu'une personne désignée dans le contrat pour fournir les services n'a pas été mise à sa disposition ou ne réalise pas les travaux, l'autorité contractante peut choisir :
- (A) de revendiquer les droits du Canada ou d'exercer un recours aux termes du contrat ou de la loi, y compris de résilier le contrat en totalité ou en partie, pour manquement, aux termes de l'article intitulé « Manquement de la part de l'entrepreneur »;
- (B) d'évaluer les renseignements fournis aux termes du sous-alinéa c)(i) ci-dessus ou, s'ils n'ont pas encore été fournis, d'exiger que l'entrepreneur propose un remplaçant que le responsable technique devra évaluer. Les compétences et

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

l’expérience du remplaçant doivent être équivalentes ou supérieures à celles de la ressource initiale et être jugées satisfaisantes par le Canada. Une fois le remplaçant évalué, le Canada pourra l’accepter, exercer les droits décrits à la division (ii) (A) ci-dessus ou encore demander qu’on lui propose un autre remplaçant aux termes du présent sous-alinéa c).

Lorsqu’un retard justifiable s’applique, le Canada peut choisir l’option décrite à la division c)(ii)(B) ci-dessus plutôt que de résilier le contrat aux termes de l’article intitulé « Retard justifiable ». La non-disponibilité d’une ressource en raison d’une affectation à un autre contrat ou projet (y compris ceux de l’État) exécuté par l’entrepreneur ou l’une de ses sociétés affiliées ne constitue pas un retard justifiable.

- (iii) L’entrepreneur ne doit jamais permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés. L’autorité contractante peut ordonner qu’une ressource originale ou qu’un remplaçant cesse d’exécuter les travaux. Dans ce cas, l’entrepreneur doit alors se conformer sans délai à cet ordre. Le fait que l’autorité contractante n’ordonne pas qu’une ressource cesse d’exécuter les travaux ne relève pas l’entrepreneur de sa responsabilité de satisfaire aux exigences du contrat.
- (iv) Les obligations énoncées dans le présent article s’appliquent en dépit des changements que le Canada pourrait avoir apportés au contexte opérationnel du client.

#### **7.22 Protection des supports électroniques**

- (a) Avant de les utiliser sur l’équipement du Canada ou de les envoyer au Canada, l’entrepreneur doit utiliser un produit régulièrement mis à jour pour balayer les supports électroniques utilisés pour exécuter les travaux afin de s’assurer qu’ils ne contiennent aucun virus informatique ou code malveillant. L’entrepreneur doit aviser le Canada si un support électronique utilisé pour les travaux renferme des virus informatiques ou autres codes malveillants.
- (b) Si des renseignements ou des documents électroniques sont endommagés ou perdus pendant qu’ils se trouvent sous la garde de l’entrepreneur ou avant d’être livrés au Canada conformément au contrat, y compris en cas d’effacement accidentel, l’entrepreneur doit les remplacer immédiatement, à ses frais.

#### **7.23 Exigences relatives à l’établissement de rapports**

L’entrepreneur doit fournir les rapports de la façon qui est exposée en détail à l’article 6 l’annexe A, Énoncé des travaux.

#### **7.24 Déclarations et garanties**

Dans sa soumission, l’entrepreneur a fait des déclarations à propos de sa propre expérience, ce qui a donné lieu à l’attribution du contrat et à l’émission d’AT. L’entrepreneur déclare et certifie que toutes ces déclarations sont véridiques et reconnaît que le Canada s’est fondé sur ces déclarations pour lui attribuer le contrat et lui assigner des travaux par l’intermédiaire des AT. De plus, l’entrepreneur déclare et certifie qu’il a et qu’il aura et maintiendra pendant la durée du contrat, ainsi que tout le personnel et les sous-traitants qui effectueront les travaux, les compétences, l’expérience et l’expertise nécessaires pour mener à bien les travaux conformément au contrat et qu’il a (ainsi que le personnel et les sous-traitants) déjà rendu de pareils services à d’autres clients.

#### **7.25 Accès aux biens et aux installations du Canada**

Les biens, les installations, le matériel et les réseaux du MDN ne sont pas mis automatiquement à la disposition de l’entrepreneur. Lorsque les travaux doivent être effectués dans une installation du MDN, à l’aide de l’équipement du MDN, comme cela est précisé dans l’AT, l’entrepreneur sera responsable de formuler une Demande de permis de visite (DPV) au groupe de la sécurité industrielle de TPSGC avant

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

le début des travaux. Les DPV sont normalement formulées au moment de l'octroi de l'AT et lorsque celle-ci est signée par les deux parties.

## 7.26 Mise en œuvre

- (a) **Mise en œuvre de services professionnels** : Si des services professionnels similaires sont actuellement fournis par un autre fournisseur ou par le personnel du Canada, l'entrepreneur est tenu de s'assurer que la transition vers les services qu'il offre n'aura pas de répercussions sur les opérations du Canada et de ses utilisateurs, et qu'elle n'entraîne pas une dégradation dans la rapidité ou la qualité du service. L'entrepreneur est tenu d'offrir la formation supplémentaire auprès de ses ressources pour la réalisation des travaux, et le temps passé en formation ou pour se familiariser avec l'environnement du client ne peut être facturé au Canada. La transition sera terminée lorsque l'entrepreneur aura démontré, à la satisfaction du responsable technique, qu'il est en mesure de réaliser les travaux. La transition doit être terminée au plus tard dix (10) jours ouvrables après l'attribution du contrat. Tous les coûts associés au fait de démontrer que l'entrepreneur est en mesure de fournir les services professionnels sont à la charge de ce dernier.

## 7.27 Responsabilités relatives au protocole d'identification

L'entrepreneur doit s'assurer que chacun de ses agents, représentants ou sous-traitants (appelés ci-après représentants de l'entrepreneur) respecte les exigences d'auto-identification suivantes :

- (a) les représentants de l'entrepreneur qui assistent à une réunion du gouvernement du Canada (à l'intérieur ou à l'extérieur de bureaux du Canada) doivent s'identifier en tant que représentants de l'entrepreneur avant le début de la réunion afin de garantir que chaque participant à la réunion est au courant du fait que ces personnes ne sont pas des employés du gouvernement du Canada;
- (b) pendant l'exécution de tout travail sur un site du gouvernement du Canada, chaque représentant de l'entrepreneur doit être clairement identifié comme tel, et ce, en tout temps;
- (c) si un représentant de l'entrepreneur doit utiliser le système de courriel du gouvernement du Canada dans le cadre de l'exécution des travaux, il doit clairement s'identifier comme étant un agent ou un sous-traitant de l'entrepreneur dans le bloc de signature de tous les messages électroniques qu'il enverra ainsi que dans la section « Propriété ». Ce protocole d'identification doit également être utilisé pour toute autre correspondance, communication et documentation.
- (d) Si le Canada détermine que l'entrepreneur a contrevenu à n'importe laquelle de ses obligations aux termes du présent article, l'entrepreneur doit, à la réception d'un avis écrit du Canada, présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème se produise de nouveau. L'entrepreneur aura cinq (5) jours ouvrables pour présenter le plan d'action au client et à l'autorité contractante, et vingt (20) jours ouvrables pour corriger la source du problème.
- (e) En plus de tous ses autres droits aux termes du contrat, le Canada peut résilier le contrat pour défaut si l'entrepreneur ne respecte pas les mesures correctives décrites ci-dessus.

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

ANNEXE A  
ÉNONCÉ DES TRAVAUX

L'énoncé des travaux de tout contrat attribué, quel qu'il soit, n'englobera que le libellé applicable au volet de travail en question et le libellé sera rajusté en conséquence. Par exemple, le contrat du volet de travail 1 ne comportera que le libellé des catégories de ressources et des tâches connexes au volet de travail 1.

## 1 PORTÉE

Le directeur général, Services des applications d'entreprise (DGSAE), a besoin de services professionnels en informatique pour créer, maintenir et appuyer des applications logicielles sur mesure et disponibles sur le marché (DSM) ainsi qu'intégrer des applications logicielles.

Ce besoin découle de la planification et de la mise en œuvre de nouvelles capacités et de l'amélioration des capacités actuelles. Le besoin de concevoir, d'appuyer et de maintenir les applications sur mesure exigera des connaissances, des compétences et des expériences diversifiées.

### 1.1 OBJECTIF

L'objectif consiste à obtenir des ressources contractuelles qualifiées possédant les compétences techniques requises afin d'appuyer les applications logicielles actuelles et nouvelles au cours des cinq prochaines années.

### 1.2 CONTEXTE

Le DGSAE, de concert avec ses partenaires institutionnels, conçoit, fournit et appuie des applications et solutions de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI-TI) qui permettent la réussite des opérations des Forces armées canadiennes (FAC), contribuent à la concrétisation des objectifs du ministère de la Défense nationale (MDN) et du gouvernement du Canada et procurent une expertise sur la sécurité des systèmes quant à l'ensemble des applications et solutions dont la maintenance est assurée par le DGSAE.

Au fur et à mesure que le DGSAE élabore une nouvelle série de capacités en GI-TI pour le MDN dans les domaines de la gestion des données de référence, de l'architecture axée sur le service, de l'analyse et des renseignements opérationnels d'entreprise, de la gestion des relations avec les clients et de la conception de solutions, il faudra obtenir l'aide de spécialistes issus de divers domaines pour appuyer l'effectif actuel du DGSAE. Cette exigence permettra de fournir des experts en la matière pour mener à bien les travaux actuels et nouveaux confiés au DGSAE.

### 1.3 TERMINOLOGIE

#### 1.3.1 ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

CCPE	Centre classifié de perfectionnement des essais
CPE	Centre de perfectionnement des essais
DGSAE	Directeur général, Service des applications d'entreprise

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

DSM	Disponible sur le marché (logiciel)
EDT	Énoncé des travaux
FAC	Forces armées canadiennes
GI-TI	Gestion de l'information et technologie de l'information
GRC	Gestion des relations avec les clients
IRSC	Infrastructure du réseau secret consolidé
MDN	Ministère de la Défense nationale
RED	Réseau étendu de la Défense
RT	Responsable technique

## 2 BESOIN

### 2.1 Tâches

L'entrepreneur doit assurer le développement, le soutien, la maintenance et la configuration DSM de diverses applications logicielles développées à l'interne et DSM « selon les besoins », afin de donner suite aux autorisations de tâches. Les autorisations peuvent être présentées en lien avec n'importe laquelle des catégories de ressources des SPICT énumérées dans chaque volet ci-dessous.

### 2.2 VOLET 1 – Architecture axée sur le service (AAS)

Le volet 1 a pour objet d'appuyer les efforts du centre de compétences en intégration dans l'intégration des données et applications liées aux solutions d'entreprise au MDN, y compris sans s'y limiter :

2.2.1 Technologie ESB (Fusion Middleware d'Oracle, DataPower d'IBM, Netweaver de SAP);

2.2.2 Langages de programmation :

- Langage XSLT;
- Java;
- .NET de Microsoft.

2.2.3 Services de base de données relationnelles (DB2 d'IBM, SQL Server de Microsoft, Oracle).

CATÉGORIES DE RESSOURCES	NIVEAU D'EXPERTISE
A.1. Architecte d'applications et de logiciels	3
A.7. Analyste-programmeur	3
A.8. Analyste de système	3
A.10. Coordonnateur des essais	3
A.11. Testeur	2

### 2.3 VOLET 2 – Analyse et renseignements opérationnels, services des bases de données et gestion des données de référence

Le volet 2 a pour objet d'appuyer l'analyse et les renseignements opérationnels, la gestion des données de référence et les services de bases de données relativement aux applications dont la

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

maintenance et le développement sont assurés par le MDN ainsi qu'aux nouvelles capacités constituées, y compris sans s'y limiter :

- 2.3.1 Services de bases de données relationnelles (DB2 d'IBM, SQL Server de Microsoft, Oracle);
- 2.3.2 Outils de renseignements opérationnels (Business Object de SAP [WebI, Lumira, Crystal Report]);
- 2.3.3 Entrepôts de données d'entreprise (Business Warehouse de SAP, HANA de SAP, PureData Analytics d'IBM);
- 2.3.4 Analyse de la qualité des données et des outils d'ETL;
  - o Data Services de SAP, Information Steward de SAP;
  - o InfoSphere Information Server d'IBM, InfoSphere Data Stage d'IBM, InfoSphere Master Data Management d'IBM;
  - o Data Integration d'Informatica, Data Quality d'Informatica, PowerCenter d'Informatica;
  - o SSIS de Microsoft;
  - o Data Management Advance de SAS, Data Surveyor de SAS, Visual Analytics de SAS.

CATÉGORIES DE RESSOURCES	NIVEAU D'EXPERTISE
A.1. Architecte d'applications et de logiciels	3
A.7. Analyste-programmeur	3
A.8. Analyste de système	3
A.11. Testeur	2
I.1. Spécialiste en conversion de données	3
I.2. Administrateur de bases de données	2
I.4. Modélisateur de bases de données ou en GI	2

## 2.4 VOLET 3 – Gestion des relations avec les clients (GRC)

Le volet 3 a pour objet d'appuyer les applications propres à la gestion des relations avec les clients et à la gestion des cas, dont la maintenance et le développement sont assurés par le MDN, y compris sans s'y limiter :

### 2.4.1 Dynamics CRM de MS

CATÉGORIES DE RESSOURCES	NIVEAU D'EXPERTISE
A.1. Architecte d'applications et de logiciels	3
A.7. Analyste-programmeur	3
A.8. Analyste de système	3
A.11. Testeur	2
P.6. Administrateur de projet	2
P.9. Gestionnaire de projet	3

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

2.5 VOLET 4 – Services de conception de solutions/Services de planification de la continuité opérationnelle

Le volet 4 a pour objet d’appuyer toutes les fonctions de conception des solutions d’application pour constituer et maintenir les solutions au MDN, y compris sans s’y limiter :

2.5.1 Entrepôts de données d’entreprise :

- Business Warehouse de SAP;
- HANA de SAP;
- PureData Analytics d’IBM.

2.5.2 Langages de programmation :

- Langage XSLT;
- Java;
- .NET de Microsoft.

2.5.3 Bases de données relationnelles :

- DB2 d’IBM;
- SQL Server de Microsoft;
- SAP.

2.5.4 Logiciel et appareils :

- DataPower Appliance d’IBM;
- InfoSphere Information Server d’IBM, InfoSphere Data Stage d’IBM, InfoSphere Master Data Management d’IBM;
- Data Integration d’Informatica, Data Quality d’Informatica, PowerCenter d’Informatica;
- SSIS de Microsoft;
- Dynamics CRM de Microsoft;
- Fusion Middleware d’Oracle;
- Business Object de SAP [WebI, Lumira, Crystal Report];
- Data Services de SAP, Information Steward de SAP;
- NetWeaver de SAP;
- Data Management Advance de SAS, Data Surveyor de SAS, Visual Analytics de SAS.

CATÉGORIES DE RESSOURCES	NIVEAU D’EXPERTISE
A.1. Architecte d’applications et de logiciels	3
I.5. Architecte en GI	3
I.10. Architecte technique	3
I.11. Architecte technologique	3
B.4. Spécialiste en continuité des opérations et reprise après catastrophe	3
B.7. Architecte de la transformation opérationnelle	3
B.9. Développeur de didacticiels	2
P.2. Architecte d’entreprise	3
C.6. Ingénieur en sécurité de la TI	3

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

## 2.6 VOLET 5 – Analyse des systèmes opérationnels et services de sécurité

Le volet 5 a pour objet d’appuyer les travaux d’analyse des systèmes et de sécurité nécessaires à l’examen de nouvelles solutions. Il comprend ce qui suit, sans s’y limiter :

- 2.6.1 Documentation d’évaluation de la sécurité et d’autorisation (ES et A) et processus des demandes nouvelles et modifiées
- 2.6.2 Exigences des systèmes
- 2.6.3 Examen des processus opérationnels

CATÉGORIES DE RESSOURCES	NIVEAU D’EXPERTISE
B.6. Analyste des systèmes opérationnels	3
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité de la TI	3

## 3 TÂCHES (COMMUNES À TOUS LES VOLETS)

L’entrepreneur doit fournir des ressources dans chacune des catégories suivantes :

- 3.1 A.1 ARCHITECTE D’APPLICATIONS ET DE LOGICIELS, NIVEAU 3 :
  - 3.1.1 Élaborer des architectures techniques, des cadres et des stratégies, soit pour une organisation ou pour une partie majeure d’application, dans le but de se conformer aux exigences en matière d’opérations et d’applications;
  - 3.1.2 Identifier les politiques et les exigences qui font avancer une solution particulière;
  - 3.1.3 Analyser et évaluer des solutions ayant recours à une technologie alternative en vue de résoudre des problèmes opérationnels;
  - 3.1.4 Assurer l’intégration de tous les aspects des solutions technologiques;
  - 3.1.5 Surveiller les tendances de l’industrie en vue d’assurer que les solutions cadrent bien avec les orientations technologiques du gouvernement et de l’industrie;
  - 3.1.6 Analyser les besoins fonctionnels en vue de dégager des flux d’information, de procédures et de décisions;
  - 3.1.7 Évaluer les procédures et méthodes en place, identifier et documenter le contenu, la structure et les sous-systèmes d’application de base de données, et élaborer des dictionnaires de données;
  - 3.1.8 Déterminer et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d’applications, avec les systèmes de l’extérieur et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place;
  - 3.1.9 Définir les sources d’entrée/sortie, y compris le plan détaillé de l’étape de conception technique, et faire approuver la proposition de système;
  - 3.1.10 Déterminer et documenter des normes particulières au système en ce qui concerne la programmation, la documentation et les essais, en couvrant les logithèques de programmes, les dictionnaires de données et les conventions de nomenclature;
  - 3.1.11 Surveiller le soutien de l’infrastructure pour le compte d’une organisation afin qu’il aille de pair avec l’architecture technique développée;

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

3.1.12 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

3.2 A.7 ANALYSTE-PROGRAMMEUR, NIVEAU 3 :

- 3.2.1 Créer et modifier des codes et des logiciels;
- 3.2.2 Créer et modifier des écrans et des rapports;
- 3.2.3 Recueillir et analyser les données servant à la tenue d'études de faisabilité technique et économique des systèmes informatiques proposés, ainsi qu'à l'élaboration de spécifications fonctionnelles et de conception des systèmes;
- 3.2.4 Concevoir les méthodes et procédés des petits systèmes informatiques ainsi que des sous-systèmes de grands systèmes;
- 3.2.5 Développer, mettre à l'essai et instaurer de petits systèmes informatiques, ainsi que des sous-systèmes de grands systèmes;
- 3.2.6 Produire les formulaires, manuels, programmes, fichiers de données et procédés des systèmes ou applications;
- 3.2.7 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

3.3 A.8 ANALYSTE DE SYSTÈME, NIVEAU 3 :

- 3.3.1 Élaborer des documents portant sur les exigences, la faisabilité, le coût, la conception et les spécifications pour les systèmes;
- 3.3.2 Mettre en œuvre des systèmes en vue d'appuyer des projets, des services, des organisations ou des entreprises;
- 3.3.3 Convertir des exigences opérationnelles en conception et en spécifications de systèmes;
- 3.3.4 Analyser et recommander des propositions de rechange et des solutions possibles;
- 3.3.5 Élaborer des spécifications techniques relatives à l'élaboration, à la conception et à la mise en œuvre de systèmes;
- 3.3.6 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

3.4 A.10 TESTEUR PRINCIPAL, NIVEAU 3 :

- 3.4.1 Offrir des services de conseils, d'orientation et de coordination en ce qui concerne les stratégies et les plans d'essais, la sélection des outils automatisés d'essai, et l'identification des ressources requises pour l'essai;
- 3.4.2 Planifier, organiser et programmer des essais pour les systèmes de grande envergure, y compris les essais d'intégration, les essais spécialisés et les essais d'acceptation par l'utilisateur (p. ex., essai sous contraintes);
- 3.4.3 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

3.5 A.11 TESTEUR, NIVEAU 2 :

- 3.5.1 Planifier et coordonner les essais;
- 3.5.2 Surveiller les essais à partir des plans s'y rapportant;
- 3.5.3 Gérer et surveiller les plans d'essai de tous les paliers d'essai.
- 3.5.4 Gérer des révisions générales et des examens liés aux essais et l'état de préparation à la mise en œuvre;
- 3.5.5 Remettre des rapports d'étape;
- 3.5.6 Élaborer des scénarios et des scripts d'essai;
- 3.5.7 Établir et tenir à jour des logithèques de code source et objet pour un environnement de systèmes doté de plusieurs plateformes et de plusieurs systèmes d'exploitation;

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- 3.5.8 Établir des procédures d'essai des logiciels pour les essais unitaires, d'intégration et de régression en mettant l'accent sur l'automatisation des procédures d'essai;
- 3.5.9 Établir et adopter des procédures d'essai « d'interopérabilité » en vue de s'assurer que l'interaction et la coexistence de divers éléments de logiciels proposés aux fins de distribution dans l'infrastructure commune, sont conformes aux normes ministérielles pertinentes (p. ex. en matière de rendement, compatibilité, etc.) et n'ont aucune répercussion négative non prévue sur l'infrastructure commune;
- 3.5.10 Mettre sur pied une capacité de validation et de vérification qui assume la conformité en matière de fonctionnement et de rendement;
- 3.5.11 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

3.6 I.1. SPÉCIALISTE EN CONVERSION DE DONNÉES, NIVEAU 3 :

- 3.6.1 Surveiller toutes les installations du processus de conversion;
- 3.6.2 Mener à bien les correspondances, les interfaces, les travaux de conversion simulée, les améliorations, le processus de conversion en soi, et vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des données converties;
- 3.6.3 Créer de bonnes relations de travail avec tous les clients, communiquer efficacement avec tous les niveaux de personnel/clients, et fournir un soutien à la conversion;
- 3.6.4 Analyser et coordonner la conversion des fichiers de données;
- 3.6.5 Importer les fichiers des plateformes hétérogènes;
- 3.6.6 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

3.7 I.2. ADMINISTRATEUR DE BASES DE DONNÉES, NIVEAU 2 :

- 3.7.1 Adapter les routines de conversion des bases de données;
- 3.7.2 Peaufiner la stratégie de conversion;
- 3.7.3 Générer une nouvelle base de données en collaboration avec le client;
- 3.7.4 Tenir à jour les dictionnaires de données;
- 3.7.5 Élaborer et mettre en œuvre les procédures qui assureront l'exactitude, l'exhaustivité des données stockées dans la base de données, ainsi que la possibilité d'y accéder dans un délai raisonnable;
- 3.7.6 Élaborer et mettre en œuvre des procédures de sécurité relatives à la base de données, incluant l'accès et la gestion des comptes des utilisateurs;
- 3.7.7 Donner aux programmeurs, aux analystes et aux utilisateurs des conseils sur l'utilisation judicieuse des données;
- 3.7.8 Assurer le contrôle de la configuration de la base de données;
- 3.7.9 Effectuer ou coordonner les mises à jour à la conception des bases de données;
- 3.7.10 Contrôler et coordonner les modifications à la base de données, y compris la suppression d'enregistrements, la modification d'enregistrements existants et les ajouts à la base de données;
- 3.7.11 Élaborer et coordonner les procédures de sauvegarde, de reprise des activités et de protection antivirus;
- 3.7.12 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

3.8 I.4 MODÉLISATEUR DE DONNÉES / MODÉLISATEUR EN GI, NIVEAU 2 :

- 3.8.1 Assumer la responsabilité stratégique et tactique de l'élaboration et le maintien des modèles d'architecture et de données pour les initiatives du Ministère et des projets particuliers. Cette responsabilité englobe l'identification des données les plus utiles au Ministère, leur intégration, et

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- l'élaboration des modèles de données connexes fondamentaux. Les modèles de données obtenus s'appuieront sur les principes de l'architecture des données et de la conception de la modélisation;
- 3.8.2 Définir, élaborer et tenir à jour des modèles logiques de données;
  - 3.8.3 Analyser les modifications proposées aux bases de données en fonction du modèle logique de données;
  - 3.8.4 Fournir aux membres de l'équipe des conseils techniques à propos de l'utilisation et de l'optimisation des techniques de modélisation des données;
  - 3.8.5 Fournir aux membres de l'équipe une aide, des indications et une orientation techniques en ce qui touche l'analyse et la modélisation des données;
  - 3.8.6 Apporter à l'équipe de projet et aux utilisateurs opérationnels une aide en lien avec les problèmes des données et les concepts d'analyse des données;
  - 3.8.7 Participer à l'élaboration des politiques et procédures ayant trait à la modélisation des données et aux métadonnées;
  - 3.8.8 Participer à l'analyse des données à la suite des modifications d'exigences ou des mises à jour;
  - 3.8.9 Appliquer les modifications approuvées aux modèles logiques de données;
  - 3.8.10 Se conformer aux architectures, aux stratégies et aux cadres de données du Ministère, y compris le stockage des données de l'entreprise;
  - 3.8.11 Analyser et évaluer d'autres solutions d'architecture des données pour régler les problèmes ou combler les besoins opérationnels, en vue de leur intégration à l'architecture des données du Ministère;
  - 3.8.12 Réviser les stratégies et les orientations d'architecture, les exigences relatives aux données et les besoins en information opérationnels du Ministère, et concevoir des structures de données pour les appuyer;
  - 3.8.13 Améliorer l'efficacité de la modélisation par des recommandations sur une meilleure utilisation des dépôts de métadonnées actuels;
  - 3.8.14 Se conformer aux directives sur les dépôts de métadonnées de l'entreprise;
  - 3.8.15 Formuler des commentaires sur l'amélioration des architectures de données;
  - 3.8.16 Contribuer à l'amélioration des architectures de données;
  - 3.8.17 Définir des stratégies d'accès;
  - 3.8.18 Élaborer des plans et des calendriers de travail, en faire le suivi et en rendre compte;
  - 3.8.19 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

### 3.9 I.5 ARCHITECTE EN GI, NIVEAU 3 :

- 3.9.1 Analyser les capacités et les besoins actuels, concevoir des cadres remaniés et recommander les aspects à améliorer sur les plans de la capacité et de l'intégration. Élaborer et documenter les énoncés détaillés des besoins;
- 3.9.2 Évaluer les méthodes et procédures actuelles, identifier et documenter le contenu, la structure et les sous-systèmes d'application des bases de données, et concevoir le dictionnaire de données;
- 3.9.3 Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées au sein des sous-systèmes d'applications, avec les systèmes externes, de même qu'entre les systèmes nouveaux et actuels;
- 3.9.4 Concevoir des prototypes de solutions possibles, fournir de l'information sur les compromis et recommander des plans d'action;
- 3.9.5 Effectuer la modélisation d'information en vue d'appuyer la mise en œuvre de la refonte des processus opérationnels (RPO);
- 3.9.6 Effectuer des analyses de rentabilité en ce qui concerne la mise en œuvre de nouveaux procédés et de nouvelles solutions;

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- 3.9.7 Donner des conseils sur l'élaboration et l'intégration des processus et des modèles d'information entre les processus opérationnels pour éliminer la redondance de l'information et des processus;
- 3.9.8 Donner des conseils sur la définition des nouvelles exigences et de nouvelles possibilités de mettre en application des solutions efficaces; déterminer les options possibles et fournir les coûts préliminaires;
- 3.9.9 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

### 3.10 I.10 ARCHITECTE TECHNIQUE, NIVEAU 3 :

- 3.10.1 Élaborer des architectures, des stratégies et des cadres techniques, soit pour une organisation ou pour un grand secteur d'application, dans le but de se conformer aux exigences en matière d'opérations et d'applications;
- 3.10.2 Relever les politiques et les exigences qui excluent une solution en particulier;
- 3.10.3 Analyser et évaluer d'autres solutions technologiques pour régler les problèmes opérationnels;
- 3.10.4 Voir à l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques;
- 3.10.5 Évaluer le matériel et les logiciels en fonction de leur capacité à appuyer les exigences précisées et, après avoir décelé les surcharges possibles et réelles, améliorer le rendement du système en recommandant des modifications en ce qui a trait au matériel;
- 3.10.6 Réviser les exigences en matière de données et de systèmes logiciels de même que les besoins en matière de communication et d'intervention, et identifier les systèmes d'exploitation et les langages nécessaires pour les soutenir;
- 3.10.7 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

### 3.11 I.11 ARCHITECTE DE TECHNOLOGIE, NIVEAU 3 :

- 3.11.1 Élaborer des architectures, des stratégies et des cadres techniques, soit pour une organisation ou pour un grand secteur d'application, dans le but de se conformer aux exigences en matière d'opérations et d'applications;
- 3.11.2 Relever les politiques et les exigences qui excluent une solution en particulier;
- 3.11.3 Analyser et évaluer d'autres solutions technologiques pour régler les problèmes opérationnels;
- 3.11.4 Assurer l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques;
- 3.11.5 Suivre de près les tendances sectorielles afin que les solutions s'inscrivent dans les orientations du gouvernement et du secteur en matière de technologie;
- 3.11.6 Fournir des renseignements, des orientations et du soutien relativement aux nouvelles technologies;
- 3.11.7 Effectuer des analyses d'impact sur les changements technologiques;
- 3.11.8 Donner, aux équipes des applications ou du soutien technique, un appui pour la mise en application convenable de l'infrastructure actuelle;
- 3.11.9 Réviser la conception des applications et des programmes ou de l'infrastructure technique pour garantir la conformité aux normes et recommander des améliorations au rendement;
- 3.11.10 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

### 3.12 B.4 SPÉCIALISTE EN CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS/PLAN DE SECOURS, NIVEAU 3 :

- 3.12.1 Élaborer et mettre en œuvre des plans visant à assurer la continuité des opérations et de la technologie;
- 3.12.2 Élaborer des stratégies de plan de secours et de continuité des technologies et des opérations après l'interruption des services;
- 3.12.3 Élaborer des stratégies de planification des communications en cas de crise;

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- 3.12.4 Déterminer les répercussions antérieures et possibles à la suite des interruptions;
- 3.12.5 Élaborer des techniques pour identifier et évaluer les interruptions possibles;
- 3.12.6 Élaborer des stratégies de sauvegarde, de reproduction et d'élimination de la redondance, et les mettre en œuvre, si besoin est;
- 3.12.7 Élaborer des programmes de sensibilisation, de formation et de communication à l'intention du personnel à l'interne et d'autres intervenants;
- 3.12.8 Concevoir des activités de coordination avec les intervenants internes et externes et déterminer les liens de dépendance réels et potentiels;
- 3.12.9 Élaborer et mettre en œuvre les activités de contrôle et la gestion du rendement;
- 3.12.10 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

3.13 B.6 ANALYSTE DES SYSTÈMES OPÉRATIONNELS, NIVEAU 3 :

- 3.13.1 Concevoir et documenter un énoncé détaillé des besoins quant à l'autre solution proposée qui est recommandée dans le rapport d'analyse préliminaire;
- 3.13.2 Faire l'analyse opérationnelle des besoins fonctionnels pour discerner les flux de l'information, des procédés et des décisions;
- 3.13.3 Évaluer les méthodes et procédés actuels, discerner et documenter le contenu, la structure et les sous-systèmes d'application des bases de données, puis concevoir le dictionnaire de données;
- 3.13.4 Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées au sein des sous-systèmes des applications, avec les systèmes externes, de même qu'entre les systèmes nouveaux et actuels;
- 3.13.5 Discerner les processus opérationnels qui pourront être remaniés, concevoir des prototypes de solutions possibles, fournir de l'information de remplacement et proposer des marches à suivre recommandées. Discerner les modifications aux processus automatisés;
- 3.13.6 Appuyer et utiliser les méthodologies ministérielles sélectionnées;
- 3.13.7 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

3.14 B.7 ARCHITECTE DE LA TRANSFORMATION DES AFFAIRES, NIVEAU 3 :

- 3.14.1 Analyser et élaborer des « facteurs critiques du succès » dans les opérations;
- 3.14.2 Analyser et élaborer la conception des exigences en architecture, le développement des processus, leur mise en correspondance et la formation;
- 3.14.3 S'occuper de diriger d'autres employés fonctionnels pour définir une stratégie et des processus opérationnels à l'appui des activités de transformation et de gestion du changement;
- 3.14.4 Participer à l'analyse des répercussions des changements et aux activités de gestion du changement;
- 3.14.5 Participer à la transformation des structures (restructuration organisationnelle et redéfinition des tâches);
- 3.14.6 Coordonner l'élaboration de la formation et en assurer la coordination avec d'autres intervenants;
- 3.14.7 Préparer des exposés et les donner à divers intervenants, et animer des réunions et discussions;
- 3.14.8 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

3.15 B.9 DÉVELOPPEUR DE DIDACTICIEL, NIVEAU 2 :

- 3.15.1 Effectuer des évaluations ou des analyses des besoins en matière de formation;
- 3.15.2 Planifier les projets de formation et en faire le suivi;
- 3.15.3 Effectuer l'analyse du contenu, du travail et de la tâche;
- 3.15.4 Élaborer des objectifs fondés sur des critères et axés sur le rendement;

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- 3.15.5 Recommander des moyens et des stratégies pédagogiques;
- 3.15.6 Concevoir des normes de mesure du rendement;
- 3.15.7 Concevoir des documents de formation;
- 3.15.8 Préparer les utilisateurs finaux à la mise en œuvre des documents du didacticiel;
- 3.15.9 Communiquer efficacement sous forme visuelle, orale et écrite avec des personnes, de petits groupes et de grands auditoires;
- 3.15.10 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

### 3.16 P.2 ARCHITECTE-CONSEIL DE L'ORGANISATION, NIVEAU 3 :

- 3.16.1 Évaluer l'architecture des technologies de l'information et des communications (TIC) d'entreprise, évaluer le degré d'harmonisation et d'intégration avec les stratégies des opérations et des TIC de l'organisation, évaluer son degré d'harmonisation avec le Programme d'habilitation à la transformation opérationnelle (PFTO) du DPI du Conseil du Trésor et avec le Programme d'architecture fédérée (PAF), et recommander des changements à l'architecture des opérations et des TIC afin de l'harmoniser davantage avec ces facteurs externes;
- 3.16.2 Déterminer les futurs besoins relatifs à l'architecture opérationnelle et des TIC par rapport à l'architecture actuelle de l'organisation, analyser les lacunes, définir les besoins en architecture technologiques, et préparer des stratégies de migration;
- 3.16.3 Évaluer la faisabilité d'une migration allant de l'état actuel vers l'architecture opérationnelle et les technologies habilitantes visées, cerner les risques liés à la migration vers l'architecture opérationnelle et les technologies visées et faire des recommandations en vue de l'atténuation des risques;
- 3.16.4 Cerner les tendances opérationnelles et technologiques propices à l'amélioration opérationnelle, conseiller les cadres supérieurs des entreprises et des TIC à propos des tendances des TIC, des nouvelles technologies et des répercussions sur les architectures et les stratégies opérationnelles de l'organisation et du gouvernement, modéliser des scénarios de simulation, recommander les modifications appropriées à l'architecture et à l'infrastructure des TIC actuelles, et recommander d'autres solutions, méthodologies et stratégies;
- 3.16.5 Élaborer un plan d'évolution de l'architecture, recommander le classement des initiatives d'évolution de l'architecture par ordre de priorité, et mettre au point ou mettre en œuvre un plan d'évolution de l'architecture;
- 3.16.6 Gérer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'amélioration de l'architecture;
- 3.16.7 Fournir un encadrement, du mentorat et une formation aux employés de l'organisation pour leur permettre d'accomplir les tâches susmentionnées;
- 3.16.8 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

### 3.17 P.6 ADMINISTRATEUR DE PROJET, NIVEAU 2 :

- 3.17.1 Aider les spécialistes de la gestion de projet et du traitement des données, les utilisateurs techniques et les utilisateurs finaux, et leur donner une orientation en lien avec des tâches courantes simples;
- 3.17.2 Fournir un soutien administratif et technique, au besoin, dans le cadre de projets;
- 3.17.3 Aider à l'exécution de tâches telles que la mise à jour de la documentation des projets et des logithèques d'application et de système, et donner des directives s'y rapportant;
- 3.17.4 Servir de première personne-ressource en situation de dépannage, c'est-à-dire accepter les appels téléphoniques entrants, les consigner, essayer de régler les problèmes simples et se conformer aux procédures établies lorsque les problèmes sont complexes;
- 3.17.5 Faire le suivi des demandes de modification du projet;

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- 3.17.6 Mettre à jour l'information pertinente sur le projet dans les fichiers en format papier ou électronique : cette information peut notamment englober le calendrier des activités, les rapports d'étape et la correspondance liée au projet;
- 3.17.7 Utiliser les outils informatiques, les utilitaires et les langages de contrôle du système sur les ordinateurs personnels, les mini-ordinateurs ou les ordinateurs centraux pour effectuer le travail;
- 3.17.8 Communiquer avec les professionnels de la gestion du projet et du traitement des données, les utilisateurs techniques et les utilisateurs finaux à propos des questions administratives en lien avec le projet;
- 3.17.9 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

### 3.18 P.9 GESTIONNAIRE DE PROJET, NIVEAU 3 :

- 3.18.1 Superviser plusieurs gestionnaires de projet qui assument chacun la responsabilité d'un élément du projet et de l'équipe de projet connexe;
- 3.18.2 Gérer le projet au cours des étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre et du démarrage des opérations en veillant à l'accessibilité des ressources de même qu'à la réalisation et au fonctionnement complet du projet, suivant les paramètres convenus en matière de délais, de coût et de rendement;
- 3.18.3 Élaborer des énoncés de problèmes; établir des procédures d'élaboration et de mise en œuvre d'éléments de projet importants, nouveaux ou modifiés, afin de résoudre les problèmes en question, puis obtenir l'approbation nécessaire;
- 3.18.4 Définir et documenter les objectifs du projet; déterminer les exigences budgétaires, la composition, les rôles et responsabilités ainsi que le mandat de l'équipe de projet;
- 3.18.5 Faire part de l'état d'avancement du projet de façon continue et à des moments prédéterminés du cycle de vie;
- 3.18.6 Rencontrer, dans le cadre de conférences, des intervenants et d'autres gestionnaires de projet, puis préciser les problèmes de façon à ce qu'ils puissent être réglés;
- 3.18.7 Préparer des plans, des graphiques, des tableaux et des diagrammes qui favorisent l'analyse ou l'exposition des problèmes; travailler à l'aide de divers outils de gestion de projet;
- 3.18.8 Obtenir l'approbation du projet par signature;
- 3.18.9 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

### 3.19 C.3 ANALYSTE DE LA C ET A ET DES EMR EN SÉCURITÉ DE LA TI, NIVEAU 3 :

- 3.19.1 Examiner, analyser ou appliquer les politiques fédérales, provinciales ou territoriales sur la sécurité des TI, les processus de certification et d'accréditation de la sécurité des systèmes des TI, des produits, des mesures de protection et des pratiques exemplaires concernant la sécurité des TI, ainsi que des stratégies d'atténuation des risques liés à la sécurité des TI;
- 3.19.2 Déceler les menaces pour les systèmes d'exploitation (comme MS, Unix, Linux et Novell) et les architectures sans fil, de même que leurs vulnérabilités;
- 3.19.3 Discerner les menaces pour le personnel, ou de nature technique, physique et procédurale, pour les systèmes fédéraux, provinciaux et territoriaux des TI, ainsi que leurs vulnérabilités;
- 3.19.4 Concevoir des rapports, notamment : des analyses de la sécurité des données, des concepts d'opération, des énoncés de sensibilité, des évaluations des menaces, des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP), des évaluations non techniques des vulnérabilités, des évaluations des risques, ainsi que des séances d'information sur les menaces, les vulnérabilités ou les risques en lien avec la sécurité des TI;
- 3.19.5 Mener des activités de certification, notamment : élaborer des plans de certification de sécurité, vérifier l'adéquation des mesures de protection de la sécurité avec les politiques et normes applicables, valider les exigences en matière de sécurité par la mise en correspondance de la

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

politique de sécurité propre au système avec les exigences de sécurité fonctionnelle et la mise en correspondance des exigences de sécurité tout au long des divers stades des documents de conception, puis voir à ce que les mesures de sécurité aient été instaurées correctement et que les exigences en matière d'assurance aient été respectées. Il s'agit notamment de confirmer la configuration en bonne et due forme du système, de déterminer que les mesures de protection sont conformes aux normes applicables, d'effectuer des essais et des évaluations de sécurité pour déterminer si les mesures de sécurité techniques fonctionnent correctement ainsi que d'évaluer les risques résiduels divulgués par l'évaluation des risques en vue de déterminer s'ils sont acceptables;

- 3.19.6 Mener des activités d'accréditation, notamment : passer en revue les résultats de certification dans la conception, permettre à l'accréditeur de passer en revue la documentation pour faire en sorte que les risques entourant l'exploitation du système soient acceptables et que celui-ci soit conforme aux politiques et normes de sécurité pertinentes du Ministère et à celles qui lui sont propres, puis déterminer les conditions de fonctionnement du système (aux fins d'approbation), ce qui englobe les types suivants d'approbations :
- 3.19.6.1 Approbation concernant le développement, donnée de concert par l'exploitant et l'accréditeur, afin de passer à l'étape suivante du développement du cycle de vie d'un système de TI si ce système en cours de développement doit traiter des renseignements de nature délicate;
- 3.19.6.2 Approbation concernant l'exploitation, donnée par écrit, du système de TI instauré pour travailler à des renseignements de nature délicate si le risque d'exploitation du système est jugé acceptable et si ce système est conforme aux politiques et aux normes de sécurité applicables;
- 3.19.6.3 Approbation provisoire, également donnée par écrit et permettant de traiter les renseignements de nature délicate en des circonstances atténuantes, lorsque le niveau de risque n'est toujours pas acceptable, mais que le système en cours de développement fait l'objet d'une nécessité opérationnelle;
- 3.19.7 Concevoir et fournir des documents de formation pertinents à la catégorie de ressources;
- 3.19.8 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

### 3.20 C.6 INGÉNIEUR EN SÉCURITÉ DE LA TI, NIVEAU 3 :

- 3.20.1 Passer en revue, analyser ou mettre en application :
- 3.20.1.1 les normes d'annuaire comme X.400, X.500 et SMTP;
- 3.20.1.2 les systèmes d'exploitation comme MS, Unix, Linux et Novell;
- 3.20.1.3 les protocoles réseau comme HTTP, FTP et Telnet;
- 3.20.1.4 les notions de base des architectures sécurisées des TI, les normes et les protocoles de communications et de sécurité comme IPSec, IPv6, SSL et SSH;
- 3.20.1.5 les protocoles de sécurité de la TI pour toutes les couches du modèle d'interconnexion des systèmes ouverts (OSI) et du contrôle de transmission;
- 3.20.1.6 les piles du protocole et du protocole Internet (TCP/IP);
- 3.20.1.7 les protocoles DNS (systèmes de nom de domaine) et NTP (protocole de synchronisation réseau);
- 3.20.1.8 les routeurs de réseaux, multiplexeurs et commutateurs;
- 3.20.1.9 le renforcement de la sécurité des applications, des hôtes ou du réseau, et les pratiques exemplaires en matière de sécurité (p. ex., procédure d'interpréteur de commandes [shell scripting], identification des services et contrôle des accès);
- 3.20.1.10 les systèmes de détection ou de prévention des intrusions, la défense contre les codes malveillants, l'intégrité des fichiers, la gestion de la sécurité d'entreprise et les coupe-feu;

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- 3.20.1.11 la technologie sans fil;
- 3.20.1.12 les algorithmes cryptographiques.
- 3.20.2 Discerner les menaces techniques envers les réseaux et leurs vulnérabilités;
- 3.20.3 Gérer la configuration de la sécurité de la TI;
- 3.20.4 Analyser les outils et les techniques de sécurité de la TI;
- 3.20.5 Analyser les données de sécurité, puis présenter des avis et des rapports;
- 3.20.6 Analyser les statistiques sur la sécurité de la TI;
- 3.20.7 Préparer des rapports techniques, comme des plans d'analyse des options et de mise en œuvre des solutions de sécurité de la TI;
- 3.20.8 Appuyer la vérification et la validation par un tiers dans le cadre des projets de sécurité des TI, notamment :
  - 3.20.8.1 les audits de la sécurité des TI, dont les rapports, les exposés et les autres documents applicables;
  - 3.20.8.2 l'examen des plans en cas d'urgence, des plans de continuité opérationnelle et des plans d'intervention en cas de catastrophe;
  - 3.20.8.3 la conception ou l'élaboration de même que la réalisation des essais et exercices en lien avec les protocoles de sécurité de la TI;
  - 3.20.8.4 la supervision du projet.
- 3.20.9 Concevoir et fournir du matériel de formation adapté à la catégorie de ressources;
- 3.20.10 Exécuter les autres travaux liés à cette catégorie.

## 4 PRODUITS LIVRABLES

- 4.1 L'entrepreneur doit fournir divers rapports, plans et autres documents connexes selon ce qui est précisé dans l'autorisation de tâches pertinentes. Les travaux et les produits livrables aux termes du présent énoncé des travaux (EDT) sont soumis à l'approbation du responsable technique ou d'un représentant désigné.
  - 4.1.1 L'entrepreneur est tenu de fournir les produits livrables résultant de chacune des tâches telles qu'elles sont décrites à la section 3 de l'EDT. Le format des produits livrables doit être conforme aux normes du MDN, s'il y a lieu, à préciser dans l'autorisation de tâches par le responsable technique des autorisations de tâches.
  - 4.1.2 Les produits livrables requis peuvent englober (sans toutefois s'y limiter) les plans, rapports et processus conçus ou mis à jour par la ressource de l'entrepreneur en format imprimable et électronique en vue de l'examen, de l'approbation et de la signature, si besoin est, du responsable technique. L'entrepreneur doit présenter au responsable technique tous les produits livrables précisés dans l'autorisation de tâches. Les versions provisoires des produits livrables, le cas échéant, doivent être acheminées au responsable technique pour fins d'examen et d'acceptation. Le responsable technique passera en revue les versions provisoires des produits livrables et commentera celles-ci dans les vingt (20) jours ouvrables suivant leur réception. L'entrepreneur doit ensuite présenter les produits livrables révisés dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires formulés par le responsable technique. Par la suite, le responsable technique confirmera l'acceptation des produits livrables dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des produits livrables en version définitive.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- 4.2 Les dessins, les rapports, les données, les documents ou les éléments matériels fournis à l'entrepreneur par le gouvernement du Canada ou produits par le personnel de l'entrepreneur dans la prestation des services exigés aux termes du contrat demeurent la propriété du gouvernement du Canada et ne doivent servir qu'en appui à cette exigence. L'entrepreneur doit empêcher l'utilisation abusive de ces renseignements. Il ne doit les divulguer ni à des tiers, ni à des personnes ou organisations extérieures au MDN sans la permission écrite expresse du responsable technique. Ce dernier récupérera lesdits renseignements une fois le contrat mené à bien ou à sa demande.

## 5 ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

- 5.1 L'environnement technique du développement des nouvelles capacités au sein du Ministère est en cours de transition; actuellement, cet environnement est composé des éléments suivants :
- 5.1.1 Logiciels et technologie de développement :  
De nombreux logiciels servent à des fins de développement au MDN. Ils sont répertoriés à chaque volet de la section 2 susmentionnée.
- 5.1.2 Système d'exploitation bureautique :  
En matière de bureautique, le déploiement actuel se fait dans Windows 7, le déploiement de Windows 10 étant prévu dans un avenir prochain.
- 5.1.3 Système d'exploitation de serveurs :  
Les serveurs destinés à l'utilisation dans le développement varieront. Certains des systèmes d'exploitation actuellement utilisés sont les suivants :
- Le serveur Windows 2003 (en cours de retrait), le serveur Windows 2008, le serveur Windows 2012, le déploiement du serveur Windows 2016 étant prévu prochainement.
  - AIX d'IBM.
  - Zos d'IBM (Ordinateur central).
  - Linux.
- 5.1.4 Réseau  
Le MDN compte de nombreux réseaux permettant le déploiement de l'application. Voici les réseaux les plus fréquemment employés par les diverses équipes du DGSAE :
- RED – Réseau étendu de la Défense – le réseau de production servant à la prestation des applications non classifiées;
  - CCPE – Centre classifié de perfectionnement des essais – le réseau de développement servant à la prestation des applications classifiées;
  - IRSC – Infrastructure du réseau secret consolidé – le réseau de production servant à la prestation des applications classifiées;
  - CPE – Centre de perfectionnement des essais – le réseau de développement servant à la prestation des applications non classifiées.

## 6 EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS

- 6.1 Les exigences en matière de rapports seront précisées dans chaque autorisation de tâches et devront inclure, au minimum, un rapport mensuel sur l'état d'avancement.
- 6.2 Le rapport mensuel sur l'état d'avancement doit être joint à chaque facture mensuelle et comprendre, au minimum, ce qui suit :
- a) les tâches importantes réalisées pendant la période visée par le rapport;

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- b) l'état d'avancement des activités en cours;
- c) la description des problèmes éprouvés auxquels prêter attention ou à acheminer aux échelons supérieurs;
- d) l'entrepreneur doit présenter les rapports au moyen de la suite logicielle Office (Word, Excel et PowerPoint) de Microsoft de 2007 ou plus récente.

## 7 EXIGENCE LINGUISTIQUES

- 7.1 Les ressources doivent maîtriser l'anglais, c'est-à-dire savoir communiquer verbalement ou par écrit dans cette langue sans aide et en faisant peu d'erreurs.
- 7.2 Les rapports et les produits livrables doivent être en anglais.

## 8 LIEU DE TRAVAIL

- 8.1 Le lieu de travail principal se trouvera dans les locaux du MDN de la région de la capitale nationale (RCN), à moins qu'il en soit convenu autrement par l'entrepreneur et le responsable technique.

## 9 DÉPLACEMENTS DE L'ENTREPRENEUR

- 9.1 Il se peut que les ressources de l'entrepreneur aient à se déplacer à l'extérieur de la RCN. En de tels cas, à condition d'obtenir préalablement l'autorisation écrite du responsable technique, l'entrepreneur pourra obtenir le remboursement de ses frais de déplacement et de subsistance, sous réserve des règlements et lignes directrices du Conseil du Trésor (CT).
- 9.2 L'exigence de présentation d'un rapport sur les déplacements et les voyages, son contenu et son format, sera précisée dans l'autorisation de tâches.
- 9.3 Les ressources de l'entrepreneur doivent demeurer disposées à se déplacer, suivant ce qui est énoncé dans les pages Web des Conseils ou voyageurs et avertissements du gouvernement du Canada. Il est à noter que le MDN ne sera pas tenu responsable de l'état de préparation de la ressource à cet égard. [<https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>; <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/passeports-canadiens.html>; <https://voyage.gc.ca/voyager/documents/visas>].
- 9.4 Le gouvernement du Canada n'autorisera, ni ne remboursera, les frais de déplacement et de subsistance engagés par la ressource de l'entrepreneur dans l'exécution du travail lié aux services fournis à la RCN ou à l'intérieur de celle-ci, ni les déplacements entre le lieu des opérations de l'entrepreneur et la RCN.
- 9.5 Le gouvernement du Canada n'autorisera pas les frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur en raison d'une réinstallation du personnel requise pour satisfaire aux modalités du contrat.

## 10 CONTRAINTES

- 10.1 En raison des exigences de sécurité de l'immeuble, les locaux du MDN sont accessibles seulement entre 7 h et 18 h, du lundi au vendredi, à moins qu'il en soit convenu autrement par l'entrepreneur et le responsable technique (RT). L'accès aux lieux n'est pas autorisé durant les jours fériés.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- 10.2 Le personnel de l'entrepreneur ne peut travailler en dehors des heures ouvrables normales, à moins d'une approbation écrite par le RT. Le personnel de l'entrepreneur doit informer d'avance le RT s'il entrevoit que le quart de travail de 7,5 heures stipulé dans le contrat ne suffira pas à l'exécution du travail. Il doit obtenir l'autorisation du RT avant d'exécuter le travail au-delà des heures ouvrables normales.
- 10.3 Le personnel de l'entrepreneur nécessitera une cote de sécurité valide de niveau SECRET ou FIABILITÉ APPROFONDIE délivrée ou approuvée par la DSIC de SPAC, suivant ce qui est précisé dans chaque autorisation de tâches.

## 11 SERVICE DE TRANSITION

- 11.1 L'entrepreneur accepte d'exécuter les tâches de transition telles que décrites à l'appendice E de l'Annexe A – Services de transition, dans la période précédant la fin de la période de contrat, de même que lorsqu'une ressource de l'entrepreneur est remplacée ou prend un congé prolongé avant la fin du contrat ou de l'autorisation de tâche, et doit faire tous les efforts raisonnables pour aider le Canada dans la transition vers un nouveau contrat avec un autre fournisseur.

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

## APPENDICE A DE L'ANNEXE A

### PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE TÂCHES

1. Lorsqu'un besoin relatif à une tâche précise sera identifié, une version préliminaire du formulaire d'autorisation de tâches joint à l'appendice B de l'annexe A sera remise à l'entrepreneur [conformément à la méthode d'attribution indiquée dans l'article du contrat intitulé « Attribution des autorisations de tâches ».] Lorsqu'il reçoit un formulaire d'autorisation de tâches, l'entrepreneur doit soumettre au responsable technique son offre de prix pour les catégories de ressources demandées d'après les renseignements contenus dans le formulaire d'autorisation de tâches. L'offre de prix doit être signée et envoyée au Canada dans le délai de réponse précisé dans le formulaire d'autorisation de tâches. L'entrepreneur disposera d'un délai d'au moins **48 heures** pour présenter son offre de prix.
  
2. Avec chaque proposition de prix, l'entrepreneur doit proposer une ou plusieurs ressources et pour chacune des ressources proposées l'entrepreneur doit fournir un curriculum vitæ ainsi que les renseignements relatifs à l'attestation de sécurité demandée, et doit remplir les tableaux de réponse à l'appendice C de l'annexe A qui portent sur les catégories de ressources indiquées dans le projet d'autorisation de tâches. La même personne ne peut être proposée pour plus d'une catégorie de ressources. Les curriculum vitæ devraient montrer que chaque personne proposée répond aux exigences décrites en matière de qualification (y compris les exigences en matière d'études, d'expérience de travail et d'accréditation professionnelle). En ce qui a trait aux ressources proposées :
  - (i) Les ressources proposées peuvent être des employés de l'entrepreneur ou des employés d'un sous-traitant, ou des entrepreneurs indépendants auxquels l'entrepreneur confierait une partie du travail en sous-traitance. (Se reporter à l'appendice D de l'annexe A, Attestations.)
  - (ii) En ce qui concerne les exigences en matière d'études touchant un grade, un titre ou un certificat en particulier, le Canada ne tiendra compte que des programmes d'études ayant été réussis par la ressource avant la date d'émission du projet d'autorisation de tâches à l'entrepreneur.
  - (iii) Pour les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre ou l'accréditation exigé à la publication du projet d'autorisation de tâches et doit demeurer, le cas échéant, un membre en règle de l'organisme professionnel en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat. Lorsque l'affiliation ou le titre professionnel doit être démontré au moyen d'une certification, d'un diplôme ou d'un grade, ce document doit être à jour, valide et émis par l'entité précisée dans le présent contrat ou, si l'entité n'est pas précisée, par une entité, une institution ou un organisme reconnu ou accrédité au moment où le document a été émis.
  - (iv) En ce qui concerne l'expérience de travail, le Canada ne tiendra pas compte de l'expérience acquise dans le cadre d'un programme de formation, sauf s'il s'agit d'expérience acquise dans le cadre d'un programme coopératif officiel dans un établissement postsecondaire.
  - (v) Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p. ex. deux ans), le Canada ne tiendra pas compte de cette expérience si le curriculum vitæ ne donne pas les dates précises (le mois et l'année) de l'expérience alléguée (c.-à-d. la date de début et la date de fin). Le Canada n'évaluera que la période au cours de laquelle la ressource a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée par la ressource jusqu'à la date de fin, plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la ressource a participé).
  - (vi) Le curriculum vitæ ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais doit également démontrer que cette personne a acquis l'expérience

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées à ce poste. Le fait d'énumérer simplement l'expérience en ne fournissant aucune donnée à l'appui pour décrire les responsabilités et les tâches ainsi que leur pertinence par rapport aux exigences, ou le fait de réutiliser les mêmes expressions que le formulaire d'autorisation de tâches, ne sera pas considéré comme la « preuve » d'une expérience aux fins de cette évaluation. L'entrepreneur devrait fournir des détails complets concernant le lieu, les dates (le mois et l'année) et les activités ou responsabilités qui ont permis d'acquérir les qualifications et l'expérience citées. Advenant que la ressource proposée ait travaillé en même temps sur plus d'un projet, la durée de la période de chevauchement de ces projets ne sera prise en considération qu'une seule fois lors de l'évaluation de l'expérience.

3. On évaluera les qualifications et l'expérience des ressources proposées par rapport aux exigences établies à l'appendice C de l'annexe A, afin de déterminer si ces ressources satisfont aux critères obligatoires et cotés. Le Canada peut exiger une preuve selon laquelle la ressource proposée a suivi avec succès une formation officielle, ainsi que des références. Le Canada peut effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis. Le cas échéant, ce contrôle sera fait par courriel (sauf si la personne citée en référence n'est accessible que par téléphone). Le Canada n'attribuera aucun point à l'entrepreneur ou considérera qu'un critère obligatoire n'est pas satisfait s'il ne reçoit pas de réponse dans les cinq (5) jours ouvrables. Le troisième jour après l'envoi du courriel, si le Canada n'a pas reçu de réponse, il en informera le soumissionnaire par courriel pour que ce dernier puisse rappeler à la personne en question qu'il faut répondre au Canada dans le délai de cinq (5) jours ouvrables prescrit. Si les renseignements fournis par une personne citée en référence diffèrent des renseignements fournis par l'entrepreneur, les renseignements fournis par la personne citée en référence seront les renseignements évalués. On n'accordera aucun point à l'entrepreneur ou l'on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client cité en référence n'est pas un client de l'entrepreneur lui-même (par exemple, le client ne peut pas être le client d'une filiale de l'entrepreneur). De même, on n'accordera aucun point à l'entrepreneur ou l'on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client est lui-même une filiale ou une autre entité qui a un lien de dépendance avec l'entrepreneur. Des références de l'État seront acceptées.
4. Pendant l'évaluation des ressources proposées, si les références de deux ressources ou plus nécessaires dans le cadre de l'autorisation de tâches ne fournissent pas de réponse ou ne justifient pas les qualifications exigées pour la prestation des services requis, l'autorité contractante peut déclarer l'offre de prix irrecevable.
5. Seules les offres qui respectent tous les critères obligatoires seront évaluées dans le cadre des critères cotés. Chaque ressource proposée doit obtenir une note minimale requise pour les critères cotés pour la catégorie de ressource applicable. Si la note d'une ressource proposée est inférieure à la note requise, l'offre de prix de l'entrepreneur sera jugée irrecevable.
6. Dès que l'offre de prix aura été acceptée par le responsable technique, le formulaire d'autorisation de tâches sera signé par le Canada et envoyé à l'entrepreneur, qui devra le signer. Le formulaire d'autorisation de tâches doit être dûment signé par le Canada avant le début des travaux. L'entrepreneur ne doit commencer les travaux qu'après avoir reçu un formulaire d'autorisation de tâches (l'autorisation de tâches) approuvé. Tous les travaux réalisés par l'entrepreneur sans formulaire d'autorisation de tâches le seront à ses risques.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

**APPENDICE B À L'ANNEXE A**  
**FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHES**

All invoices/progress claims must show the referenced Contract and Task numbers. Toutes les factures doivent indiquer les numéros du contrat et de la tâche.		Contract no. - No du contrat
		Task no. - No de la tâche
Amendment no. - No de la modification	Increase/Decrease - Augmentation/Réduction	Previous value - Valeur précédente
To - À	<b>TO THE CONTRACTOR</b> You are requested to supply the following services in accordance with the terms of the above referenced Contract. Only services included in the Contract can be supplied against this task.  Please advise the undersigned if the completion date cannot be met. Invoices/progress claims shall be prepared in accordance with the instructions set out in the contract. <b>À L'ENTREPRENEUR</b> Vous êtes prié de fournir les services suivants en conformité des termes du contrat mentionné ci-dessus. Seules les services mentionnés dans le contrat doivent être fournis à l'appui de cette demande.  Prière d'aviser le signataire si la livraison ne peut se faire dans les délais prescrits. Les factures doivent être établies selon les instructions énoncées dans le contrat.	
Delivery location - Expédiez à		
Delivery/Completion date - Date de livraison/d'achèvement From - De : To - À :	Date _____ for the Department of National Defence pour le ministère de la Défense nationale	
Contract item no. No d'article du contrat	Services	Cost Prix
	<b>Applicable Taxes</b> <b>Taxes applicables</b>	
	<b>Total</b>	
	<b>TECHNICAL AUTHORITY :</b>  Name (type or print) _____ Title (type or print) _____  Signature _____ Date _____  <b>THE CONTRACTOR HEREBY ACCEPTS THE TASK AUTHORIZATION IDENTIFIED ABOVE :</b>  Name (type or print) _____ Title (type or print) _____  Signature _____ Date _____	
<b>APPLICABLE ONLY TO PWGSC CONTRACTS:</b> The Contracting Authority signature is required when the total value of the DND 626 exceeds the threshold specified in the Contract.  <b>NE S'APPLIQUE QU'AUX CONTRATS DE TPSGC :</b> La signature de l'autorité contractante est requise lorsque la valeur totale du formulaire DND 626 est supérieure au seuil précisé dans le contrat.  _____ for the Department of Public Works and Government Services pour le ministère des Travaux publics et services gouvernementaux DND 626 (01-05)		

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

**APPENDICE C DE L'ANNEXE A  
CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAU DE RÉPONSE**

Afin de faciliter l'évaluation des ressources, l'entrepreneur doit préparer et soumettre une réponse à un projet d'autorisation des tâches (AT) à l'aide des tableaux fournis dans la présente annexe. Au moment de remplir les grilles de ressources, les soumissionnaires doivent fournir des renseignements précis attestant la conformité aux critères établis et un renvoi au numéro de page approprié du curriculum vitæ, de façon à ce que le gouvernement du Canada puisse vérifier ces renseignements. Les tableaux ne doivent pas contenir tous les renseignements sur les projets tirés des curriculums vitæ. Seule la réponse demandée doit être fournie.

**1.0 Critères obligatoires d'évaluation des ressources – VOLET 1 – Architecture axée sur le service (AAS) :**

<b>Section A :</b>	
<b>Catégorie de ressources :</b>	
<input type="checkbox"/> A.1. Architecte d'applications et de logiciels, niveau 3 <input type="checkbox"/> A.7. Analyste-programmeur, niveau 3 <input type="checkbox"/> A.8. Analyste de système, niveau 3	
	<b>O3 : Spécialité : 1A, 1B, 1C, 1D, 1E, 1F, 1G, 1H, 1I, 1J, 1K, 1L, 1M 2A, 2B, 2C, 3A, 3B, 3C</b> (Le RT fait son choix en encerclant un ou plusieurs codes dans la liste ci-dessus)
<input type="checkbox"/> A.10. Coordonnateur des essais, niveau 3 <input type="checkbox"/> A.11. Testeur, niveau 2	
	<b>O3 : <u>Sans pertinence</u></b>
<b>(Le RT choisira une catégorie de ressources à partir de la liste ci-dessus)</b>	
<b>Cote de sécurité requise par la ressource :</b> <input type="checkbox"/> Fiabilité approfondie <input type="checkbox"/> Secret	
<b>(Le RT choisira une cote de sécurité à partir de la liste ci-dessus)</b>	
<b>Nom de l'entrepreneur :</b> _____	<b>Nom de la ressource proposée :</b> _____
Le soumissionnaire DOIT attester que la ressource proposée satisfait aux critères obligatoires O1 et O2 énumérés à la section B ci-dessous ainsi qu'au critère O3, s'il y a lieu.	
<b>Section B :</b>	

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

O (n°)	Critères techniques obligatoires	Expérience attestée à insérer par l'entrepreneur	Conforme / non conforme	Renvoi de la réponse de l'entrepreneur au RT
01	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit satisfaire à au moins un des critères suivants en matière de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un grade universitaire dans un domaine opérationnel ou technologique connexe;</li> <li>• un diplôme d'études collégiales (programme de deux ans) dans un domaine opérationnel ou technologique connexe, et au moins deux (2) ans d'expérience dans un domaine opérationnel ou technologique connexe;</li> <li>• un grade universitaire dans n'importe quel domaine, et au moins cinq (5) ans d'expérience dans un domaine opérationnel ou technologique connexe;</li> <li>• au moins quinze (15) ans d'expérience dans un domaine opérationnel ou technologique connexe.</li> </ul>			
02	<p><b>Durée de l'expérience :</b> Le soumissionnaire doit attester que la ressource proposée possède :</p> <p>a) l'expérience minimale suivante dans la catégorie de ressources répertoriée à la section A ci-dessus :</p> <p>Niveau 2 : 5 années au cours des 10 dernières années  Niveau 3 : 10 années au cours des 15 dernières années</p>			

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

O3	<p>b) cette expérience dans au moins 50 % des tâches énumérées à la section 5 – Tâches de l'annexe A – EDT.</p>		
<p><b>Pertinent seulement si une ou plusieurs spécialités sont choisies quant à la catégorie O3 de la section A ci-dessus</b></p> <p><b>Durée de l'expérience :</b> Le soumissionnaire doit attester que la ressource proposée possède :</p> <p>a) l'expérience minimale suivante pour la catégorie de ressources répertoriée à la section A ci-dessus :</p> <p>Niveau 2 : 2 années au cours des 5 dernières années Niveau 3 : 4 années au cours des 10 dernières années</p> <p>b) cette expérience dans la spécialité répertoriée à la section A – O3 ci-dessus :</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <p><b>1. Technologie ESB</b></p> <p>A. Bus de service d'Oracle B. Business Process Management (BPM) d'Oracle C. BPEL Process Manager d'Oracle D. DataPower d'IBM E. Netweaver de SAP F. Apache ServiceMix G. Bus d'intégration d'IBM H. PowerCenter d'Informatica I. Biz talk de Microsoft J. ESB de JBoss</p>			

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

	<p>K. Enterprise SOA de JBoss L. Mulesoft M. Technologie ESB ouverte</p> <p><b>2. Langages de programmation</b> A. Langage XSLT B. Java C. .NET de Microsoft</p> <p><b>3. Base de données</b> A. Version 11g d'Oracle ou plus récente B. Version 2008 de SQL Server de Microsoft ou plus récente C. Version 9 de DB2 d'IBM ou plus récente</p> <p><b>Remarque 1 :</b> Pour être admise, l'expérience doit être acquise entièrement dans les spécialités sélectionnées, et chaque spécialité sélectionnée doit présenter au moins une certaine expérience.</p> <p>Par exemple : Si les spécialités 1A et 3A sont sélectionnées pour une ressource de niveau 3, les soumissionnaires pourraient attester trois années d'expérience dans la version 11g d'Oracle et une année d'expérience dans le bus de service d'Oracle.</p>			
--	--	--	--	--

Sollicitation No. – N° de l'invitation W6369-17-P5LQ/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. du client W6369-17-P5LQ	File No. – N° du dossier 011IPS.W6369-17-P5LQ	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

**2.0 Critères obligatoires d'évaluation des ressources – VOLET 2 – Analyse et renseignements opérationnels, services des bases de données et gestion des données de référence :**

<b>Section A :</b>			
<b>Catégorie de ressources :</b>			
<input type="checkbox"/> A.1. Architecte d'applications et de logiciels, niveau 3	 <p><b>O3 : Spécialité : 1A, 1B, 1C, 2A, 2B, 2C, 3A, 3B, 3C, 4A, 4B, 4C, 4A, 4B, 4C, 4D, 4E, 4F, 4G, 4H, 4I, 4J, 4K, 4L</b> (Le RT fait son choix en encerclant un ou plusieurs codes à partir de la liste ci-dessus)</p>		
<input type="checkbox"/> A.7. Analyste-programmeur, niveau 3			
<input type="checkbox"/> A.8. Analyste de système, niveau 3			
<input type="checkbox"/> I.1. Spécialiste en conversion de données, niveau 3	 <p><b>O3 : <u>Sans pertinence</u></b></p>		
<input type="checkbox"/> I.2. Administrateur de bases de données, niveau 2			
<input type="checkbox"/> A.11. Testeur, niveau 2			
<input type="checkbox"/> I.4. Modélisateur de bases de données ou en GI, niveau 2			
<b>(Le RT choisira une catégorie de ressources à partir de la liste ci-dessus)</b>			
<b>Cote de sécurité requise par la ressource :</b> <input type="checkbox"/> Fiabilité approfondie <input type="checkbox"/> Secret			
<b>(Le RT choisira une cote de sécurité à partir de la liste ci-dessus)</b>			
<b>Nom de l'entrepreneur :</b> _____ <b>Nom de la ressource proposée :</b> _____			
Le soumissionnaire DOIT attester que la ressource proposée satisfait aux critères obligatoires O1 et O2 énumérés à la section B ci-dessous ainsi qu'au critère O3, s'il y a lieu.			
<b>Section B :</b>			
<b>O (n°)</b>	<b>Critères techniques obligatoires</b>	<b>Expérience attestée à insérer par l'entrepreneur</b>	<b>Conforme / non conforme</b>
<b>O1</b>	La ressource proposée par le soumissionnaire doit satisfaire à au moins un des critères suivants en matière de formation :		

Solicitation No. – N° de l'invitation  
W6369-17-P5LQ/A

Amd. No – N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur  
011IPS

Client Ref. No. – N° de réf. du client  
W6369-17-P5LQ

File No. – N° du dossier  
011IPS.W6369-17-P5LQ

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

	<ul style="list-style-type: none"><li>• un grade universitaire dans un domaine opérationnel ou technologique connexe;</li><li>• un diplôme d'études collégiales (programme de deux ans) dans un domaine opérationnel ou technologique connexe, et au moins deux (2) ans d'expérience dans un domaine opérationnel ou technologique connexe;</li><li>• un grade universitaire dans n'importe quel domaine, et au moins cinq (5) ans d'expérience dans un domaine opérationnel ou technologique connexe;</li><li>• au moins quinze (15) ans d'expérience dans un domaine opérationnel ou technologique connexe.</li></ul>			
02	<p><b>Durée de l'expérience :</b> Le soumissionnaire doit attester que la ressource proposée possède :</p> <p>a) l'expérience minimale suivante dans la catégorie de ressources répertoriée à la section A ci-dessus :</p> <p>Niveau 2 : 5 années au cours des 10 dernières années Niveau 3 : 10 années au cours des 15 dernières années</p> <p>b) cette expérience dans au moins 50 % des tâches énumérées à la section 5 – Tâches de l'annexe A – EDT.</p>			

Solicitation No. – N° de l'invitation  
W6369-17-P5LQ/A

Amd. No – N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur  
011IPS

Client Ref. No. – N° de réf. du client  
W6369-17-P5LQ

File No. – N° du dossier  
011IPS.W6369-17-P5LQ

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

O3

**Pertinent seulement si une ou plusieurs spécialités sont choisies dans la catégorie O3 de la section A ci-dessus**

**Durée de l'expérience :** Le soumissionnaire doit attester que la ressource proposée possède :

a) l'expérience minimale suivante dans la catégorie de ressources répertoriée à la section A ci-dessus :  
Niveau 2 : 3 années au cours des 5 dernières années  
Niveau 3 : 6 années au cours des 10 dernières années

b) cette expérience dans la spécialité répertoriée à la section A – O3 ci-dessus :

**Spécialités :**

**1. Services de bases de données relationnelles**

- A. Version 9 de DB2 d'IBM ou plus récente
- B. Version 2008 de SQL Server de Microsoft ou plus récente
- C. Version 11g d'Oracle ou plus récente

**2. Outils de renseignements opérationnels**

- A. Language (XSLT) de transformation de Business Object de SAP [Webi, Lumira, Crystal Report]
- B. Reporting Services de Microsoft
- C. Tableau

**3. Entrepôts de données d'entreprise**

- A. Business Warehouse de SAP

Solicitation No. – N° de l'invitation  
W6369-17-P5LQ/A

Amd. No – N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur  
011IPS

Client Ref. No. – N° de réf. du client  
W6369-17-P5LQ

File No. – N° du dossier  
011IPS.W6369-17-P5LQ

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

	<p>B. HANA de SAP C. PureData Analytics d'IBM</p> <p><b>4. Analyse de la qualité des données et des outils d'ETL</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>A. Data Services de SAP</li><li>B. Information Steward de SAP</li><li>C. InfoSphere Information Steward d'IBM</li><li>D. InfoSphere Data Stage d'IBM</li><li>E. InfoSphere Master Data Management d'IBM</li><li>F. SSIS de Microsoft</li><li>G. Data Integration d'Informatica</li><li>H. Data Quality d'Informatica</li><li>I. PowerCenter d'Informatica</li><li>J. Data Management Advance de SAS</li><li>K. Data Surveyor de SAS</li><li>L. Visual Analytics de SAS</li></ul> <p><b>Remarque 1 :</b> Pour être admise, l'expérience doit être acquise entièrement dans les spécialités sélectionnées, et chaque spécialité sélectionnée doit présenter au moins une certaine expérience.</p> <p>Par exemple : Si les spécialités 1A et 3A sont choisies pour une ressource de niveau 3, les soumissionnaires pourraient attester trois années d'expérience dans Business Warehouse de SAP et trois années d'expérience dans les services de bases de données relationnelles relativement à la version 9 de DB2 ou plus récente.</p>			
--	---	--	--	--

Sollicitation No. – N° de l'invitation W6369-17-P5LQ/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. du client W6369-17-P5LQ	File No. – N° du dossier 011IPS.W6369-17-P5LQ	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

### 3.0 Critères obligatoires d'évaluation des ressources – VOLET 3 – Gestion des relations avec les clients (GRC) :

<b>Section A :</b>							
<input type="checkbox"/> A.1. Architecte d'applications et de logiciels, niveau 3 <input type="checkbox"/> A.7. Analyste-programmeur, niveau 3 <input type="checkbox"/> A.8. Analyste de système, niveau 3	<b>O3 : Spécialité : 1A, 1B, 2A, 2B, 3A, 3B</b> <b>(Le RT fait son choix en encadrant un ou plusieurs codes à partir de la liste ci-dessus)</b> 						
<input type="checkbox"/> A.11. Testeur, niveau 2 <input type="checkbox"/> P.6. Administrateur de projet, niveau 2 <input type="checkbox"/> P.9. Gestionnaire de projet, niveau 3	<b>O3 : Sans pertinence</b> 						
<b>(Le RT choisira une catégorie de ressources à partir de la liste ci-dessus)</b>							
<b>Cote de sécurité requise par la ressource :</b> <input type="checkbox"/> Fiabilité approfondie <input type="checkbox"/> Secret <b>(Le RT choisira une cote de sécurité à partir de la liste ci-dessus)</b>							
<b>Nom de l'entrepreneur :</b> _____ <b>Nom de la ressource proposée :</b> _____							
Le soumissionnaire DOIT attester que la ressource proposée satisfait aux critères obligatoires O1 et O2 énumérés à la section B ci-dessous ainsi qu'au critère O3, s'il y a lieu.							
<b>Section B :</b>							
<b>O (n°)</b>	<b>Critères techniques obligatoires</b>						
<b>O1</b>	La ressource proposée par le soumissionnaire doit satisfaire à au moins un des critères suivants en matière de formation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un grade universitaire dans un domaine opérationnel ou technologique connexe;</li> <li>• un diplôme d'études collégiales (programme de deux ans) dans un domaine opérationnel ou technologique</li> </ul>						
	<table border="1"> <tr> <td><b>Expérience attestée à insérer par l'entrepreneur</b></td> <td><b>Conforme / non conforme</b></td> <td><b>Renvoi de la réponse de l'entrepreneur au RT</b></td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	<b>Expérience attestée à insérer par l'entrepreneur</b>	<b>Conforme / non conforme</b>	<b>Renvoi de la réponse de l'entrepreneur au RT</b>			
<b>Expérience attestée à insérer par l'entrepreneur</b>	<b>Conforme / non conforme</b>	<b>Renvoi de la réponse de l'entrepreneur au RT</b>					

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

	<p>connexe, et au moins deux (2) ans d'expérience dans un domaine opérationnel ou technologique connexe;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un grade universitaire dans n'importe quel domaine, et au moins cinq (5) ans d'expérience dans un domaine opérationnel ou technologique connexe;</li> <li>• au moins quinze (15) ans d'expérience dans un domaine opérationnel ou technologique connexe.</li> </ul>			
<b>O2</b>	<p><b>Durée de l'expérience :</b> Le soumissionnaire doit attester que la ressource proposée possède :</p> <p>a) l'expérience minimale suivante dans la catégorie de ressources répertoriée à la section A ci-dessus :</p> <p>Niveau 2 : 5 années au cours des 10 dernières années Niveau 3 : 10 années au cours des 15 dernières années</p> <p>b) cette expérience dans au moins 50 % des tâches énumérées à la section 5 – Tâches de l'annexe A – EDT.</p>			
<b>O3</b>	<p><b>Pertinent seulement si une ou plusieurs spécialités sont choisies quant à la catégorie O3 de la section A ci-dessus</b></p> <p><b>Durée de l'expérience :</b> Le soumissionnaire doit attester que la ressource proposée possède :</p>			

	<p>a) l'expérience minimale suivante dans la catégorie de ressources répertoriée à la section A ci-dessus :  Niveau 2 : 2 années au cours des 5 dernières années  Niveau 3 : 4 années au cours des 10 dernières années</p> <p>b) cette expérience dans la spécialité répertoriée à la section A – O3 ci-dessus :</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Plateforme CRM de Dynamics de MS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A. Développement d'applications</li> <li>B. Configuration de la plateforme</li> </ul> </li> <li><b>2. SharePoint de Microsoft</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A. Développement d'applications</li> <li>B. Configuration de la plateforme</li> </ul> </li> <li><b>3. Langage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A. C# de Microsoft</li> <li>B. JavaScript</li> </ul> </li> </ol> <p><b>Remarque 1 :</b> Pour être admise, l'expérience doit être acquise entièrement dans les spécialités sélectionnées, et chaque spécialité sélectionnée doit présenter au moins une certaine expérience.</p> <p>Par exemple : Si les spécialités 1A et 3A sont choisis relativement à une ressource de niveau 3, les soumissionnaires pourraient attester deux années d'expérience en développement d'application de la plateforme de CRM Dynamics de MS et deux années</p>		
--	--	--	--

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

	d'expérience en programmation dans le langage C# de Microsoft.		
--	--	--	--

Sollicitation No. – N° de l'invitation W6369-17-P5LQ/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. du client W6369-17-P5LQ	File No. – N° du dossier 011IPS.W6369-17-P5LQ	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

**4.0 Critères obligatoires d'évaluation des ressources – VOLET 4 – Services de conception de solutions / Services de planification de la continuité opérationnelle :**

<b>Section A :</b>							
<b>Catégorie de ressources :</b>	<b>O3 : Spécialité : 1A, 1B, 1C, 2A, 2B, 2C, 3A, 3B, 3C, 4A, 4B, 4C, 4D, 4E, 4F, 4G, 4H, 4I, 4J, 4K, 4L, 4M, 4N, 4O, 4P, 4Q, 4R, 4S, 4T, 4U</b> <b>(Le RT fait son choix en encadrant un ou plusieurs codes à partir de la liste ci-dessus)</b>						
<input type="checkbox"/> A.1. Architecte d'applications et de logiciels, niveau 3 <input type="checkbox"/> P.2. Architecte d'entreprise, niveau 3	<b>↑</b>						
<input type="checkbox"/> I.5. Architecte en GI, niveau 3 <input type="checkbox"/> I.10. Architecte technique, niveau 3 <input type="checkbox"/> I.11. Architecte technologique, niveau 3 <input type="checkbox"/> B.4. Spécialiste en continuité des opérations et reprise après catastrophe, niveau 3 <input type="checkbox"/> B.7. Architecture de la transformation opérationnelle, niveau 3 <input type="checkbox"/> B.9. Développeur de didacticiels, niveau 2 <input type="checkbox"/> C.6. Ingénieur en sécurité de la TI, niveau 3	<b>↑</b>						
<b>O3 : <u>Sans pertinence</u></b>							
<b>(Le RT choisira une catégorie de ressources à partir de la liste ci-dessus)</b>							
<b>Cote de sécurité requise par la ressource :</b> <input type="checkbox"/> Fiabilité approfondie <input type="checkbox"/> Secret <b>(Le RT choisira une cote de sécurité à partir de la liste ci-dessus)</b>							
<b>Nom de l'entrepreneur :</b> _____ <b>Nom de la ressource proposée :</b> _____							
Le soumissionnaire DOIT attester que la ressource satisfait aux critères obligatoires O1 et O2 énumérés à la section B ci-dessous ainsi qu'au critère O3, s'il y a lieu.							
<b>Section B :</b>							
<b>O (n°)</b>	<b>Critères techniques obligatoires</b>						
	<table border="1"> <tr> <td><b>Expérience attestée à insérer par l'entrepreneur</b></td> <td><b>Conforme / non conforme</b></td> <td><b>Renvoi de la réponse de l'entrepreneur au RT</b></td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	<b>Expérience attestée à insérer par l'entrepreneur</b>	<b>Conforme / non conforme</b>	<b>Renvoi de la réponse de l'entrepreneur au RT</b>			
<b>Expérience attestée à insérer par l'entrepreneur</b>	<b>Conforme / non conforme</b>	<b>Renvoi de la réponse de l'entrepreneur au RT</b>					

<p><b>O1</b></p>	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit satisfaire à au moins un des critères suivants en matière de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un grade universitaire dans un domaine opérationnel ou technologique connexe;</li> <li>• un diplôme d'études collégiales (programme de deux ans) dans un domaine opérationnel ou technologique connexe, et au moins deux (2) ans d'expérience dans un domaine opérationnel ou technologique connexe;</li> <li>• un grade universitaire dans n'importe quel domaine, et au moins cinq (5) ans d'expérience dans un domaine opérationnel ou technologique connexe;</li> <li>• au moins quinze (15) ans d'expérience dans un domaine opérationnel ou technologique connexe.</li> </ul>		
<p><b>O2</b></p>	<p><b><u>Durée de l'expérience</u></b> : Le soumissionnaire doit attester que la ressource proposée possède :</p> <p>a) l'expérience minimale suivante dans la catégorie de ressources répertoriée à la section A ci-dessus :</p> <p>Niveau 2 : 5 années au cours des 10 dernières années  Niveau 3 : 10 années au cours des 15 dernières années</p>		

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

O3	<p>b) cette expérience dans au moins 50 % des tâches énumérées à la section 5 – Tâches de l'annexe A – EDT.</p>		
<p><b>Pertinent seulement si une ou plusieurs spécialités sont choisies quant à la catégorie O3 de la section A ci-dessus</b></p> <p><b>Durée de l'expérience :</b> Le soumissionnaire doit attester que la ressource proposée possède :</p> <p>a) l'expérience minimale suivante dans la catégorie de ressource répertoriée à la section A ci-dessus :</p> <p>Niveau 2 : 2 années au cours des 5 dernières années  Niveau 3 : 4 années au cours des 10 dernières années</p> <p>b) cette expérience dans la spécialité répertoriée à la section A – O3 ci-dessus :</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <p><b>1. Entrepôt de données d'entreprise</b></p> <p>A. Business Warehouse de SAP  B. HANA de SAP  C. PureData Analytics d'IBM</p> <p><b>2. Langages de programmation</b></p> <p>A. Language EXLT  B. Java  C. .NET de Microsoft</p> <p><b>3. Bases de données relationnelles</b></p> <p>A. Version 9 de DB2 d'IBM ou plus récente</p>			

Solicitation No. – N° de l'invitation  
W6369-17-P5LQ/A

Amd. No – N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur  
011IPS

Client Ref. No. – N° de réf. du client  
W6369-17-P5LQ

File No. – N° du dossier  
011IPS.W6369-17-P5LQ

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

	<p>B. Version 2008 de SQL Server de Microsoft ou plus récente</p> <p>C. Version 11g d'Oracle ou plus récente</p> <p><b>4. Logiciel et appareils</b></p> <p>A. DataPower Appliance d'IBM</p> <p>B. InfoSphere Information Steward d'IBM</p> <p>C. InfoSphere Data Stage d'IBM</p> <p>D. InfoSphere Master Data Management d'IBM</p> <p>E. PureData Analytics Appliance d'IBM</p> <p>F. Data Integration d'Informatica</p> <p>G. Data Quality d'Informatica</p> <p>H. PowerCenter d'Informatica</p> <p>I. SSIS de Microsoft</p> <p>J. GRC Dynamics de Microsoft</p> <p>K. Bus de service d'Oracle</p> <p>L. Business Process Management (BPM) d'Oracle</p> <p>M. Process Manager BPEL d'Oracle</p> <p>N. Business Object de SAP (Webl, Lumira, Crystal Report)</p> <p>O. Data Services de SAP</p> <p>P. Information Steward de SAP</p> <p>Q. Netweaver de SAP</p> <p>R. Data Management Advance de SAS</p> <p>S. Data Surveyor de SAS</p> <p>T. Visual Analytics de SAS</p> <p>U. SharePoint de Microsoft</p> <p><b>Remarque 1 :</b> Pour être admise, l'expérience doit être acquise entièrement dans les spécialités sélectionnées, et chaque spécialité sélectionnée doit présenter au moins une certaine expérience.</p>			
--	--	--	--	--

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

	<p>Par exemple, si les spécialités 1A et 4A sont choisies relativement à une ressource de niveau 3, les soumissionnaires pourraient attester trois années d'expérience dans Business Warehouse de SAP et une année d'expérience dans DataPower Appliance d'IBM.</p>			
--	---	--	--	--

Solicitation No. – N° de l'invitation W6369-17-P5LQ/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. du client W6369-17-P5LQ	File No. – N° du dossier 011IPS.W6369-17-P5LQ	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

**5.0 Critères obligatoires d'évaluation des ressources – VOLET 5 – Analyse des systèmes opérationnels et services de sécurité**

<b>Section A :</b>				
<b>Catégorie de ressources :</b>				
<input type="checkbox"/> B.6. Analyste des systèmes opérationnels, niveau 3 <input type="checkbox"/> C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité de la TI, niveau 3 <b>(Le RT choisira une catégorie de ressources à partir de la liste ci-dessus)</b>				
<b>Cote de sécurité requise par la ressource :</b> <input type="checkbox"/> Fiabilité approfondie <input type="checkbox"/> Secret <b>(Le RT choisira une cote de sécurité à partir de la liste ci-dessus)</b>				
<b>Nom de l'entrepreneur :</b> _____ <b>Nom de la ressource proposée :</b> _____				
Le soumissionnaire DOIT attester que la ressource proposée satisfait aux critères obligatoires O1 et O2 énumérés à la section B ci-dessous				
<b>Section B :</b>				
O (n°)	Critères techniques obligatoires	Expérience attestée à insérer par l'entrepreneur	Conforme / non conforme	Renvoi de la réponse de l'entrepreneur au RT
O1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit satisfaire à au moins un des critères suivants en matière de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un grade universitaire dans un domaine opérationnel ou technologique connexe;</li> <li>• un diplôme d'études collégiales (programme de deux ans) dans un domaine opérationnel ou technologique connexe, et au moins deux (2) ans d'expérience dans un domaine opérationnel ou technologique connexe;</li> <li>• un grade universitaire dans n'importe quel domaine, et au moins cinq (5) ans d'expérience dans un domaine</li> </ul>			

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

	<p>opérationnel ou technologique connexe;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins quinze (15) ans d'expérience dans un domaine opérationnel ou technologique connexe.</li> </ul>			
<b>O2</b>	<p><b>Durée de l'expérience :</b> Le soumissionnaire doit attester que la ressource proposée possède :</p> <p>a) l'expérience minimale suivante dans la catégorie de ressources répertoriée à la section A ci-dessus :</p> <p>Niveau 2 : 5 années au cours des 10 dernières années  Niveau 3 : 10 années au cours des 15 dernières années</p> <p>b) cette expérience dans au moins 50 % des tâches énumérées à la section 5 – Tâches de l'annexe A – EDT.</p>			

**Remarque aux soumissionnaires :** La pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation sera insérée dans le contrat subséquent et en fera partie intégrante relativement au volet correspondant.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

## **APPENDICE D DE L'ANNEXE A**

### **ATTESTATIONS À L'ÉTAPE DE L'AUTORISATION DE TÂCHE**

Les attestations ci-après doivent être utilisées, le cas échéant. Si elles s'appliquent, elles doivent être signées et jointes à l'offre de prix de l'entrepreneur au moment de sa soumission au Canada.

#### **1. ATTESTATION D'ÉTUDES ET D'EXPÉRIENCE**

L'entrepreneur atteste par la présente que tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et autres documents soumis pour l'exécution des travaux, plus particulièrement l'information relative aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels ont été vérifiés par ses soins et qu'ils sont complets et exacts. De plus, l'entrepreneur garantit que chaque personne qu'il propose pour l'exigence est capable d'effectuer les travaux décrits dans l'autorisation de tâche.

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée      Date

#### **2. ATTESTATION DE LA DISPONIBILITÉ DU PERSONNEL**

L'entrepreneur atteste que, s'il est autorisé à fournir des services dans le cadre de cette autorisation de tâche, les personnes proposées dans la proposition pourront commencer les travaux dans un délai raisonnable suivant la date d'émission de l'autorisation de tâche approuvée, ou dans le délai précisé dans l'autorisation de tâche, et qu'elles demeureront disponibles pour réaliser les travaux requis.

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée      Date

#### **3. ATTESTATION DU STATUT DU PERSONNEL**

Si l'entrepreneur a proposé une personne qui n'est pas un de ses employés, il atteste qu'il a la permission de la personne d'offrir ses services pour l'exécution des travaux afférents à cette autorisation de tâche et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. En tout temps pendant la durée du contrat, l'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne concernée, de la permission donnée à l'entrepreneur ainsi que de sa disponibilité. Le non-respect de la demande peut être considéré comme un manquement au contrat en vertu des Conditions générales.

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée      Date

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

#### 4. ATTESTATION LINGUISTIQUE

L'entrepreneur atteste que la ressource proposée en réponse au présent projet d'autorisation de tâche : maîtrise l'anglais. La personne proposée doit être en mesure de communiquer en anglais tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée      Date

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

## **APPENDICE E de l’ANNEXE A SERVICES DE TRANSITION**

A la demande de l’autorité technique, l’entrepreneur doit fournir les services de transition suivants:

- Plan de transition
- De la documentation et le partage de connaissances pour faciliter l’embarquement du nouvel entrepreneur ou du personnel du MDN pour un support continue des applications ou la livraison de projets et afin de rencontrer le plan de transition incluant les:
  - produits de travail
  - processus
  - mots de passe
  - méthodes
  - techniques and documentation
  - etc...

créés et utilisés durant le contrat.

Ces services doivent être fournis:

- quand les ressources de l’entrepreneur prennent des périodes de vacances / congés prolongés ou sont remplacés avant la fin du contrat ou l’autorisation de tâches et avant le départ de la ressource; ou
- à la fin de la période du contrat lors de la transition à un nouvel entrepreneur.

Ces livrables doivent être fournis sous la forme de formations individualisées ou à travers de la documentation (voir section 4 – Livrables à l’Annexe A – Énoncé des travaux pour le format).

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

**ANNEXE B  
BASE DE PAIEMENT**

Dans tous les contrats adjugés, la base de paiement inclura seulement la formulation qui s’applique à chaque volet et la formulation sera ajustée en conséquence. Par exemple le contrat pour le volet 1 contiendra seulement la formulation pour les catégories de ressource et les tâches associés au volet 1.

**VOLET 1:**

**PERIODE DE CONTRAT INITIALE ANNÉE 1:**

<b>Période Initiale du contrat – Année 1</b>		
<b>Catégorie de la ressource</b>	<b>Niveau d’expertise</b>	<b>Tarif journalier ferme</b>
A.1 Architecte d’applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.7 Programmeur-analyste	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.10 Testeur principal	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.11 Testeur	Niveau 2	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>

**PERIODE DE CONTRAT INITIALE ANNÉE 2:**

<b>Période Initiale du contrat – Année 2</b>		
<b>Catégorie de la ressource</b>	<b>Niveau d’expertise</b>	<b>Tarif journalier ferme</b>
A.1 Architecte d’applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.7 Programmeur-analyste	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.10 Testeur principal	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.11 Testeur	Niveau 2	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>

Solicitation No. – N° de l'invitation W6369-17-P5LQ/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-17-P5LQ	File No. – N° du dossier 011IPS.W6369-17-P5LQ	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

**PERIODE OPTIONNELLE:**

Période Optionnelle – Année 1		
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Tarif journalier ferme
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.7 Programmeur-analyste	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.10 Testeur principal	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.11 Testeur	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

**PERIODE OPTIONNELLE:**

Période Optionnelle – Année 2		
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Tarif journalier ferme
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.7 Programmeur-analyste	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.10 Testeur principal	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.11 Testeur	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

**PERIODE OPTIONNELLE:**

Période Optionnelle – Année 3		
Resource Category	Niveau d'expertise	Firm Per Diem Rate
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.7 Programmeur-analyste	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	<i><b>À insérer à l'attribution du Contrat</b></i>
A.10 Testeur principal	Niveau 3	<i><b>À insérer à l'attribution du Contrat</b></i>
A.11 Testeur	Niveau 2	<i><b>À insérer à l'attribution du Contrat</b></i>

Sollicitation No. – N° de l'invitation W6369-17-P5LQ/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-17-P5LQ	File No. – N° du dossier 011IPS.W6369-17-P5LQ	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

## VOLET 2:

### PERIODE DE CONTRAT INITIALE ANNÉE 1:

Période Initiale du contrat – Année 1		
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Tarif journalier ferme
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.7 Programmeur-analyste	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.11 Testeur	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.1. Spécialiste en conversion de données	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.2. Administrateur de bases de données	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.4. Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

### PERIODE DE CONTRAT INITIALE ANNÉE 2:

Période Initiale du contrat – Année 2		
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Tarif journalier ferme
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.7 Programmeur-analyste	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.11 Testeur	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.1. Spécialiste en conversion de données	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.2. Administrateur de bases de données	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.4. Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

**PERIODE OPTIONNELLE:**

<b>Période Optionnelle – Année 1</b>		
<b>Catégorie de la ressource</b>	<b>Niveau d'expertise</b>	<b>Tarif journalier ferme</b>
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.7 Programmeur-analyste	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.11 Testeur	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.1. Spécialiste en conversion de données	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.2. Administrateur de bases de données	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.4. Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

**PERIODE OPTIONNELLE:**

<b>Période Optionnelle – Année 2</b>		
<b>Catégorie de la ressource</b>	<b>Niveau d'expertise</b>	<b>Tarif journalier ferme</b>
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.7 Programmeur-analyste	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.11 Testeur	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.1. Spécialiste en conversion de données	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.2. Administrateur de bases de données	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.4. Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

<b>Sollicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

**PERIODE OPTIONNELLE:**

<b>Période Optionnelle – Année 3</b>		
<b>Catégorie de la ressource</b>	<b>Niveau d’expertise</b>	<b>Tarif journalier ferme</b>
A.1 Architecte d’applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.7 Programmeur-analyste	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.11 Testeur	Niveau 2	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
I.1. Spécialiste en conversion de données	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
I.2. Administrateur de bases de données	Niveau 2	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
I.4. Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>

Sollicitation No. – N° de l'invitation W6369-17-P5LQ/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-17-P5LQ	File No. – N° du dossier 011IPS.W6369-17-P5LQ	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

### VOLET 3:

#### PERIODE DE CONTRAT INITIALE ANNÉE 1:

Période Initiale du contrat – Année 1		
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Tarif journalier ferme
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.7 Programmeur-analyste	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.11 Testeur	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
P.6 Administrateur de projet	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
P.9 Gestionnaire de projet	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

#### PERIODE DE CONTRAT INITIALE ANNÉE 2:

Période Initiale du contrat – Année 2		
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Tarif journalier ferme
A.1 Application/Software Architect	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.7 Programmer/Analyst	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.8 System Analyst	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
A.11 Tester	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
P.6 Administrateur de projet	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
P.9 Gestionnaire de projet	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

#### PERIODE OPTIONNELLE:

Période Optionnelle – Année 1		
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Tarif journalier ferme

<b>Sollicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>
A.1 Architecte d’applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.7 Programmeur-analyste	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.11 Testeur	Niveau 2	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
P.6 Administrateur de projet	Niveau 2	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
P.9 Gestionnaire de projet	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>

**PERIODE OPTIONNELLE:**

<b>Période Optionnelle – Année 2</b>		
<b>Catégorie de la ressource</b>	<b>Niveau d’expertise</b>	<b>Tarif journalier ferme</b>
A.1 Architecte d’applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.7 Programmeur-analyste	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.11 Testeur	Niveau 2	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
P.6 Administrateur de projet	Niveau 2	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
P.9 Gestionnaire de projet	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>

**PERIODE OPTIONNELLE:**

<b>Période Optionnelle – Année 3</b>		
<b>Catégorie de la ressource</b>	<b>Niveau d’expertise</b>	<b>Tarif journalier ferme</b>
A.1 Architecte d’applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.7 Programmeur-analyste	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
A.11 Testeur	Niveau 2	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A		<b>Amd. No – N° de la modif.</b>		<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS	
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ		<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ		<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>	
P.6 Administrateur de projet		Niveau 2		<i><b>À insérer à l'attribution du Contrat</b></i>	
P.9 Gestionnaire de projet		Niveau 3		<i><b>À insérer à l'attribution du Contrat</b></i>	

Sollicitation No. – N° de l'invitation W6369-17-P5LQ/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-17-P5LQ	File No. – N° du dossier 011IPS.W6369-17-P5LQ	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

#### VOLET 4:

##### PERIODE DE CONTRAT INITIALE ANNÉE 1:

Période Initiale du contrat – Année 1		
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Tarif journalier ferme
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.5. Architecte en GI	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.10. Architecte technique	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.11. Architecte de technologie	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
B.7. Architecte de transformation des affaires	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
B.9 Développeur de didacticiel	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

##### PERIODE DE CONTRAT INITIALE ANNÉE 2:

Période Initiale du contrat – Année 2		
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Tarif journalier ferme
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.5. Architecte en GI	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.10. Architecte technique	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.11. Architecte de technologie	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
B.7. Architecte de transformation des affaires	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>
B.9 Développeur de didacticiel	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

**PERIODE OPTIONNELLE:**

<b>Période Optionnelle – Année 1</b>		
<b>Catégorie de la ressource</b>	<b>Niveau d'expertise</b>	<b>Tarif journalier ferme</b>
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.5. Architecte en GI	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.10. Architecte technique	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.11. Architecte de technologie	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
B.7. Architecte de transformation des affaires	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
B.9 Développeur de didacticiel	Niveau 2	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

**PERIODE OPTIONNELLE:**

<b>Période Optionnelle – Année 2</b>		
<b>Catégorie de la ressource</b>	<b>Niveau d'expertise</b>	<b>Tarif journalier ferme</b>
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.5. Architecte en GI	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.10. Architecte technique	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
I.11. Architecte de technologie	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

<b>Sollicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
B.7. Architecte de transformation des affaires	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
B.9 Développeur de didacticiel	Niveau 2	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
P.2. Architecte-conseil de l’organisation	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>

**PERIODE OPTIONNELLE:**

<b>Période Optionnelle – Année 3</b>		
<b>Catégorie de la ressource</b>	<b>Niveau d’expertise</b>	<b>Tarif journalier ferme</b>
A.1 Architecte d’applications/de logiciels	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
I.5. Architecte en GI	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
I.10. Architecte technique	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
I.11. Architecte de technologie	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
B.7. Architecte de transformation des affaires	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
B.9 Développeur de didacticiel	Niveau 2	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
P.2. Architecte-conseil de l’organisation	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	<i>À insérer à l’attribution du Contrat</i>

Sollicitation No. – N° de l'invitation W6369-17-P5LQ/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-17-P5LQ	File No. – N° du dossier 011IPS.W6369-17-P5LQ	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

## VOLET 5:

### PERIODE DE CONTRAT INITIALE ANNÉE 1:

Période Initiale du contrat – Année 1		
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Tarif journalier ferme
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

### PERIODE DE CONTRAT INITIALE ANNÉE 2:

Période Initiale du contrat – Année 2		
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Tarif journalier ferme
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

### PERIODE OPTIONNELLE:

Période Optionnelle – Année 1		
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Tarif journalier ferme
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

### PERIODE OPTIONNELLE:

Période Optionnelle – Année 2		
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Tarif journalier ferme
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

**PERIODE OPTIONNELLE:**

<b>Période Optionnelle – Année 3</b>		
<b>Catégorie de la ressource</b>	<b>Niveau d'expertise</b>	<b>Tarif journalier ferme</b>
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	<i>À insérer à l'attribution du Contrat</i>



Contract Number / Numéro du contrat <b>W6369-17-P5LQ</b>
Security Classification / Classification de sécurité

**ANNEXE C**

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)  
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine <b>DND</b>	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction <b>ADM(IM)/DGEAS/DAP1</b>	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail <b>informatics professional services to create, maintain and support custom software as well as COTS applications and to integrate software applications.</b>		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) / (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)	<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
<b>Canada</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>NATO / OTAN</b>	
<b>Foreign / Étranger</b>		
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion: <input checked="" type="checkbox"/> Not releasable / À ne pas diffuser Restricted to: / Limité à: <input checked="" type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: <b>Canada / US</b>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à: Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	
	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à: Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ	PROTECTED A / PROTÉGÉ A
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	PROTECTED B / PROTÉGÉ B
PROTECTED C / PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	PROTECTED C / PROTÉGÉ C
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input checked="" type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL
SECRET / SECRET <input checked="" type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	SECRET / SECRET
TOP SECRET / TRÈS SECRET		TOP SECRET / TRÈS SECRET
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT)		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT)



**PART A (continued) / PARTIE A (suite)**

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui  
If Yes, indicate the level of sensitivity:  
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :
9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?  No / Non  Yes / Oui
- Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :  
Document Number / Numéro du document :

**PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)**

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis
- |   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS<br>COTE DE FIABILITÉ | CONFIDENTIAL<br>CONFIDENTIEL           | <input checked="" type="checkbox"/> SECRET<br>SECRET | TOP SECRET<br>TRÈS SECRET               |
| TOP SECRET - SIGINT<br>TRÈS SECRET - SIGINT                                 | NATO CONFIDENTIAL<br>NATO CONFIDENTIEL | NATO SECRET<br>NATO SECRET                           | COSMIC TOP SECRET<br>COSMIC TRÈS SECRET |
| SITE ACCESS<br>LIEUX AUX EMPLACEMENTS                                       |  |  |   |
- SM Special comments: CSNI Sites Access require Secret Clearance  
Commentaires spéciaux :
- NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?  
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?  No / Non  Yes / Oui  
If Yes, will unscreened personnel be escorted?  
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?  No / Non  Yes / Oui

**PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)**

**INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui
11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  No / Non  Yes / Oui

**PRODUCTION**

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?  
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  No / Non  Yes / Oui

**INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)**

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?  
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?  No / Non  Yes / Oui



**PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)**

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(les) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.  
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL			A	B	C	CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

# Security Requirement Checklist (SRCL) Supplemental Security Guide

Part A - Multiple Release Restrictions: Security Guide							
To be completed in addition to SRCL question 7.b) when release restrictions are therein identified. Indicate to which levels of information release restrictions apply. Make note in the chart if a level of information bears multiple restrictions (e.g. a portion of the SECRET information bears the caveat Canadian Eyes Only while the remainder of the SECRET information has no release restrictions.)							
Canadian Information							
Citizenship Restriction	PROTECTED			CLASSIFIED			
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	TOP SECRET (SIGINT)
No Release Restrictions	X	X					
Not Releasable							
Restricted to:				CAN/US	CAN/US		
Permanent Residents Included*							
NATO Information							
Citizenship Restriction	NATO UNCLASSIFIED	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET		
All NATO Countries							
Restricted to:							
Permanent Residents Included*							
Foreign Information							
Citizenship Restriction	PROTECTED			CLASSIFIED			
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	TOP SECRET (SIGINT)
No Release Restrictions							
Restricted to:							
Permanent Residents Included*							
COMSEC Information							
Citizenship Restriction	PROTECTED			CLASSIFIED			
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	TOP SECRET (SIGINT)
Not Releasable							
Restricted to:							

\*When release restrictions are indicated, specify if permanent residents are allowed to be included.

## Security Requirement Checklist (SRCL) Supplemental Security Guide

<b>Part B - Multiple Levels of Personnel Screening: Security Classification Guide</b>			
To be completed in addition to SRCL question 10.a) when multiple levels of personnel screening are therein identified. Indicate which personnel screening levels are required for which portions of the work/access involved in the contract.			
Level of Personnel Clearance (e.g. Reliability, Secret)	Position / Description/Task	Access to sites and/or information. Levels of Information to be accessed.	Citizenship Restriction (if any)
Reliability Status	All Categories when CSNI network access is not required	DND Sites in NCR excluding any CSNI Sites Information to Protected B	Not applicable
Secret Status	All Categories when CSNI network access is required	DND Sites in NCR including CSNI sites Information to Secret	Canada/US

<b>Part C – Safeguards / Information Technology (IT) Media – 11d = yes</b>
IT security requirements must be specified in a separate technical document and submitted with the SRCL
Not applicable

### **OTHER SECURITY INTRUCTIONS**

All work requiring access to classified information will be performed on DND Sites as required and determined by the Technical Authority.

Some work requiring where classified information is not required could be performed offsite on contractor premises but will generally be performed on DND Sites as required and determined by the Technical Authority.

All contractor resources may require access to the DWAN, as required and determined by the Technical Authority.

Some contractor could require access to CSNI and CTDC network as required and determined by the Technical Authority.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

## ANNEXE D ENTENTE DE NON-DIVULGATION

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, reconnais que, dans le cadre de mon travail à titre d'employé ou de sous-traitant de \_\_\_\_\_, je peux avoir le droit d'accès à des renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux, en vertu du contrat portant le numéro de série \_\_\_\_\_, entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et \_\_\_\_\_, y compris des renseignements confidentiels ou des renseignements protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, ainsi que ceux qui sont conçus générés ou produits par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux. Aux fins de cette entente, les renseignements comprennent, sans s'y limiter, tous les documents, instructions, directives, données, éléments matériels, avis ou autres, reçus verbalement, sous forme imprimée ou électronique ou autre, et considérés ou non comme exclusifs ou de nature délicate, qui sont divulgués à une personne ou dont une personne prend connaissance pendant l'exécution du contrat.

J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit les renseignements décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada qui est autorisée à y avoir accès. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans toute instruction écrite ou orale, émise par le Canada, pour prévenir la divulgation ou l'accès à ces renseignements en contravention de cette entente.

Je reconnais également que les renseignements fournis à l'entrepreneur par ou pour le Canada ne doivent être utilisés qu'aux seules fins du contrat et ces renseignements demeurent la propriété du Canada ou d'un tiers, selon le cas.

J'accepte que l'obligation de cette entente survivra à la fin du contrat portant le numéro de série :

\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date (aa/mm/jj)

Solicitation No. – N° de l'invitation W6369-17-P5LQ/A	Amd. No – N° de la modif. 011IPS.W6369-17-P5LQ	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-17-P5LQ	File No. – N° du dossier 011IPS.W6369-17-P5LQ	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

### FORMULAIRE 1

### FORMULAIRE COORDONNÉES DE CLIENTS CITÉS EN RÉFÉRENCE

<b>Coordonnées de clients cités en référence:</b>	
Nom de l'organisation: _____	
Grosseur de l'organisation: _____	
Nom de la personne contacte responsable du contrat: _____	
Titre de la personne contacte: _____	
N° de téléphone de la personne contacte: _____	
Courriel de la personne contacte: _____	
Brève description des services fournis:	
N° du contrat: _____	
Date de début: _____ Date de fin: _____	
Valeur totale du contrat (excluant les taxes applicables): _____	
Nombre de ressources fournis: _____	
En signant ci-dessous, le soumissionnaire atteste que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts.	
	Nom: _____

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

<b>Signature du représentant autorisé de du soumissionnaire:</b>	Titre: _____ Signature: _____ Date: _____
--	---

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

## **FORMULAIRE 2**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

**PIÈCE JOINTE 3.1**  
**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DU SOUMISSIONNAIRE**

<b>FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION</b>	
<b>Dénomination sociale du soumissionnaire</b>	
<b>Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)</b>	Nom:
	Titre:
	Adresse:
	N°. de téléphone :
	N°. de télécopieur:
<b>Numéro d'arrangements en matière d'approvisionnement (AMA):</b>  <i>[Remarque à l'intention des soumissionnaires: Assurez-vous de fournir votre numéro d'arrangements en matière d'approvisionnement].</i>	
<b>Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA)</b> <b>[voir les Instructions et conditions uniformisées de 2003]</b>  <i>[Note à l'intention des soumissionnaires : Le NEA donné doit correspondre à la dénomination sociale utilisée dans la soumission. Si ce n'est pas le cas, on établira le soumissionnaire en fonction de la dénomination sociale fournie, et le soumissionnaire devra donner le NEA qui correspond à celle-ci.]</i>	
<b>Compétence du contrat :</b> Province ou territoire du Canada choisi par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
<b>Anciens fonctionnaires</b>  Voir l'article à la Partie 2 de l'appel d'offre intitulé « Ancien fonctionnaire », pour obtenir une définition pour ancien fonctionnaire.	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension tel que le définit la demande de soumissions?  Oui ____ Non ____  Si oui, fournir l'information requise dans la clause de la partie 2, intitulée « Ancien fonctionnaire ».
	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions de la Directive sur le réaménagement des effectifs?  Oui ____ Non ____  Si oui, fournir l'information requise dans la clause de la partie 2, intitulée « Ancien fonctionnaire ».
<b>Niveau d'attestation de sécurité du soumissionnaire</b> <b>[indiquer le niveau et la date d'attribution]</b>  <i>[Note à l'intention des soumissionnaires : Assurez-vous que le nom dans l'attestation de sécurité correspond à la dénomination sociale du soumissionnaire. Si ce n'est pas le cas, l'attestation n'est pas valide pour le soumissionnaire.]</i>	Niveau d'attestation de sécurité: _____  Date d'attribution : _____

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

### FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions;
3. tous les renseignements fournis dans la soumissions sont exhaustifs, véridiques et exacts;
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.

**Signature du représentant autorisé du soumissionnaire**

\_\_\_\_\_

**PIÈCE JOINTE 4.1**  
**CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET COTÉS**

**1.0 VOLET 1 – Architecture axé sur le service (AAS)**

**1.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES**

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
<p style="text-align: center;"><b>01</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisation de tâches, dont un (1) pour un client gouvernemental**.</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>b) durer au moins une (1) année au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>c) valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>* Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>** Le client gouvernemental peut être un ministère, un organisme ou une société d'État à l'échelon fédéral, provincial ou municipal au Canada.</p> <p>Client cité en référence :</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer son expérience en précisant, pour chaque contrat fourni, le client cité en référence.</p> <p>La référence donnée doit comporter ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. la taille de l'organisation;</li> <li>3. le numéro du contrat;</li> </ol>		

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
	<p>4. un résumé des services offerts;</p> <p>5. le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation et qui a reçu chaque facture présentée en lien avec le contrat;</p> <p>6. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</p> <p>7. la valeur du contrat.</p> <p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire I. Coordonnées des clients donnés en référence. Si ces renseignements ne sont pas fournis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Le soumissionnaire doit être l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit signer le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire consiste à effectuer des travaux pour lesquels on a d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est alors pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de documents sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le gouvernement du Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.</p>		
02	<p>Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant les 12 premiers mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant ces 12 premiers mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
O3	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels à l'aide d'une technologie ESB (comme le bus de service d'Oracle, Mulesoft, le bus d'intégration d'IBM, BizTalk de Microsoft, Fuse ESB de JBoss, Enterprise SOA de JBoss, technologie ESB ouverte, PowerCenter d'Informatica ou Apache Service Mix) relativement à un projet d'architecture axée sur le service (AAS) ou plus.</p> <p>Les critères suivants s'appliquent au contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ol> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		

## 1.2. EXIGENCES COTÉES

	Critères cotés	N <sup>bre</sup> maximal de points	Échelle de cotation
C1	<p>Outre les deux (2) contrats mentionnés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement son expérience de la prestation de services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, au moyen d'<b>autres contrats</b>, qui sont conformes à <u>tout ce qui suit</u> :</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>durer au moins une (1) année au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué pour chaque autre contrat attesté par rapport à ceux mentionnés au critère O1, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence.</p> <p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 1 point</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 5 points</p>
C2	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à un <b>système Fusion Middleware d'Oracle (bus de service d'Oracle)</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence.</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p> <p>5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés		Nbre maximal de points	Échelle de cotation
C3	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'intégration avec des partenaires externes à l'aide du <b>système Data Power d'IBM</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point 2 contrats = 2 points 3 contrats = 3 points 4 contrats = 4 points 5 contrats = 5 points</p>
C4	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'intégration à l'aide d'un bus de service d'entreprise au sein d'un <b>système financier de ressources humaines de la planification des ressources d'entreprise (PRE)*</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à l'intégration à l'aide d'un bus de service d'entreprise au sein d'un <b>système de ressources humaines de la planification des ressources de l'entreprise (PRE)*</b>.</li> </ol> <p>* Définition de système de ressources humaines de la PRE : Série intégrée d'applications opérationnelles qui permettent de consigner, d'administrer et de gérer la masse salariale, les avantages sociaux, le recrutement et le rendement des ressources humaines et de faire rapport à leur sujet.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point 2 contrats = 2 points 3 contrats = 3 points 4 contrats = 4 points 5 contrats = 5 points</p>
C5	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'intégration à l'aide d'un bus de service d'entreprise au sein d'un <b>système financier de la planification des ressources d'entreprise (PRE)*</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point 2 contrats = 2 points 3 contrats = 3 points 4 contrats = 4 points 5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p>5. la liste des produits livrables complétés relativement à l'intégration à l'aide d'un bus de service d'entreprise au sein d'un <b>système financier de la planification des ressources d'entreprise (PRE)*</b>.</p> <p>* Définition de système financier de la PRE : Série intégrée d'applications opérationnelles qui permettent de consigner, d'administrer et de gérer les budgets, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et de faire rapport à leur sujet.</p>		
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES</b>	<b>25</b>	
<b>NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS (60 %)</b>	<b>15</b>	
<b>POINTS OBTENUS</b>		
<b>LA SOUMISSION DOIT OBTENIR AU MOINS 15 POINTS POUR ÊTRE RECEVABLE</b>		

## 2.0 VOLET 2 – Analyse et renseignements opérationnels, services de base de données et gestion des données de référence

### 2.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
<p><b>O1</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, dont un (1) pour un client gouvernemental**.</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>b) durer au moins une (1) année au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>c) valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>* Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>** Le client gouvernemental peut être un ministère, un organisme ou une société d'État à l'échelon fédéral, provincial ou municipal au Canada.</p> <p>Client cité en référence :</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer son expérience en précisant, pour chaque contrat fourni, le client cité en référence.</p> <p>La référence donnée doit comporter ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. la taille de l'organisation;</li> <li>3. le numéro du contrat;</li> <li>4. un résumé des services offerts;</li> <li>5. le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation et qui a reçu chaque facture présentée en lien avec le contrat;</li> </ol>		

	<p>6. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats; 7. la valeur du contrat.</p> <p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire I, Coordonnées des clients donnés en référence. Si ces renseignements ne sont pas fournis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Le soumissionnaire doit être l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit signer le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire consiste à effectuer des travaux pour lesquels on a d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est alors pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de document sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats.</p> <p>Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le gouvernement du Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.</p>	
<p><b>O2</b></p>	<p>Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant les 12 premiers mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant ces 12 premiers mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	
<p><b>O3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels en lien avec l'administration de la base de données selon ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ul> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p>	

	<p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		
<p><b>O4</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels relativement aux renseignements opérationnels à l'aide de Business Object du SAP comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ul> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		

## 2.2 EXIGENCES COTÉES

	Critères cotés	N <sup>bre</sup> maximal de points	Échelle de cotation
C1	<p>Outre les deux (2) contrats mentionnés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement son expérience de la prestation de services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, au moyen d'<b>autres contrats</b>, qui sont conformes à <u>tout ce qui suit</u> :</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>durer au moins une (1) année au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère O1 = 1 points</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 5 points</p>
C2	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'analyse et aux renseignements opérationnels au moyen de la plateforme <b>Business Object de SAP</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p> <p>5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels relativement à l'administration de la base de données de <b>RDBMS d'Oracle</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p> <p><b>C3</b></p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels relativement à l'administration de la base de données de <b>RDBMS de DB2 d'IBM</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p> <p><b>C4</b></p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels relativement à l'administration de la base de données de <b>RDBMS de SQL Server de Microsoft</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p> <p><b>C5</b></p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p><b>C6</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la <b>modélisation des données</b> en vue de l'édification d'un entrepôt de données d'entreprise au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des éléments suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à la <b>modélisation des données</b> en vue de l'édification d'un entrepôt de données d'entreprise.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>
<p><b>C7</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à un <b>système de qualité des données*</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des éléments suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à un <b>système de qualité des données*</b>.</li> </ol> <p>*Définition de <b>système de qualité des données</b> : Solution qui procure des outils pour assurer l'évaluation de la qualité des données de même que résoudre les problèmes validés quant à la qualité des données afin que les données soient fiables pour prendre des décisions.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>
<p><b>C8</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la <b>gestion des données de référence*</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à la <b>gestion des données de référence*</b>.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>

Critères cotés		Nbre maximal de points	Échelle de cotation
	<p>*La <b>gestion des données de référence</b> (GDR) englobe les processus, la gouvernance, les politiques, les normes et les outils permettant de définir et de gérer constamment les données cruciales d'une organisation pour fournir un point de référence unique.</p>		
C9	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'instauration d'un ensemble d'<b>outils automatisés</b> servant aux fins de la <b>gestion des données de référence</b>* au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés pour mettre en œuvre un ensemble d'<b>outils automatisés</b> servant aux fins de la <b>gestion des données de référence</b>*.</li> </ol> <p>* La <b>gestion des données de référence</b> (GDR) englobe les processus, la gouvernance, les politiques, les normes et les outils permettant de définir et de gérer constamment les données cruciales d'une organisation pour fournir un point de référence unique.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>
C10	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la <b>modélisation des données</b> aux fins de la <b>gestion des données de référence</b>* au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à la <b>modélisation des données</b> aux fins de la <b>gestion des données de référence</b>*.</li> </ol> <p>* La <b>gestion des données de référence</b> (GDR) englobe les processus, la gouvernance, les politiques, les normes et les outils permettant de définir et de gérer constamment les données cruciales d'une organisation pour fournir un point de référence unique.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES</b>		<b>50</b>	
<b>NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS (60 %)</b>		<b>30</b>	

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
POINTS OBTENUS		
LA SOUMISSION DOIT OBTENIR AU MOINS 30 POINTS POUR ÊTRE RECEVABLE		

### 3.0 VOLET 3 – Gestion des relations avec les clients (GRC)

#### 3.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
<b>O1</b>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, dont un (1) pour un client gouvernemental**.</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li><li>b) durer au moins une (1) année au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li><li>c) valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li></ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>* Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>** Le client gouvernemental peut être un ministère, un organisme ou une société d'État à l'échelon fédéral, provincial ou municipal au Canada.</p> <p>Client cité en référence :</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer son expérience en précisant, pour chaque contrat fourni, le client cité en référence.</p> <p>La référence donnée doit comporter ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>1. le nom de l'organisation;</li><li>2. la taille de l'organisation;</li><li>3. le numéro du contrat;</li><li>4. un résumé des services offerts;</li><li>5. le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation et qui a reçu chaque facture présentée en lien avec le contrat;</li><li>6. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li><li>7. la valeur du contrat.</li></ul>		

	<p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire 1, Coordonnées des clients donnés en référence. Si ces renseignements ne sont pas fournis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Le soumissionnaire doit être l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit signer le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire consiste à effectuer des travaux pour lesquels on a d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est alors pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de documents sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le gouvernement du Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.</p>	
<p><b>O2</b></p>	<p>Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant les 12 premiers mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant ces 12 premiers mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	
<p><b>O3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels à l'aide d'une plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ul> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	

### 3.2 EXIGENCES COTÉES

	Critères cotés	N <sup>bre</sup> maximal de points	Échelle de cotation
<p><b>C1</b></p>	<p>Outre les deux (2) contrats mentionnés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement son expérience de la prestation de services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, au moyen d'<b>autres contrats</b>, qui sont conformes à <u>tout ce qui suit</u> :</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>durer au moins une (1) année au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	<p>5</p>	<p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère O1 = 1 points</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 5 points</p>
<p><b>C2</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'intégration de SharePoint pour la plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	<p>5</p>	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p> <p>5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p><b>C3</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'intégration d'un système externe à l'aide de services Web hébergés dans la plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>
<p><b>C4</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à un module d'extension sur mesure rédigé à l'aide de la plateforme de développement .NET ou C# et de la plateforme de développement Web JavaScript en vue de cibler et d'utiliser la plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement au module d'extension sur mesure rédigé à l'aide des plateformes de développement .NET ou C# et de la plateforme de développement Web JavaScript en vue de cibler et d'utiliser la plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>
<p><b>C5</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement aux exigences opérationnelles de mise en correspondance vers la plateforme de gestion des relations avec les clients Dynamics de Microsoft au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement aux exigences opérationnelles de mise en correspondance vers la plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	N <sup>bre</sup> maximal de points	Échelle de cotation
NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES	25	
NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS (60 %)	15	
POINTS OBTENUS		
LA SOUMISSION DOIT OBTENIR AU MOINS 15 POINTS POUR ÊTRE RECEVABLE		

## 4.0 VOLET 4 – Services de conception de solution / Services de planification de la continuité opérationnelle

### 4.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
<p><b>01</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâche, dont un (1) pour un client gouvernemental**.</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) avoir été adjugé au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>b) durer au moins une (1) année au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>c) valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>* Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>** Le client gouvernemental peut être un ministère, un organisme ou une société d'État à l'échelon fédéral, provincial ou municipal au Canada.</p> <p>Client cité en référence :</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer son expérience en précisant, pour chaque contrat fourni, le client cité en référence.</p> <p>La référence donnée doit comporter ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. la taille de l'organisation;</li> <li>3. le numéro du contrat;</li> <li>4. un résumé des services offerts;</li> <li>5. le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation et qui a reçu chaque facture présentée en lien avec le contrat;</li> <li>6. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>7. la valeur du contrat.</li> </ol>		

	<p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire 1, Coordonnées des clients donnés en référence. Si ces renseignements ne sont pas fournis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Le soumissionnaire doit être l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit signer le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire consiste à effectuer des travaux pour lesquels on a d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est alors pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de documents sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le gouvernement du Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.</p>		
<p><b>O2</b></p>	<p>Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant les 12 premiers mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant ces 12 premiers mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		
<p><b>O3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels pour assurer la prestation de l'ingénierie ou de l'architecture de solution d'applications aux projets comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ul> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		

#### 4.2 EXIGENCES COTÉES

Critères cotés	N <sup>bre</sup> maximal de points	Échelle de cotation
<p>Outre les deux (2) contrats mentionnés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement son expérience de la prestation de services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, au moyen d'<b>autres contrats</b>, qui sont conformes à <u>tout ce qui suit</u> :</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>durer au moins une (1) année au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat en technologie de l'information (TI) ou en gestion de l'information (GI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère O1 = 1 points</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 5 points</p>
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'élaboration de <b>plans de continuité opérationnelle</b>* au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p> <p>*Définition de <b>plan de continuité opérationnelle</b> : Plan conçu pour fournir des procédés et de l'information relativement à la continuité ou à la reprise de la prestation des services cruciaux et des activités opérationnelles en cas de perturbation.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p> <p>5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p><b>C3</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la conception de <b>plans de reprise après catastrophe*</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p> <p>*Définition de <b>plan de reprise après catastrophe</b> : Plan qui consiste en un processus documenté ou en un ensemble de procédés favorisant la reprise et la protection d'une infrastructure opérationnelle de TI en cas de catastrophe.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>
<p><b>C4</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la tenue d'<b>évaluations des retombées opérationnelles*</b> sur les applications au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des éléments suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à la tenue d'<b>évaluations des retombées opérationnelles*</b> sur les applications.</li> </ol> <p>*Définition d'<b>évaluation des retombées opérationnelles</b> : Analyse qui permet de déterminer les retombées ou les perturbations sur une organisation, de discerner les activités opérationnelles et services cruciaux et de les classer par ordre de priorité. Elle procure de l'information et des données qui servent dans l'élaboration de stratégies de continuité ou de reprise.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES</b>		
<b>NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS (60 %)</b>		
<b>POINTS OBTENUS</b>		
<b>LA SOUMISSION DOIT OBTENIR AU MOINS 12 POINTS POUR ÊTRE RECEVABLE</b>		

## 5.0 VOLET 5 – Analyse des systèmes opérationnels et services de sécurité

### 5.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
<p><b>01</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, dont un (1) pour un client gouvernemental**.</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>b) durer au moins une (1) année au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>c) valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>* Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>** Le client gouvernemental peut être un ministère, un organisme ou une société d'État à l'échelon fédéral, provincial ou municipal au Canada.</p> <p>Client cité en référence :</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer son expérience en précisant, pour chaque contrat fourni, le client cité en référence.</p> <p>La référence donnée doit comporter ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. la taille de l'organisation;</li> <li>3. le numéro du contrat;</li> <li>4. un résumé des services offerts;</li> <li>5. le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation et qui a reçu chaque facture présentée en lien avec le contrat;</li> <li>6. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>7. la valeur du contrat.</li> </ol>		

	<p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire 1, Coordonnées des clients donnés en référence. Si ces renseignements ne sont pas fournis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Le soumissionnaire doit être l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit signer le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire consiste à effectuer des travaux pour lesquels on a d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est alors pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de documents sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le gouvernement du Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.</p>	
<p><b>O2</b></p>	<p>Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant les 12 premiers mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant ces 12 premiers mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	
<p><b>O3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels quant à la tenue d'une <b>analyse des exigences*</b> dans le cadre de projets de développement d'applications comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ol> <p>*Les activités de l'<b>analyse des exigences</b> sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• obtenir les exigences opérationnelles;</li> <li>• discerner et documenter les règles opérationnelles, les modèles des processus et les flux des données;</li> <li>• concevoir et tenir à jour les dictionnaires des données;</li> <li>• documenter les exigences opérationnelles;</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rédiger des plans d'essai d'utilisabilité et animer des séances d'essai d'utilisabilité.</li> </ul> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		
<p><b>O4</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels relativement à la tenue d'activités <b>de certification et d'accréditation (C et A) ou d'évaluation de sécurité et d'autorisation (ES et A)</b> par rapport aux applications d'une organisation gouvernementale comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ol> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		

## 5.2 EXIGENCES COTÉES

	Critères cotés	N <sup>bre</sup> maximal de points	Échelle de cotation
C1	<p>Outre les deux (2) contrats mentionnés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement son expérience de la prestation de services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, au moyen d'<b>autres contrats</b>, qui sont conformes à <u>tout ce qui suit</u> :</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>durer au moins une (1) année au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);</li> <li>valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère O1 = 1 points</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 5 points</p>
C2	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la tenue d'une <b>évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p> <p>5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la tenue d'une <b>évaluation de vulnérabilité (EV)</b> par rapport aux applications au cours des cinq (5) dernières années par la prestation de ce qui suit pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à l'<b>évaluation de vulnérabilité (EV)</b> par rapport aux applications.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la collecte, à la définition et la documentation des exigences opérationnelles ou récits des utilisateurs en vue de favoriser la conception et l'élaboration de solutions opérationnelles au cours des cinq (5) dernières années par la présentation de ce qui suit pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement aux <b>solutions opérationnelles</b>.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'élaboration et à la rédaction d'analyses des options, d'analyses de concordance-écart, d'études de faisabilité ou d'analyses des coûts et des avantages à titre de composantes des analyses de rentabilisation au cours des cinq (5) dernières années par la présentation de ce qui suit pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement aux <b>analyses de rentabilisation</b>.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
NOMBRE MAXIMUM DE POINTS DISPONIBLES	25	
NOMBRE MINIMUM DE POINTS REQUIS (60 %)	15	
POINTS OBTENUS		
LA SOUMISSION DOIT OBTENIR AU MOINS 15 POINTS POUR ÊTRE RECEVABLE		

Sollicitation No. – No de l'invitation  
W8474-187474/A

Amd. No – No de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur  
011IPS

Client Ref. No. – No de réf. De client  
W8474-187474

File No. – No du dossier  
011IPS.W8474-187474

CCC No./ No CCC – FMS No/ No VME

## **DIRECTIVES AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **DIRECTIVES ET NOTES**

**1 Directives générales:**

Lorsque vous remplissez le barème de prix, le soumissionnaire est demandé de seulement insérer les prix fermes dans les zones ombragées. Le tableur calculera automatiquement les zones ombragées si jugé nécessaire. La formule située dans les zones ombragées ne doivent pas être changées par le soumissionnaire, sauf indication contraire de TPSSG.

**2 Tous les prix unitaires doivent :**

- Tous les prix unitaires doivent :
- Excluant les taxes applicables.

**3 Nombre estimatif de jours:**

En ce qui a trait au « *nombre estimatif de jours* » indiqué ci-dessous en (C), ce nombre sert uniquement aux fins d'évaluation pendant le processus d'invitation à soumissionner. Durant la période du contrat, le nombre de jours réel peut être supérieur ou inférieur au nombre estimatif, selon les indications du responsable technique.

**4 Les soumissionnaires sont demandés de fournir un taux journalier ferme.**

**PIECE JOINTE 4.3.1 - BAREME DE PRIX - VOLET 1**

<b>Période initiale du contrat: Année 1</b>					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	2	220		\$ -
A.7 Programmeur - analyste	Niveau 3	6	220		\$ -
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	6	220		\$ -
A.10 Testeur principal	Niveau 3	2	220		\$ -
A.11 Testeur	Niveau 2	5	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT ANNÉE 1:</b>					\$ -

<b>Période initiale du contrat: Année 2</b>					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	2	220		\$ -
A.7 Programmeur - analyste	Niveau 3	6	220		\$ -
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	6	220		\$ -
A.10 Testeur principal	Niveau 3	2	220		\$ -
A.11 Testeur	Niveau 2	5	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT ANNÉE 2:</b>					\$ -

**SOUS TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (ANNÉE 1 et 2):** \$ -

<b>Période optionnelle: Année 1</b>					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	2	220		\$ -
A.7 Programmeur - analyste	Niveau 3	6	220		\$ -
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	6	220		\$ -
A.10 Testeur principal	Niveau 3	2	220		\$ -
A.11 Testeur	Niveau 2	5	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL ANNÉE OPTIONNELLE 1:</b>					\$ -

<b>Période optionnelle: Année 2</b>					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	2	220		\$ -
A.7 Programmeur - analyste	Niveau 3	6	220		\$ -
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	6	220		\$ -
A.10 Testeur principal	Niveau 3	2	220		\$ -
A.11 Testeur	Niveau 2	5	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL ANNÉE OPTIONNELLE 2:</b>					\$ -

<b>Période optionnelle: Année 3</b>					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	2	220		\$ -
A.7 Programmeur - analyste	Niveau 3	6	220		\$ -
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	6	220		\$ -
A.10 Testeur principal	Niveau 3	2	220		\$ -
A.11 Testeur	Niveau 2	5	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL ANNÉE OPTIONNELLE 3:</b>					\$ -

**SOUS TOTAL PÉRIODE OPTIONNELLE (ANNÉES 1, 2 et 3):** \$ -

**PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION VOLET 1:** \$ -

Solicitation No. – No de l'invitation  
W8474-187474/A

Amd. No – No de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur  
011IPS

Client Ref. No. – No de réf. De client  
W8474-187474

File No. – No du dossier  
011IPS.W8474-187474

CCC No./ No CCC – FMS No/ No VME

## **DIRECTIVES AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **DIRECTIVES ET NOTES**

**1 Directives générales:**

Lorsque vous remplissez le barème de prix, le soumissionnaire est demandé de seulement insérer les prix fermes dans les zones ombragées. Le tableur calculera automatiquement les zones ombragées si jugé nécessaire. La formule située dans les zones ombragées ne doivent pas être changées par le soumissionnaire, sauf indication contraire de TPSGC.

**2 Tous les prix unitaires doivent :**

- Tous les prix unitaires doivent :
- Excluant les taxes applicables.

**3 Nombre estimatif de jours:**

En ce qui a trait au « **nombre estimatif de jours** » indiqué ci-dessous en (C), ce nombre sert uniquement aux fins d'évaluation pendant le processus d'invitation à soumissionner. Durant la période du contrat, le nombre de jours réel peut être supérieur ou inférieur au nombre estimatif, selon les indications du responsable technique.

**4 Les soumissionnaires sont demandés de fournir une taux journalier ferme.**

### Piece Jointe 4.3.2 - BAREME de PRIX - VOLET 2

Période initiale du contrat: Année 1					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	2	220		\$ -
A.7 Programmeur - analyste	Niveau 3	4	220		\$ -
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	3	220		\$ -
A.11 Testeur	Niveau 2	2	220		\$ -
I.1. Spécialiste en conversion de données	Niveau 3	3	220		\$ -
I.2. Administrateur de bases de données	Niveau 2	3	220		\$ -
I.4. Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	2	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT ANNÉE 1:</b>					\$ -

Période initiale du contrat: Année 2					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	2	220		\$ -
A.7 Programmeur - analyste	Niveau 3	4	220		\$ -
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	3	220		\$ -
A.11 Testeur	Niveau 2	2	220		\$ -
I.1. Spécialiste en conversion de données	Niveau 3	3	220		\$ -
I.2. Administrateur de bases de données	Niveau 2	3	220		\$ -
I.4. Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	2	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT ANNÉE 2:</b>					\$ -

**SOUS TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (ANNÉE 1 et 2):** \$ -

Période optionnelle: Année 1					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	2	220		\$ -
A.7 Programmeur - analyste	Niveau 3	4	220		\$ -
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	3	220		\$ -
A.11 Testeur	Niveau 2	2	220		\$ -
I.1. Spécialiste en conversion de données	Niveau 3	3	220		\$ -
I.2. Administrateur de bases de données	Niveau 2	3	220		\$ -
I.4. Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	2	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL ANNÉE OPTIONNELLE 1:</b>					\$ -

Période optionnelle: Année 2					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	2	220		\$ -
A.7 Programmeur - analyste	Niveau 3	4	220		\$ -
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	3	220		\$ -
A.11 Testeur	Niveau 2	2	220		\$ -
I.1. Spécialiste en conversion de données	Niveau 3	3	220		\$ -
I.2. Administrateur de bases de données	Niveau 2	3	220		\$ -
I.4. Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	2	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL ANNÉE OPTIONNELLE 2:</b>					\$ -

Période optionnelle: Année 3					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	2	220		\$ -
A.7 Programmeur - analyste	Niveau 3	4	220		\$ -
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	3	220		\$ -
A.11 Testeur	Niveau 2	2	220		\$ -
I.1. Spécialiste en conversion de données	Niveau 3	3	220		\$ -
I.2. Administrateur de bases de données	Niveau 2	3	220		\$ -
I.4. Modélisateur de données / Modélisateur en GI	Niveau 2	2	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL ANNÉE OPTIONNELLE 3:</b>					\$ -

**SOUS TOTAL PÉRIODE OPTIONNELLE (ANNÉES 1, 2 et 3):** \$ -

**PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION VOLET 2:** \$ -

Solicitation No. – No de l'invitation  
W8474-187474/A

Amd. No – No de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur  
011IPS

Client Ref. No. – No de réf. De client  
W8474-187474

File No. – No du dossier  
011IPS.W8474-187474

CCC No./ No CCC – FMS No/ No VME

## **DIRECTIVES AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **DIRECTIVES ET NOTES**

**1 Directives générales:**

Lorsque vous remplissez le barème de prix, le soumissionnaire est demandé de seulement insérer les prix fermes dans les zones ombragées. Le tableur calculera automatiquement les zones ombragées si jugé nécessaire. La formule située dans les zones ombragées ne doivent pas être changées par le soumissionnaire, sauf indication contraire de TPSGC.

**2 Tous les prix unitaires doivent :**

- Tous les prix unitaires doivent :
- Excluant les taxes applicables.

**3 Nombre estimatif de jours:**

En ce qui a trait au « **nombre estimatif de jours** » indiqué ci-dessous en (C), ce nombre sert uniquement aux fins d'évaluation pendant le processus d'invitation à soumissionner. Durant la période du contrat, le nombre de jours réel peut être supérieur ou inférieur au nombre estimatif, selon les indications du responsable technique.

**4 Les soumissionnaires sont demandés de fournir une taux journalier ferme.**

**PIECE JOINTE 4.3.3 - BAREME DE PRIX - VOLET 3**

<b>Période initiale du contrat: Année 1</b>					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	1	220		\$ -
A.7 Programmeur - analyste	Niveau 3	5	220		\$ -
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	3	220		\$ -
A.11 Testeur	Niveau 2	2	220		\$ -
P.6 Administrateur de projet	Niveau 2	2	220		\$ -
P.9 Gestionnaire de projet	Niveau 3	4	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT ANNÉE 1:</b>					\$ -

<b>Période initiale du contrat: Année 2</b>					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	1	220		\$ -
A.7 Programmeur - analyste	Niveau 3	5	220		\$ -
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	3	220		\$ -
A.11 Testeur	Niveau 2	2	220		\$ -
P.6 Administrateur de projet	Niveau 2	2	220		\$ -
P.9 Gestionnaire de projet	Niveau 3	4	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT ANNÉE 2:</b>					\$ -
<b>SOUS TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (ANNÉE 1 et 2):</b>					\$ -

<b>Période optionnelle: Année 1</b>					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	1	220		\$ -
A.7 Programmeur - analyste	Niveau 3	5	220		\$ -
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	3	220		\$ -
A.11 Testeur	Niveau 2	2	220		\$ -
P.6 Administrateur de projet	Niveau 2	4	220		\$ -
P.9 Gestionnaire de projet	Niveau 3	5	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL ANNÉE OPTIONNELLE 1:</b>					\$ -

<b>Période optionnelle: Année 2</b>					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	1	220		\$ -
A.7 Programmeur - analyste	Niveau 3	5	220		\$ -
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	3	220		\$ -
A.11 Testeur	Niveau 2	2	220		\$ -
P.6 Administrateur de projet	Niveau 2	4	220		\$ -
P.9 Gestionnaire de projet	Niveau 3	5	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL ANNÉE OPTIONNELLE 2:</b>					\$ -

<b>Période optionnelle: Année 3</b>					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	1	220		\$ -
A.7 Programmeur - analyste	Niveau 3	5	220		\$ -
A.8 Analyste de systèmes	Niveau 3	3	220		\$ -
A.11 Testeur	Niveau 2	2	220		\$ -
P.6 Administrateur de projet	Niveau 2	4	220		\$ -
P.9 Gestionnaire de projet	Niveau 3	5	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL ANNÉE OPTIONNELLE 3:</b>					\$ -

<b>SOUS TOTAL PÉRIODE OPTIONNELLE (ANNÉES 1, 2 et 3):</b>					\$ -
---	--	--	--	--	------

<b>PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION VOLET 3:</b>				\$	-
---	--	--	--	----	---

Solicitation No. – No de l'invitation  
W8474-187474/A

Amd. No – No de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur  
011IPS

Client Ref. No. – No de réf. De client  
W8474-187474

File No. – No du dossier  
011IPS.W8474-187474

CCC No./ No CCC – FMS No/ No VME

## **DIRECTIVES AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **DIRECTIVES ET NOTES**

**1 Directives générales:**

Lorsque vous remplissez le barème de prix, le soumissionnaire est demandé de seulement insérer les prix fermes dans les zones ombragées. Le tableur calculera automatiquement les zones ombragées si jugé nécessaire. La formule située dans les zones ombragées ne doivent pas être changées par le soumissionnaire, sauf indication contraire de TPSSG.

**2 Tous les prix unitaires doivent :**

- Tous les prix unitaires doivent :
- Excluant les taxes applicables.

**3 Nombre estimatif de jours:**

En ce qui a trait au « **nombre estimatif de jours** » indiqué ci-dessous en (C), ce nombre sert uniquement aux fins d'évaluation pendant le processus d'invitation à soumissionner. Durant la période du contrat, le nombre de jours réel peut être supérieur ou inférieur au nombre estimatif, selon les indications du responsable technique.

**4 Les soumissionnaires sont demandés de fournir une taux journalier ferme.**

**PIECE JOINTE 4.3.4 - VOLET 4 - BAREME DE PRIX**

<b>Période initiale du contrat: Année 1</b>					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	2	220		\$ -
I.5. Architecte en GI	Niveau 3	3	220		\$ -
I.10. Architecte technique	Niveau 3	1	220		\$ -
I.11. Architecte de technologie	Niveau 3	2	220		\$ -
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	Niveau 3	3	220		\$ -
B.7. Architecte de transformation des affaires	Niveau 3	1	220		\$ -
B.9 Développeur de didacticiel	Niveau 2	1	220		\$ -
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 3	1	220		\$ -
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	1	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT ANNÉE 1:</b>					\$ -

<b>Période initiale du contrat: Année 2</b>					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	2	220		\$ -
I.5. Architecte en GI	Niveau 3	4	220		\$ -
I.10. Architecte technique	Niveau 3	1	220		\$ -
I.11. Architecte de technologie	Niveau 3	2	220		\$ -
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	Niveau 3	3	220		\$ -
B.7. Architecte de transformation des affaires	Niveau 3	1	220		\$ -
B.9 Développeur de didacticiel	Niveau 2	1	220		\$ -
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 3	1	220		\$ -
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	1	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT ANNÉE 2:</b>					\$ -
<b>SOUS TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (ANNÉE 1 et 2):</b>					\$ -

<b>Période optionnelle: Année 1</b>					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	2	220		\$ -
I.5. Architecte en GI	Niveau 3	5	220		\$ -
I.10. Architecte technique	Niveau 3	1	220		\$ -
I.11. Architecte de technologie	Niveau 3	2	220		\$ -
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	Niveau 3	2	220		\$ -
B.7. Architecte de transformation des affaires	Niveau 3	1	220		\$ -
B.9 Développeur de didacticiel	Niveau 2	1	220		\$ -
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 3	1	220		\$ -
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	1	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL ANNÉE OPTIONNELLE 1:</b>					\$ -

<b>Période optionnelle: Année 2</b>					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	2	220		\$ -
I.5. Architecte en GI	Niveau 3	5	220		\$ -
I.10. Architecte technique	Niveau 3	1	220		\$ -
I.11. Architecte de technologie	Niveau 3	2	220		\$ -
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	Niveau 3	1	220		\$ -
B.7. Architecte de transformation des affaires	Niveau 3	1	220		\$ -
B.9 Développeur de didacticiel	Niveau 2	1	220		\$ -
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 3	1	220		\$ -
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	1	220		\$ -

<b>PRIX TOTAL ANNÉE OPTIONNELLE 2:</b>	\$	-
--	----	---

<b>Période optionnelle: Année 3</b>					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
A.1 Architecte d'applications/de logiciels	Niveau 3	2	220		\$ -
I.5. Architecte en GI	Niveau 3	5	220		\$ -
I.10. Architecte technique	Niveau 3	1	220		\$ -
I.11. Architecte de technologie	Niveau 3	2	220		\$ -
B.4. Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	Niveau 3	1	220		\$ -
B.7. Architecte de transformation des affaires	Niveau 3	1	220		\$ -
B.9 Développeur de didacticiel	Niveau 2	1	220		\$ -
P.2. Architecte-conseil de l'organisation	Niveau 3	1	220		\$ -
C.6. Ingénieur en sécurité des TI	Niveau 3	1	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL ANNÉE OPTIONNELLE 3:</b>					\$ -

<b>SOUS TOTAL PÉRIODE OPTIONNELLE (ANNÉES 1, 2 et 3):</b>	\$	-
---	----	---

<b>PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION VOLET 4:</b>	\$	-
---	----	---

Solicitation No. – No de l'invitation  
W8474-187474/A

Amd. No – No de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur  
011IPS

Client Ref. No. – No de réf. De client  
W8474-187474

File No. – No du dossier  
011IPS.W8474-187474

CCC No./ No CCC – FMS No/ No VME

## **DIRECTIVES AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **DIRECTIVES ET NOTES**

**1 Directives générales:**

Lorsque vous remplissez le barème de prix, le soumissionnaire est demandé de seulement insérer les prix fermes dans les zones ombragées. Le tableur calculera automatiquement les zones ombragées si jugé nécessaire. La formule située dans les zones ombragées ne doivent pas être changées par le soumissionnaire, sauf indication contraire de TPSGC.

**2 Tous les prix unitaires doivent :**

- Tous les prix unitaires doivent :
- Excluant les taxes applicables.

**3 Nombre estimatif de jours:**

En ce qui a trait au « **nombre estimatif de jours** » indiqué ci-dessous en (C), ce nombre sert uniquement aux fins d'évaluation pendant le processus d'invitation à soumissionner. Durant la période du contrat, le nombre de jours réel peut être supérieur ou inférieur au nombre estimatif, selon les indications du responsable technique.

**4 Les soumissionnaires sont demandés de fournir une taux journalier ferme.**

## PIECE JOINTE 4.3.5 - VOLET 5 - BAREME DE PRIX

Période initiale du contrat: Année 1					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	9	220		\$ -
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	5	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT ANNÉE 1:</b>					\$ -

Période initiale du contrat: Année 2					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	11	220		\$ -
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	5	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT ANNÉE 2:</b>					\$ -
<b>SOUS TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (ANNÉE 1 et 2):</b>					\$ -

Période optionnelle: Année 1					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	13	220		\$ -
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	5	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL ANNÉE OPTIONNELLE 1:</b>					\$ -

Période optionnelle: Année 2					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	13	220		\$ -
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	5	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL ANNÉE OPTIONNELLE 2:</b>					\$ -

Période optionnelle: Année 3					
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Catégorie de la ressource	Niveau d'expertise	Nombre estimatif de ressources	Nombre estimatif de jours	Tarif journalier ferme	COÛT TOTAL (D x E)
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	Niveau 3	13	220		\$ -
C.3. Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	Niveau 3	5	220		\$ -
<b>PRIX TOTAL ANNÉE OPTIONNELLE 3:</b>					\$ -

<b>SOUS TOTAL PÉRIODE OPTIONNELLE (ANNÉES 1, 2 et 3):</b>					\$ -
<b>PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION VOLET 5:</b>					\$ -

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17-P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17-P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS.W6369-17-P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

**PIÈCE JOINTE 5.1 À LA PARTIE 5 – SOUMISSIONS**  
**PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI –**  
**ATTESTATION**

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de défaut, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. Le défaut de se conformer à toute demande ou exigence imposée par le Canada peut également rendre la soumission non recevable ou constituera un défaut en vertu du contrat.

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web de l'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Date : \_\_\_\_\_ (JJ/MM/AAAA) (si aucune date n'est indiquée, la date de clôture des soumissions sera utilisée.)

Remplir les sections A et B.

A. Cochez seulement l'un des énoncés suivants:

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est une organisation réglementée par le gouvernement fédéral assujettie à la Loi sur l'équité en matière d'emploi.
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada :

- A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec le Programme du travail de EDSC.

**OU**

- A5.2. Le soumissionnaire atteste qu'il a soumis l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) au Programme du travail de EDSC. Comme il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le aux responsables du Programme du travail de EDSC.

B. Cochez seulement l'un des énoncés suivants:

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

**OU**

- B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées)